

## Séminaire du 5 novembre 2014

### Sommaire

---

GOUVERNANCE, PROCEDURE D'ELABORATION	2
Ouverture	2
Michel BLEZE PASCAU	2
Journaliste	
Introduction	3
Patricia BLANC	3
Directrice générale de la prévention des risques, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)	
Marie-France BEAUFILS	5
Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et Présidente du CEPRI	
Discours de Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	10
Zoom matinal	143
Marc JACQUET	14
Chef du service des risques naturels et hydrauliques à la Direction générale de la prévention des risques	
Table ronde n°1 : Etat actuel des stratégies locales	19
Echanges	37
CONTENU ET ARTICULATION AVEC LES ACTIONS EXISTANTES	49
Zoom de l'après-midi	49
Ioannis KAVVADAS	50
Commission Européenne, DG Environnement	
Focus sur l'état des lieux dans les autres Etats membres de l'Union Européenne. Flood directives : The European Perspective	
Table ronde n°2 : Contenu des futures stratégies locales	55
Echanges	73
Conclusion	81
Marie-France BEAUFILS	81
Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et Présidente du CEPRI	
Liste des participants	83

# Gouvernance, procédure d'élaboration

## Ouverture

---

Michel BLEZE PASCAU  
*Journaliste*

Bonjour à toutes et à tous. Merci de prendre place. Je m'appelle Michel Blèze Pascau, et je vous souhaite la bienvenue à ce séminaire intitulé Quelles stratégies locales pour le risque inondation ? Une journée d'informations et d'échanges proposée par le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'objectif de ce séminaire est de vous présenter le nouveau cadre d'action pour la gestion du risque inondation, vous dévoiler les contours de la stratégie nationale, vous en dire plus sur la mise en œuvre des outils de la Directive inondation en nous intéressant également à ce qui se fait en la matière dans les autres pays européens.

Au programme de cette journée, après son ouverture dans quelques instants par les représentants du Ministère de l'écologie, du CEPRI et de la Ministre, nous ferons un focus complet sur le nouveau cadre d'action pour la gestion du risque inondation. Suivra une première table ronde sur l'état actuel des stratégies locales de gestion des risques inondation au cours de laquelle vous pourrez entendre les témoignages de représentants de DEAL, de DREAL, d'un Président d'EPTB, d'un Président de parc naturel régional et d'une élue régionale, tous situés sur des territoires à risque important d'inondation.

A l'issue de cette table ronde, nous consacrerons une large part de la discussion à vos questions, vos réactions, vos témoignages en lien avec ce qu'auront dit nos invités.

Après la pause-déjeuner, rendez-vous ici même, à 14 heures, pour un état des lieux sur la mise en œuvre de la Directive inondation dans les autres états membres de l'Union européenne, avec un représentant de la Commission européenne.

A 14 heures 30, place à notre deuxième table ronde de la journée centrée sur le contenu des futures stratégies locales. Quelle est l'articulation entre les différents outils ? Quel bilan faire des PAPI douze ans après leur mise en place ? Des éléments de réponse vous seront apportés avec nos invités, les représentants de l'Etat, des élus particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de ces futures stratégies. Là encore, je vous inviterai à les interroger depuis la salle, en fin de table ronde, et ceci avant la conclusion de notre séminaire prévue aux alentours de 16 heures 30.

Sans plus tarder, pour lancer cette journée, je vais tout de suite donner la parole à Madame Patricia Blanc, Directrice générale de la prévention des risques au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Madame, nous vous écoutons.

# Introduction

---

Patricia BLANC

*Directrice générale de la prévention des risques, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)*

Madame la Sénatrice, Présidente du CEPRI, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. Je suis très heureuse de donner le coup d'envoi de cette journée de travail, qui sera aussi finalement le coup d'envoi au niveau national de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation.

Merci au CEPRI d'avoir pris l'initiative d'organiser cette journée de travail. Merci à l'équipe organisatrice autour de Stéphanie Bidault et autour du bureau de Bérangère Basin dans le service des risques naturels et hydrauliques de Marc Jacquet à la DGPR. Je crois que cette journée s'avérera utile. Vous êtes venu nombreux. Vous avez sans doute des attentes. Je souhaite que les échanges soient directs, francs, constructifs, inspirés des retours d'expérience de la manière la plus utile possible pour chacun des participants.

Nous avons un peu de temps devant nous pour élaborer ces stratégies locales, mais nous savons aussi quelle est l'ampleur du chantier. Et je pense que démarrer maintenant n'est pas trop tôt. Beaucoup d'entre vous êtes déjà impliqués évidemment dans ces sujets de prévention du risque d'inondation au niveau local. La mise en œuvre de la Directive inondation offre un cadre supplémentaire pour la mise en œuvre de la politique nationale qui nous a amenés à rénover la politique nationale.

Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Madame Royal, qui n'a pas pu venir aujourd'hui, accueillait le Président du GIEC pour la remise de son rapport qui est directement en lien avec ce qui nous concerne aujourd'hui, puisqu'il s'agit du dernier rapport sur l'évaluation des conséquences du changement climatique. Madame Royal vous expliquera tout à l'heure l'architecture que nous avons mise en place pour rénover cette politique de gestion des inondations avec la stratégie nationale qui a été maintenant officiellement adoptée par le Gouvernement après une longue phase de concertation. Et vraiment, je voudrais à nouveau remercier à la fois le CEPRI et tous ceux d'entre vous qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie nationale. Cela n'aurait pas eu beaucoup de sens que l'Etat écrive une stratégie nationale sur un domaine comme celui-ci où les responsabilités sont, à ce point, partagées entre les collectivités, l'Etat et l'ensemble des acteurs économiques, des acteurs associatifs, dans un domaine aussi partagé. La stratégie nationale devait aussi être partagée. Et merci à tous ceux d'entre vous qui ont contribué à l'élaborer.

Maintenant, cette stratégie nationale est bien en place. Elle s'accompagne d'un plan d'actions qui vous sera expliqué plus en détail. Nous élaborons au niveau des bassins les plans de gestion du risque inondation. Et au niveau des territoires, nous devons

nous atteler à l'élaboration des stratégies locales. Et c'est le sujet de la réunion d'aujourd'hui.

Je sais que certains d'entre vous s'inquiètent légitimement des modifications institutionnelles du cadre qui peut sembler complexe de mise en œuvre de la Directive inondation mais que, petit à petit, nous apprenons ensemble à maîtriser et à mettre en œuvre. Je crois que l'on doit apprendre en marchant et collectivement dans ce domaine. Et puis, il y a en parallèle, et vous l'avez en tête, la création de la nouvelle compétence dite gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la compétence GEMAPI qui s'articule avec la mise en œuvre de la Directive inondation puisqu'elle clarifie les responsabilités au niveau local dans ces domaines et notamment de prévention des inondations.

Je crois qu'il faut, au maximum, échanger pour préparer la mise en œuvre de cette nouvelle compétence dans les meilleures conditions qui soient. Et surtout, surtout, ne pas faire table rase du passé. Et, dans les endroits où cette compétence a été assumée efficacement, conserver les compétences existantes, les renforcer, les clarifier, les solidifier, apporter une expertise. Mais, au maximum, conserver ce qui existe déjà et qui marche déjà. Et petit à petit, faire évoluer l'ensemble pour que tous les territoires, et notamment les territoires dits à risque important d'inondation, aient une stratégie, un objectif, un cadre de responsabilité qui soit clair et les moyens financiers et techniques d'exercer ces responsabilités et d'atteindre l'objectif.

C'est vraiment tout cela que nous voulons construire aujourd'hui partout à des rythmes qui seront forcément différents en fonction de l'existant, mais qui, in fine, permettront d'avoir enfin une stratégie totalement volontariste y compris sur des territoires qui n'ont pas été inondés depuis des années, parfois depuis des décennies, mais qui peuvent parfaitement l'être demain. Et malheureusement, nous sommes encore en train de vivre un épisode de crue cévenole. Les crues cévenoles ont commencé très tôt, cette année, dès le mois de septembre, avec des conséquences dramatiques – vous l'avez suivi – et se poursuivent encore maintenant. On voit tous les jours l'enjeu d'avoir des politiques de prévention efficaces à tous les niveaux, au niveau national, au niveau du bassin et au niveau des territoires.

Parallèlement, je pense que vous l'avez en tête, nous préparons dans les décrets d'application de la loi qui crée la compétence GEMAPI un décret sur les performances des digues. Nous avons, dans le cadre des arbitrages financiers – il faut bien en parler – réussi à préserver le fonds dit Barnier (fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) qui conserve ses moyens et qui pourra continuer à accompagner dans ses moyens actuels, à savoir de l'ordre de 190 millions d'euros par an, les projets des territoires. C'est important.

Donc je pense que nous avons l'ensemble des conditions qui sont réunies pour élaborer ensemble ces nouvelles politiques. Un des facteurs de succès est évidemment l'échange technique, le retour d'expérience, le dialogue entre nous tous. Et je souhaite que cette journée qui marque vraiment le coup d'envoi de l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, soit un lieu de dialogues et d'échanges, et qu'il y en ait plein d'autres. Ce n'est pas le premier ni le dernier lieu de dialogue. Il faudra sans doute, localement, au niveau des bassins, au niveau national, que nous

organisations au maximum les échanges pour, ensemble, réussir la mise en œuvre de ces nouvelles politiques.

Je devrais vous quitter avant la fin du séminaire, malheureusement. Mais resteront jusqu'au bout Marc Jacquet, le Chef du service des risques naturels et hydrauliques, et Bérangère Basin, qui sont vos interlocuteurs. Donc n'hésitez pas à les interroger, les solliciter, leur parler à la pause. Et je les salue à nouveau pour le travail accompli et qui reste encore à faire dans ce domaine. Merci à tous et bon séminaire de travail. Merci de votre attention.

Michel BLEZE PASCAU

Merci, Madame Blanc. Je vais tout de suite donner la parole à Madame Marie-France Beaufils, Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et Présidente du CEPRI.

**Marie-France BEAUFILS,**  
*Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et Présidente du CEPRI*

Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous citer tous dans vos différentes fonctions, cela m'évitera ainsi d'en oublier peut-être quelques-unes. Mais je voudrais vous dire combien nous sommes tous, tous ceux qui ont participé à la préparation de cette initiative, heureux de vous voir aussi nombreux ce matin pour traiter un sujet qui, lorsque l'on a commencé à s'y intéresser, généralement, on ne peut plus s'en sortir pendant de nombreuses années – je parle d'expérience.

Ce matin, nous sommes réunis pour ce séminaire sur le thème des stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Et l'association que je préside, le Centre européen de prévention du risque inondation, s'est donnée pour objet d'accompagner les collectivités territoriales dans le défi qu'elles doivent relever face aux risques d'inondations.

L'inondation, c'est en effet une certitude et un risque très fréquent à l'échelle de vie d'un territoire. Une inondation est très fréquente au regard de la vie d'une ville. Chacune de nos grandes métropoles en a connu en moyenne deux à trois par siècle, entre le 15<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup>, et le 20<sup>ème</sup> siècle a peut-être été un peu plus calme de manière générale. On ne saurait pas dire pour quelle raison précise, mais les villes que nous sommes en train de concevoir aujourd'hui seront probablement inondées une ou plusieurs fois par siècle.

Un quartier construit pour 80 ans a deux chances sur trois (65 % de probabilité) de subir une inondation centennale et donc une chance sur trois seulement de ne pas être atteint par une inondation. Nous pouvons dire la même chose pour n'importe quel équipement de la même durée. On ne peut donc éviter toute inondation. C'est en tout cas une certitude que nous avons acquise, et il y aura toujours une crue suffisamment forte pour dépasser les protections érigées et mettre à mal le territoire même si nous ne le vivons pas nous à titre personnel.

L'inondation ne provient pas seulement des rivières ou des fleuves. Les nappes phréatiques envalées dans les coteaux peuvent provoquer des inondations de caves, saturer les réseaux d'assainissement, rendant les débordements pluviaux plus dommageables. En bordure de mer, l'inondation peut provenir de la montée des eaux de mer sous l'effet de dépressions ou du vent, de la remontée du niveau marin annoncé et de la difficulté d'évacuation des eaux de mer.

Mais surtout, nos villes peuvent aujourd'hui, s'inonder elles-mêmes lors d'orages ou de pluies longues. C'est une préoccupation centrale à Rotterdam, Dublin, Anvers, Hambourg Mais c'est aussi le cas à Marseille, Bordeaux et bien d'autres.

Une inondation a une très forte capacité d'endommagement, vous le savez. Un bâtiment ou une entreprise inondée plus de 24 heures sous une hauteur dépassant 30 à 50 centimètres, et encore ceci est dans « les bonnes conditions », subit des dégâts très importants qui peuvent compromettre la sécurité du bâtiment lui-même. Nos modes de construction résistent mal à l'eau à cause de l'isolation ou de modes de construction choisis peu compatibles avec une submersion.

L'inondation peut paralyser et immobiliser la vie en dehors de la seule zone inondable. Les réseaux et services publics dont nous dépendons sont très sensibles et peu résilients – eau, électricité, assainissement, transport, télécommunication, services de santé, services bancaires, etc. seront interrompus. Ils interagissent, et l'interruption d'activité de l'un aggrave celle d'un autre.

L'interdépendance des réseaux et des services en ville est un facteur de fragilité à anticiper impérativement, et je le redis, pas seulement pour ceux qui sont les pieds dans l'eau mais pour ceux qui les environnent.

Les personnes et les biens touchés en zone inondable ne sont plus opérationnels mais peuvent bénéficier de la solidarité nationale du régime catastrophe naturelle. Des personnes et des biens hors zone inondable peuvent ne plus pouvoir se déplacer ni travailler, et les conséquences dommageables ne sont pas couvertes par l'assurance puisqu'elles ne sont pas atteintes.

Certaines villes et agglomérations peuvent se retrouver coupées en deux pendant une semaine ou plus, avec des conséquences économiques plus graves que celles d'une grève générale. Excusez-moi de la présentation, mais je pense que de temps à autre c'est intéressant de regarder d'un petit peu plus près ce que l'on met plus souvent en avant et ce que l'on oublie bien souvent. Je tiens beaucoup à cet aspect-là, et nous en avons débattu hier au soir dans mon agglomération, puisque cette question de la solidarité d'un territoire, par rapport au territoire qui sera les pieds dans l'eau, est quelque chose qui est encore à construire un peu plus largement que ce que l'on a pu faire aujourd'hui.

L'ampleur géographique du territoire concerné par l'inondation est importante. L'inondation est le seul évènement aujourd'hui capable de toucher simultanément un fleuve et ses affluents sur un important linéaire entre leurs sources et leurs embouchures ou dans des secteurs côtiers. Un tel évènement conduit inmanquablement à faire appel aux mêmes secours pour l'urgence, aux mêmes ressources pour la reconstruction. Des dizaines, voire des centaines de milliers de

personnes doivent être évacuées, relogées. Des dizaines de milliers de logements et d'entreprises sont à remettre en état dans le même temps. Aucun projet d'une telle ampleur ne peut se faire dans un laps de temps court ou tout le moins, pourrait-on dire, raisonnable. Surtout si l'on considère que dans ce type de catastrophe tout le monde cherche simultanément à accéder aux mêmes ressources. Draguignan en a fait la douloureuse expérience avec 1 400 entreprises et 2 000 emplois concernés.

La crue, c'est peut-être un ou deux jours d'inondation. Mais c'est une à deux semaines les pieds dans l'eau. Et quant à un retour à la normale, on peut difficilement le mesurer. Les crues sont soudaines et posent de vrais défis pour la vigilance et l'alerte. Une capacité d'organiser une permanence efficace et rapidement une gestion de la crise adaptée à la situation font partie de nos obligations.

Il faut entendre et prendre en compte le temps de la vidange du territoire, celui du nettoyage, du séchage. La remise en état, ce sont quelques semaines, plusieurs mois et même, pour certains biens, certains réseaux, certaines infrastructures, certains équipements, un an ou plus.

Après le diagnostic des atteintes réelles, il faut établir un projet de réhabilitation, lancer une consultation pour les travaux et les conduire, à un moment où beaucoup parmi les opérateurs capables de répondre à ces demandes seront déjà très sollicités, quand ils ne seront pas eux-mêmes touchés.

L'inondation est une réalité, bien sûr. Est-ce une fatalité ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons qu'anticiper, par contre, cette situation, c'est vital pour nos territoires. S'adapter est donc capital, et ne pas aggraver est fondamental.

Nous commençons à bien connaître les fragilités de nos territoires et de nos villes, et nous pouvons anticiper les conséquences négatives. Nous pouvons concevoir des bâtiments moins vulnérables si l'on prend l'inondation comme une donnée de base dès la conception. Il ne faut pas nier les conséquences très graves sur la vie d'un territoire qui peut survenir plusieurs mois, voire un an ou plus. On se souvient qu'à la Nouvelle-Orléans, cette ville a été sans hôpital pendant cinq ans après l'inondation. Il faut regarder ces situations en face. Cela permet d'envisager les adaptations nécessaires et de les inscrire dans toute évolution de la ville dans la durée.

Anticiper s'avère alors vital pour la sécurité des personnes, pour l'économie, pour l'attractivité et pour l'image de marque du territoire. Le développement durable d'un territoire doit inclure le risque d'inondation et réfléchir son devenir en fonction de cette réalité. J'insiste beaucoup sur cet aspect parce que bien souvent, quand on parle de développement de territoire y compris dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, on constate que la question du risque d'inondation vient en toute fin, après que l'on ait élaboré nos stratégies, et on est obligé de les reprendre ensuite parce qu'on ne les a pas anticipées.

Aujourd'hui, Bruxelles nous interpelle, interpelle nos pratiques au nom de l'attractivité des territoires suite aux inondations entre 1990 et 2002 des grandes villes comme Prague, Dresde, Cologne, Breslau, Varsovie. En 2007, la Commission européenne a imposé une directive sur la prévention et la gestion des conséquences négatives des inondations. Bruxelles a donc tiré la sonnette d'alarme, mais nous a

déclaré qu'un territoire aura du mal à se relever s'il n'anticipe pas l'inondation. Une crue centennale est un évènement moyen, et nous devons pouvoir faire face à plus grave sans perdre notre attractivité. Il en va de la place de nos villes dans le monde.

Connaissant la Directive de 2007, nous sommes donc tous conscients des évolutions encore nécessaires. Il faut privilégier une prévention de l'inondation qui passe davantage par l'aménagement du territoire que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant. C'est un territoire résilient et durable face au risque d'inondation que vise la Directive, et pas seulement un cours d'eau ou la mer dont on aura maîtrisé les débordements grâce à des aménagements hydrauliques.

Il faut favoriser la mise en œuvre de véritables stratégies locales de gestion du risque inondation fondées sur un état des lieux partagé et sur des objectifs d'amélioration arrêtés collectivement en recourant à des outils d'aide à la décision telle que l'analyse coût/bénéfice et l'analyse multicritère.

En décidant d'élaborer une stratégie nationale, nous nous sommes lancés – j'ai décidé que l'on était tous dans le même bateau, c'est le moins que l'on puisse dire quand on parle d'inondation - un vrai défi. Et je le déclinerai en trois éléments :

- § le défi de considérer objectivement le risque à la juste hauteur de sa menace;
- § le défi de mobiliser tous les acteurs, l'Etat bien sûr qui doit montrer la voie, les collectivités territoriales, mais aussi les chambres consulaires et tous les autres acteurs de la vie du territoire ;
- § le défi, et c'est probablement le plus difficile, de nous focaliser sur l'essentiel et sur le plus efficace. C'est là où l'on doit peut-être, aujourd'hui en tout cas, beaucoup débattre à un moment où nous voyons bien que les crédits fondent au soleil, même si Madame Blanc vient de nous dire que le fonds Barnier n'était pas impacté, qu'il était bien conservé, et surtout que les moyens humains se font de plus en plus rares sur ces questions du risque.

Venons-en maintenant aux stratégies de réduction du risque à l'échelle du bassin-versant. Je voudrais simplement insister sur la nécessité de soutenir très fortement et clairement l'élaboration de ces stratégies. Cela suppose d'établir une priorité dans les politiques, une reconnaissance des porteurs de démarches, des outils pour les aider à travailler et des moyens financiers à la hauteur des enjeux humains et économiques. Tout cela justifie sur la période 2014-2016 d'identifier et de partager les bonnes pratiques qui permettront de répondre aux attentes de la Directive. Tel est l'un des objectifs de cette journée. C'est par la pédagogie et aussi par un certain tâtonnement que nous avançons sur ce domaine nouveau.

Le bilan dressé aujourd'hui montre que si nous voulons parvenir à des stratégies locales de la gestion du risque d'inondation d'ici fin 2016 en nous appuyant sur les expériences acquises ces dernières années, nous ne pourrons pas faire l'économie de nous interroger sur ce qui constitue une approche globale du risque d'inondation, sur la gouvernance, sur le financement de la prévention des inondations.

Concernant l'approche globale, je propose de retenir deux points :

Celui de la place de l'aménagement du territoire dans la prévention des inondations. Nous allons devoir mieux qu'aujourd'hui associer les responsables de l'urbanisme et du développement des territoires dans la mise en œuvre des futures stratégies locales.

La Directive insiste beaucoup sur la réduction de la vulnérabilité des activités et des réseaux qui soutiennent le développement du territoire. Comment allons-nous nous y prendre pour mobiliser les chambres consulaires, les opérateurs de réseau, mais aussi les acteurs de proximité que sont les notaires, les agents immobiliers, les concepteurs et d'autres encore.

Le contexte règlementaire et financier des collectivités territoriales évolue fortement en ce moment et risque donc d'impacter les futures stratégies locales. La réforme générale des politiques publiques pose la question des compétences des collectivités territoriales.

La GEMAPI est venue s'ajouter à l'existant cette année. Or la prévention fédère de multiples actions portées par différentes collectivités. Comment va-t-on pouvoir continuer de fédérer des actions de l'ensemble de ces acteurs? Comment va-t-on pouvoir éviter le désengagement de certaines collectivités? La RGPP – la Révision Générale des Politiques Publiques – interroge le statut et le devenir des syndicats mixtes ou syndicats de commune. Vous le savez, d'autres textes vont être discutés début 2015. Les départements qui, aujourd'hui, portent de nombreux PAPI ou assurent des maîtrises d'ouvrage indispensables, continueront-ils à s'impliquer ?

La question du financement va vite être au cœur de l'élaboration des futures stratégies locales. La crise conduit en effet chacun à se recentrer sur ces cœurs de métier et à réduire les crédits qui ne sont pas liés à des compétences obligatoires ou à des ressources dédiées. Les fonds européens se raréfient. On doit donc légitimement s'interroger sur les financements dont nous pourrions réellement disposer dans les années à venir. Ce sera, me semble-t-il, un sujet central pour que l'élaboration des stratégies locales débouche sur de vrais projets.

Enfin, je voudrais, Madame la Directrice générale, vous assurer au nom de tous mes collègues élus, en tout cas je le fais parce que derrière j'ai quand même certaines certitudes, de notre engagement pour définir un nouveau cadre pour les futures stratégies locales. Nous tenons à ce que le nouveau cadre d'actions soit conduit dans un partenariat étroit entre l'Etat et les collectivités territoriales. Parce qu'ensemble nous devons élaborer un cadre de références. Parce qu'ensemble nous devons mobiliser les crédits et les compétences humaines nécessaires. Parce qu'ensemble nous devons créer un réseau d'échanges et de capitalisation des pratiques.

Je me permettrai donc, pour conclure, de faire deux propositions, d'une manière pragmatique Etat et collectivités sont les porteurs, les animateurs et les financeurs des futures stratégies locales. Ils doivent donc définir ensemble les termes de référence, le cadre de mise en œuvre et les critères de sélection. D'une manière technique, un réseau partenarial de capitalisation des bonnes pratiques et des innovations réussies issues des stratégies locales s'avère indispensable pour permettre aux futures stratégies de gagner en efficacité et en rapidité d'intervention. Face à une problématique aussi vaste et complexe qui met en jeu le fonctionnement et l'avenir de nos villes, de nos

territoires, les collectivités ont besoin d'un lieu pour disposer d'une information ciblée, bénéficier d'échanges, participer à des projets pilotes et représenter leurs intérêts au niveau national dans les groupes de travail mis en place par l'Etat.

Une centaine de collectivités locales ont déjà rejoint le CEPRI sur des projets novateurs, comme la réduction de la vulnérabilité de l'habitat, la gestion des déchets post-inondation, le plan de continuité d'activités, la rénovation urbaine, la gestion des digues, l'élaboration d'une stratégie globale, pour en citer quelques-uns. Notre association nationale est une association de collectivités territoriales et est à la disposition des collectivités territoriales pour les accompagner dans la mise en œuvre des futures stratégies locales de gestion du risque d'inondation et organiser des lieux d'échanges et de mutualisations de pratiques afin que la France se dote d'une politique de gestion du risque inondation ambitieuse, à la hauteur des enjeux exposés. C'est le sens de l'initiative, bien évidemment, que nous avons prise aujourd'hui.

Madame la Directrice générale, chers collègues élus, chers techniciens de l'ensemble des services de l'Etat ou des collectivités territoriales, parce que je crois que vous êtes nombreux aujourd'hui à être présents, nous posons, me semble-t-il, aujourd'hui, les bases d'une collaboration renforcée. En tout cas, c'est celle que nous souhaitons, qui nous permettra d'arriver dans les délais impartis à mettre en œuvre la Directive européenne et surtout à définir les futures stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Et nous allons essayer de trouver ensemble les moyens de lever les obstacles que nous avons identifiés, et laisser, si possible, aux générations qui vont nous suivre un territoire mieux préparé à supporter les conséquences des inondations et donc un territoire moins vulnérable ou encore un territoire plus résilient - vous utilisez la formule que vous voulez. Je préfère moins vulnérable, qui est beaucoup plus compréhensible par tous les habitants qui sont quand même intéressés au sujet que nous traitons. Merci à tous.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Madame Beauvils. Ecoutons maintenant Madame Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui n'est pas des nôtres aujourd'hui, mais qui tenait à vous transmettre son message.

### [Discours de Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#)

Diffusion du discours de Madame Ségolène Royal

« Madame la Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, Présidente du Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation, nous avons fait au Ministère une excellente réunion à laquelle vous participiez. Je salue les parlementaires, l'ensemble des élus, les Directeurs des services de l'Etat, des collectivités et l'ensemble des associations ici présentes. Je ne peux pas être parmi vous, mais je le suis par l'intermédiaire de ce message, à cette journée très importante, dédiée aux stratégies locales inondations, avec des échanges qui vont permettre

d'apporter des réponses pour que les territoires puissent se mettre en mouvement sur la prévention des inondations.

Nous avons mis en place cette Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation en votre présence d'ailleurs, Madame la Sénatrice, et c'est pour cela que, d'abord, je vous remercie pour le travail que vous faites. Et je sais aussi que nous devons aider les collectivités à anticiper les événements, à répondre à leurs problèmes pour assurer cette prévention des inondations.

Le risque inondation n'est plus à démontrer bien évidemment, une grande partie du territoire n'est plus à l'abri. Les événements tout récents dans le Sud de la France montrent une fois de plus l'importance des enjeux, les drames et les dommages que les inondations peuvent entraîner. Le procès Xynthia aussi qui s'achève montre également toutes les conséquences qu'un manque de prévention, d'anticipation et de préparation peut produire. Et pour autant, bien évidemment, je voudrais saluer les efforts qui ont été faits sur de multiples territoires en matière de gestion de risque inondation et de gestion de crise qui nous ont permis d'éviter des catastrophes, par exemple sur Nîmes et Montpellier. Et nous ne devons plus subir les inondations, mais nous organiser en anticipant davantage. C'est le sens de la stratégie nationale de gestion du risque inondation que nous avons présentée le 10 juillet en présence de la Commission mixte inondation et qui a fait l'objet d'un arrêté interministériel que j'ai signé le 7 octobre avec les Ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du logement.

Cette stratégie est donc officielle aujourd'hui et nous montre la voie à suivre.

Au niveau national, nous agissons. Nous poursuivons avec le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, le soutien aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui seront un outil privilégié de mise en œuvre des stratégies que vous déploierez sur vos territoires. Ce fonds représente 190 millions d'euros par an pour le financement de la prévention des risques naturels, 95 PAPI ont été labellisés par la Commission mixte inondation. Et cette labellisation va se poursuivre. C'est un milliard d'euros d'actions, d'opérations de gestion, de préventions du risque inondation dont 400 millions d'euros de fonds de prévention.

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale, nous avons lancé un plan d'actions pour compléter les outils. Un plan de formation à la culture du risque va être mis en place d'ici 2016 et sur lequel j'aimerais bien avoir votre avis. Un référentiel de vulnérabilité est en cours d'élaboration et devra répondre dès la fin de l'année 2015 aux besoins les plus urgents, puisque les collectivités doivent disposer au plus tôt d'un guide pour établir un diagnostic du territoire et engager des actions pour rendre les territoires moins vulnérables aux inondations.

Un autre groupe de travail a été mis en place avec le monde agricole pour améliorer les modes de concertation et les mécanismes qui permettront de mieux prendre en compte le rôle des espaces agricoles et des espaces naturels dans l'expansion des crues et dans les projets globaux de prévention des inondations.

Comme je l'ai annoncé en juillet aussi, je viens également de lancer un concours national d'architecture pour innover et intégrer le risque d'inondation en amont dans les constructions et ainsi mieux construire en zone inondable lorsque c'est autorisé bien sûr.

Enfin, des territoires pilotes se sont engagés pour être rendus moins vulnérables aux inondations dans le cadre de l'atelier national aménagement risque en cours, conduit avec le Ministère en charge de l'urbanisme. Il faut donc poursuivre nos actions concrètes pour que :

- les entreprises exposées aux inondations réalisent un plan de continuité d'activité,
- les familles disposent d'un plan de mise en sécurité, notamment avec le kit d'urgence à préparer en temps calme et dont la liste est disponible sur le site du Ministère,
- les enfants reçoivent très jeunes une éducation sur les risques majeurs, pour qu'ils acquièrent les comportements qui leur seront utiles en cas de crise. Et dans ce sens, je conduis une action d'e-formation avec le Ministère de l'éducation nationale,
- les communes posent des repères de crue afin de permettre aux populations de garder la mémoire des inondations,
- des exercices de criss soient généralisés.

Je voudrais aussi inciter les gestionnaires de réseau à renforcer la résistance de leurs réseaux transport, énergie, assainissement, eau potable, télécommunication. Et d'ailleurs, je vais les réunir très prochainement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse d'avoir pu m'adresser à vous. Nous allons aussi décliner la stratégie nationale à l'échelle des grands bassins hydrographiques par les plans de gestion des risques d'inondation, qui seront mis en consultation à la fin de 2014. Et nous devons décliner cette stratégie sur les 122 territoires à risques importants d'inondation. Et je sais que sur chacun de vos territoires vous allez mettre en place une stratégie locale qui sera l'application concrète de la stratégie nationale. C'est donc sur tous ces sujets que vous allez débattre. Je vous en remercie parce que cela va m'aider à bien accompagner tout cette stratégie qui a été faite grâce à vous, grâce aux remontées de terrain, grâce à l'expérience des maires et des élus qui sont en charge, et je le sais pour avoir vécu le drame de la tempête Xynthia sur ma région à quel point les maires sont à l'avant-garde, aux avant-postes, pour atténuer les souffrances, pour faire face à l'urgence, pour mobiliser et coordonner tous les moyens d'intervention. Et c'est pour cela que vous pouvez compter sur moi pour vous aider dans cette tâche, comme je souhaite pouvoir compter sur vous, et je sais que je peux compter sur vous, pour m'aider, pour aider le Ministère à bien cibler à la fois ses discours, ses actions, ses moyens financiers et ses capacités d'évaluation. Je vous souhaite une très bonne journée et de très bons travaux. A très bientôt ».

### **Michel BLEZE PASCAU**

Voilà, pour le message de Madame la Ministre, Ségolène Royal, et veuillez nous excuser pour ces petits soucis d'image, comme l'on disait à l'époque de l'ORTF. Voilà pour ces propos introductifs.

Voyons maintenant en quoi consiste précisément le nouveau cadre d'actions pour la gestion du risque inondation, qu'il s'agisse de la stratégie nationale lancée en juillet dernier par la Ministre, mais aussi du Plan de gestion des risques inondation pour les grands bassins et de son volet territorial avec les stratégies locales.

Voici donc un focus complet en compagnie de Monsieur Marc Jacquet, Chef du service des risques naturels hydrauliques à la Direction générale de la prévention des risques du Ministère. Monsieur Jacquet, veuillez rejoindre la tribune. Et je vous rappelle qu'après la présentation de Monsieur Jacquet, après les témoignages de nos invités de la première table ronde, vous pourrez évidemment poser toutes vos questions. Monsieur Jacquet, c'est à vous.



# Zoom matinal

---

Marc JACQUET

*Chef du service des risques naturels et hydrauliques à la Direction générale de la prévention des risques*

Merci. Bonjour à toutes et à tous, Madame la Présidente, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs. Je vais effectivement présenter le nouveau cadre d'actions qui a été introduit très directement en lien avec la Directive inondation qui a déjà été évoquée précédemment. Je vais essayer d'être le plus synthétique et le plus pédagogique possible, vous donner dans un premier temps quelques éléments de référence qui sont d'ailleurs issus de l'évaluation préliminaire du risque inondation. Il y a quelques chiffres que vous avez en tête, mais je crois que c'est important de bien les rappeler.

Le risque inondation est le risque naturel le plus important dans notre pays en termes d'effet et de réalité sur les territoires. Cela représente et cela concerne 19 000 communes, plus de 17 millions d'habitants sont en zone potentiellement inondables. 9 millions d'emplois sont également, à travers l'évaluation préliminaire du risque inondation qui a été faite dans le cadre de la Directive inondation en 2011-2012, dans cette situation potentiellement inondable. Et un zoom sur le littoral avec les impacts sur submersion marine. C'est 1,4 million d'habitants sur nos littoraux qui sont directement exposés, 1,5 million avec nos amis de l'Outre-mer, 850 000 emplois qui sont directement concernés, et une réalité qui a d'ailleurs été, vous le savez, tristement et dramatiquement vécue lors de Xynthia. C'est l'existence d'un nombre important d'habitations exposées qui sont de plain-pied (20 % des habitations concernées sur le littoral).

Les inondations, cela a été dit, ont bien sûr des coûts, à la fois des coûts en drames humains, on vient de le citer. On a encore eu hélas à déplorer quelques décès lors des inondations récentes cévenoles il y a un mois et demi. Mais comme l'indiquait la Ministre, heureusement, et comme l'ont indiqué à la fois la Présidente et la Directrice générale, de nombreuses actions ont déjà été faites et ont permis d'améliorer très grandement la situation notamment en termes de préventions et de prévisions d'alerte et de gestion de crise. Mais vous connaissez les chiffres, le coût des dommages, c'est, en moyenne, 400 millions d'euros par an, au titre des dommages assurables, c'est-à-dire qui sont pris en charge et qui peuvent relever du dispositif catastrophe naturelle qui a été évoqué. Et si l'on prend l'ensemble des dommages pour le risque inondation et submersion marine, c'est de l'ordre de 650 à 800 millions d'euros – c'est la moyenne annuelle. Bien évidemment, quand on a des événements très importants – je pense, en 2010, à la tempête Xynthia et aux inondations dans le Var, à Draguignan, d'une part, il y a eu, vous le savez, hélas, de nombreux morts, au total 53 morts dus à Xynthia et 26 morts sur le drame de Draguignan. Au total, en termes de dommages, c'est près de 2 milliards d'euros qu'ont coûté effectivement ces deux catastrophes.

Voilà un peu le cadre général en termes d'enjeux exposés. Qu'est-ce qui a été mis en place au niveau européen et décliné sur le territoire ? Vous l'avez compris, vous le savez, c'est notamment, suite aux graves inondations qui ont eu lieu en Europe centrale au début des années 2000. Il a été décidé, au niveau européen, sous l'impulsion de la Commission européenne, mais bien évidemment en lien avec les Etats membres, de travailler à cette nouvelle Directive inondation du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Elle a été transposée en droit français par la loi Engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 avec un décret en mars 2011. Et donc avec à la fois cette loi et le décret, nous avons tous les éléments pour ensuite la mettre en œuvre de façon opérationnelle, bien souligner l'enjeu majeur de cette directive qui est de réduire les conséquences négatives des inondations, d'abord bien sûr sur le volet de la santé humaine et en premier lieu la sécurité des populations, sur l'environnement, puisque très régulièrement ces catastrophes entraînent aussi des impacts très forts sur l'environnement. Bien sûr aussi sur le patrimoine culturel. C'est une dimension qui n'est pas encore totalement prise en compte, et c'est important notamment dans un pays comme la France où il y a un patrimoine culturel très riche, de prendre en compte cette dimension. Et bien sûr l'activité économique, cela a été évoqué tout à l'heure. Dès lors qu'il y a des catastrophes importantes des inondations, il y a un impact très immédiat. Et cela peut bloquer comme une grève, Madame la Sénatrice l'a indiqué, et peut-être encore plus qu'une grève, au niveau du blocage de l'activité économique et du fonctionnement général d'un territoire.

Voilà, le cadre général de cette Directive inondation, transposée, je l'ai dit, en droit français. Elle se décline de façon très concrète et très opérationnelle à trois niveaux :

- § au niveau national avec la stratégie nationale de gestion du risque inondation sur laquelle je vais revenir ;
- § au niveau des grands bassins hydrographiques ;
- § au niveau local. Cela a été déjà dit notamment à travers les futures stratégies locales de gestion du risque inondation qui ont vocation à couvrir les 122 territoires à risque important d'inondation.

Cette stratégie nationale dont on a déjà beaucoup parlé a été présentée officiellement par la Ministre le 10 juillet dernier, de façon officielle lors d'une séance de la Commission mixte inondation, et en même temps une conférence de presse. Elle a été ensuite arrêtée, puisqu'elle a fait l'objet d'un arrêté interministériel le 7 octobre, comme cela a été indiqué. J'insiste, cela a été dit mais je crois que c'est effectivement très important, ce n'est pas un travail qui est issu des réflexions des bureaux de l'Administration centrale. C'est bien un travail qui a associé l'ensemble des parties prenantes dans une très large concertation qui s'est déroulée de 2011 à 2014, à la fois au sein de la Commission mixte inondation et plus largement à travers des groupes de travail qui ont été organisés notamment début 2013 et une large consultation électronique durant l'été jusqu'en octobre 2013, qui a conduit d'ailleurs à avoir plus de 150 contributions qui ont ensuite été analysées et prises en compte du mieux possible.

Voilà cette stratégie nationale. Bien évidemment, c'est le nouveau cadre de la politique de gestion du risque inondation. Mais comme cela a été dit, elle ne fait bien

sûr pas table rase du passé. Des tas de bonnes initiatives, des tas d'engagements par des collectivités avec les services de l'Etat partout sur les territoires ont déjà été mis en œuvre. Et donc la stratégie nationale s'appuie sur l'ensemble des bonnes initiatives qui ont été prises et met le focus sur certains sujets qui ne sont pas encore suffisamment développés. Notamment on a évoqué tout à l'heure le sujet de la résilience, de la réduction de la vulnérabilité. C'est effectivement un des axes importants, et la Ministre l'a dit, que la stratégie nationale met en avant.

Les trois objectifs de cette stratégie nationale :

- § La sécurité des populations directement exposées. Les chiffres que je viens d'indiquer lors des drames montrent bien l'importance d'avoir toujours cette première priorité.
- § Le coût des dommages. Le deuxième objectif est de stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages. L'histoire montre, depuis ces dernières années et notamment avec le phénomène de métropolisation et d'urbanisation, que les enjeux en zones inondables se sont effectivement accrus. Et il y a donc un enjeu très fort de stabiliser le coût des dommages et d'arriver collectivement à moyen terme à les réduire en utilisant toutes les palettes d'actions en matière de prévention des risques.
- § Le délai de retour à la normale lorsqu'il y a effectivement une inondation, une crise importante. Ensuite, il y a à faire en sorte que les territoires, les habitants, les entreprises, toutes les forces vives du territoire puissent le plus rapidement retrouver un fonctionnement normal. C'est le troisième grand objectif de la stratégie nationale.

Cette stratégie nationale s'appuie sur des principes directeurs. D'abord, le principe général, cela a été dit, d'anticiper sur tous les territoires en matière de prévention du risque inondation. C'est vraiment ce maître-mot de l'anticipation, avec trois grands principes directeurs :

- § un principe de solidarité notamment à l'échelle du bassin-versant entre l'amont et l'aval, et entre les territoires urbains et les espaces ruraux, les espaces naturels ; on sait bien, sur les territoires, qu'il y a toujours des équilibres subtils à mettre en place pour trouver les bonnes solutions, donc la solidarité est un maître-mot de cette stratégie ;
- § un principe de subsidiarité, c'est-à-dire trouver et mettre en place la solution au niveau le plus approprié ;
- § un principe de synergie entre certes la politique de prévention du risque inondation, mais en lien très directement avec l'aménagement du territoire et la politique en matière d'urbanisme portée par les collectivités et la politique en matière de gestion de l'eau.

Cette stratégie nationale a été, vous l'avez compris, approuvée cette année. Elle se décline sur le terrain – je vais le dire – et elle se décline aussi à travers un plan national d'actions dont, au sein de la Commission mixte inondation, il a été proposé à la Ministre d'approfondir un certain nombre de sujets. Le sujet des financements a été

évoqué. Certes vous avez le fonds Barnier qui est la ressource principale du Ministère pour accompagner les collectivités et répondre aux différents projets sur la prévention du risque inondation. Et l'élaboration des stratégies locales sur lesquelles on va travailler tout au long de la journée va montrer qu'un certain nombre d'actions concrètes sur les territoires seront nécessaires. On a donc collectivement un enjeu de priorisation des financements.

Le premier groupe de travail de ce plan d'actions national est de réfléchir sur les critères de priorisation.

Le deuxième groupe de travail concerne, cela a été dit, les enjeux agricoles, la meilleure prise en compte des enjeux agricoles et des espaces naturels dans les politiques de gestion et de prévention du risque inondation.

Troisième enjeu : la réduction de la vulnérabilité. Un groupe de travail est engagé sur l'élaboration d'un référentiel de vulnérabilité concret et opérationnel, qui soit mis à disposition des collectivités et des acteurs locaux pour vraiment avancer concrètement sur ce sujet dont on sent qu'il y a encore beaucoup de progrès collectifs à faire.

Le quatrième groupe de travail est sur le thème de l'information, de la culture du risque, de la gestion de crise. Là encore, on voit bien que nos concitoyens, les populations ne sont pas encore suffisamment conscients véritablement. Et donc il faut encore et toujours travailler sur ce sujet d'information et de la culture du risque.

Et le cinquième groupe de travail est sur l'état des lieux. La stratégie nationale a été approuvée. Il est important de pouvoir la suivre, l'évaluer. C'est donc tout l'objet de ce groupe de travail sur l'état des lieux.

La déclinaison sur les territoires de façon très concrète, très opérationnelle: la stratégie nationale. Au niveau des grands bassins hydrographiques, les plans de gestion du risque inondation et, au niveau des 122 TRI, les stratégies locales – vous l'avez bien compris. Une carte pour vous indiquer, au niveau des grands districts hydrographiques, ce sont en fait, de façon très concrète, 12 plans de gestion du risque inondation qui sont à réaliser, 7 en métropole et 5 sur les territoires d'Outre-mer, et une stratégie locale pour chacun des 122 TRI. Vous les avez sur cette carte - pardonnez-nous, pour nos amis de l'Outre-mer, la carte ne les fait pas figurer. Sur les 122 TRI, sachez qu'il y en a 34 sur le littoral et 11 TRI pour l'Outre-mer.

Quelques mots sur le plan de gestion du risque inondation. Où en sommes-nous ? Ils sont élaborés par les préfets de bassin – c'est en cours d'élaboration – en associant bien sûr l'ensemble des parties prenantes, les collectivités, les associations, la structure de comité de bassin. La plupart sont aujourd'hui en cours d'examen au titre de l'évaluation environnementale par les autorités environnementales de façon à pouvoir être mis à la consultation en fin d'année, le 19 décembre. Et l'objectif est de les approuver pour fin 2015. Bien sûr, à l'échelle de ces grands districts hydrographiques, les PGRI ont vocation à définir les grands objectifs, les grandes dispositions pour chacun de ces grands bassins en matière de gestion et de prévention du risque inondation.

Je viens de le dire, ils sont soumis à consultation du public, à compter du 19 décembre prochain, pour une durée de six mois. Et cette consultation se fera en

même temps que celle lancée pour la révision des SDAGE et pour l'élaboration des Plans d'actions en milieu marin sur les régions littorales. Cette consultation va durer six mois et, comme pour les SDAGE, le cycle d'élaboration puis de révision des Plans de gestion du risque inondation est de six ans, puisque l'on a un calage des deux directives (Directive inondation et Directive cadre sur l'eau) sur cette révision régulière de ces grands documents de gestion.

Voilà pour le niveau des grands bassins hydrographiques. On arrive tout naturellement sur les territoires de proximité, les 122 territoires à risque important d'inondation et donc les stratégies locales.

Elles sont élaborées conjointement par les parties intéressées, au premier lieu desquelles bien sûr les collectivités, toutes les parties prenantes : les associations, les opérateurs de réseau, les représentants du monde économique, les chambres consulaires, les différentes associations de riverains ou de victimes. Toutes les parties intéressées seront appelées à participer ou à être concertées pour l'élaboration de ces stratégies locales qui sont principalement portées, et c'est important, par les collectivités concernées, bien évidemment avec la pleine implication des services de l'Etat sous l'autorité du Préfet pour ce qui concerne les services de l'Etat.

Le périmètre de la stratégie locale est à minima le périmètre du territoire à risque important d'inondation. Mais comme je l'indiquais précédemment, il est important d'avoir en tête la solidarité au niveau du territoire pertinent, c'est le bassin-versant. Et donc il faut trouver la bonne échelle pour la stratégie locale. Et là, bien évidemment, c'est en fonction des réalités locales, des réalités géographiques et à la fois des réalités de la gouvernance qui se mettra en place autour de cette stratégie locale, bien évidemment pour réduire les conséquences dommageables des inondations sur les territoires concernés, sur les territoires à risque important.

Le périmètre est donc à adapter selon les territoires, je l'ai dit. La structure porteuse, je me permets de ré-insister, c'est vraiment important pour l'appropriation par tous qu'il y ait une collectivité qui puisse porter, bien évidemment avec l'appui des services de l'Etat, cette stratégie locale dans le cadre d'un Comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des parties prenantes et qui permet d'avancer ensemble sur l'élaboration de cette stratégie locale.

Cette stratégie locale est composée d'abord d'un diagnostic. Il est important de faire un diagnostic sur le territoire à risque important d'inondation. Je signale, mais vous le savez, qu'il y a un exercice important qui vient de s'achever dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation. C'est l'élaboration des cartographies sur les territoires à risque important d'inondation, des cartographies sur trois types d'aléas : les crues fréquentes, les crues moyennes, c'est-à-dire de l'ordre centennal, et les crues extrêmes, pluri-centennales voire millénales. Ce sont donc des cartographies qui sont maintenant quasiment toutes finalisées et qui permettent notamment de bien identifier pour les acteurs de terrain que vous êtes l'ensemble des enjeux à prendre en compte suivant ces différents types d'aléas, et, à partir de l'identification et de la connaissance de ces enjeux, adapter sur le territoire, définir des dispositions, définir des mesures, pour pouvoir ensuite mettre en place cette politique cohérente sur votre territoire de gestion et de prévention du risque inondation.

Je vais peut-être donner quelques exemples d'objectifs et de mesures simplement pour donner quelques illustrations au-delà de mon propos peut-être un peu général. Si l'on prend par exemple un objectif de réduction des risques pour les vies humaines – on me dit que c'est dans le support qui vous a été mis sur les chaises. Je ne vais pas forcément plus le développer, mais je donne quand même deux ou trois exemples.

Un premier objectif peut être par exemple de réduire les risques pour les vies humaines, et de façon très concrète de recenser les zones dangereuses. Lorsqu'il y a un vrai problème d'évacuation, il faut prévoir des plans d'évacuation et des zones refuges. Et puis, on peut avoir aussi des zones qui sont tellement sensibles au regard du risque inondation ou de submersion marine qu'il faut examiner les hypothèses de délocalisation. Ces sont bien évidemment des exemples, mais ce sont des types de mesures.

Et on a aussi évoqué tout à l'heure la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention d'inondation sur le volet prévention des inondations qui nous intéresse plus directement sur le sujet de la prévention des risques inondation. Donc on peut avoir, de façon là aussi très concrète, à l'échelle du TRI, un objectif d'optimiser les dispositifs de protection existants qui passent déjà par une bonne connaissance des systèmes existants. Une deuxième action peut être de définir concrètement, d'organiser et de mettre en œuvre la compétence GEMAPI à l'échelle pertinente bien évidemment dans le cadre de la loi et des décrets en cours. Et une troisième disposition qui sera d'engager la sécurisation des systèmes d'endiguement en tant que de besoin. Ce ne sont là que des exemples. Donc je vous laisse référence à ce tableau qui est dans votre dossier, qui vous donne quelques exemples très concrets et très opérationnels.

Pour terminer sur la présentation de ces stratégies locales, je rappelle deux choses, d'une part, qu'elles doivent être finalisées pour fin 2016. Donc on a ensemble collectivement deux années pour conduire l'ensemble de l'exercice et faire en sorte de doter tous les territoires à risque important d'inondation de ces stratégies locales adaptées aux territoires. Et bien évidemment, l'idée est de mettre en œuvre des actions opérationnelles pour répondre vraiment aux problématiques. Et au-delà de la stratégie locale, il y a la mise en œuvre. Et un des outils importants de mise en œuvre, ce sont les programmes d'actions. Et parmi les outils disponibles pour mettre en œuvre ces programmes d'actions, il y a notamment les programmes d'actions de prévention des inondations, les PAPI, que nous avons déjà évoqués largement ce matin. Ces actions doivent être concrètes. Elles doivent avoir des maîtres d'ouvrage, avoir défini le financement, on a parlé de tout l'enjeu du financement ce matin, et avoir un calendrier clair, de façon à ce que chacun de nos TRI puisse, d'ici deux ans, être doté de ces stratégies locales qui donnent la feuille de route de ce qui est à faire concrètement sur le territoire pour permettre à la fois de prévenir et de réduire le risque inondation. Merci de votre attention.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Marc Jacquet, pour cette présentation. Merci, Mesdames, pour vos interventions.

# Table ronde n°1 :

## Etat actuel des stratégies locales

---

*Participaient à la table ronde :*

- § *Patrick VAUTERIN, Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes*
- § *Michel MONTCLAR, Directeur adjoint de la DEAL de La Réunion*
- § *Elsa DI MEO, Conseillère régionale PACA*
- § *Pierre-Henri ILHES, Président de l'EPTB de l'Aude*
- § *Paul RAOULT, Président du Parc naturel régional de l'Avesnois et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sambre*

### **Michel BLEZE PASCAU**

Je vous invite à regagner la salle, puisque nous allons maintenant dialoguer avec les premiers invités de notre première table ronde. Première table ronde consacrée à l'état actuel des stratégies locales de gestion du risque inondation. Quels en sont les périmètres ? Avec quelles parties prenantes ? Poursuivre quels objectifs ?

J'invite à me rejoindre tout de suite sur scène Madame Elsa Di Méo, Messieurs Patrick Vauterin, Michel Montclar, Pierre-Henri Ilhes et Paul Raoult. Merci de les applaudir.

Je vais refaire les présentations. De gauche à droite, nous ont rejoint Madame Elsa Di Méo, vous êtes Conseillère régionale pour la région PACA. A vos côtés, Monsieur Michel Montclar, Directeur adjoint de la DEAL de La Réunion. A vos côtés, Monsieur Pierre-Henri Ilhes, Président de l'EPTB de l'Aude. Monsieur Paul Raoult, Président du Parc naturel régional de l'Avesnois et Président de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Sambre. Et Monsieur Patrick Vauterin, Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes.

On va d'abord commencer avec vous, Michel Montclar. Je le répète, vous êtes le Directeur adjoint de la DEAL de La Réunion. Qu'en est-il de l'état actuel des stratégies locales sur le territoire de La Réunion ? Il se trouve qu'historiquement La Réunion avait déjà initié un Plan de gestion du risque inondation bien avant que la loi ne le prévoie. C'est bien cela ?

### **Michel MONTCLAR**

Bonjour à tous. Effectivement, la démarche concernant la gestion du risque d'inondation est une stratégie cohérente que nous avons portée avec l'ensemble des partenaires bien évidemment depuis 1980. A cette époque-là, on ne parlait pas encore de prévention. On parlait uniquement de protection. Et c'est le Plan endiguement qui avait été mis en œuvre.

Ensuite, nous nous sommes effectivement inspirés des travaux préparatoires de la Directive, avec les acteurs du territoire, pour travailler sur le premier PGRI de La Réunion qui a couvert la période de 2007 à 2013 et qui a permis de ne pas se limiter à

20

des travaux de protection, mais à aller vers une stratégie couplant tous les aspects de la gestion du risque, à savoir les aspects prévention, prévision, information préventive et protection.

Nous avons mis cette période-là à profit pour créer, tout d'abord, une cellule de veille hydrologique qui nous a permis de mieux comprendre les différents phénomènes pluie/débit et donc de travailler sur les aspects vigilance. Cela a été un travail de longue haleine sur lequel nous avons bénéficié et nous continuons à bénéficier de l'appui du Ministère et des financements nécessaires pour poursuivre cette action.

Ensuite, la signature de cinq PAPI, pour une région comme La Réunion, c'était une démarche importante, très volontariste de la part des collectivités. Deux de ces PAPI sont pleinement réalisés. Et cela a pu se faire grâce à l'énergie déployée par les collectivités, mais aussi grâce à un aspect important qui est une vraie spécificité de l'Outre-mer, qui est la présence de fonds européens puisque, en parallèle avec cette démarche volontariste, se greffaient les fonds FEDER qui étaient sur cette période-là de 15 millions d'euros. Si on rajoute à cela, comme l'évoquaient les différents intervenants, l'apport de la région, autre partenaire, et de l'Etat, on aboutissait à une enveloppe de 25 millions d'euros, qui permettait globalement d'amorcer notablement la pompe financière dans un contexte de collectivités qui n'avaient pas obligatoirement les moyens d'avancer.

Ensuite, on est passé à une troisième période toujours cohérente, qui est la période qui fait l'objet de ce colloque, qui est la période de 2014, déclinaison effective de la Directive. Donc au-delà des étapes qu'a évoquées Marc Jacquet, au niveau de La Réunion, nous en sommes effectivement à la partie évaluation environnementale. Toutes les étapes précédentes ont été franchies, et donc nous nous préparons à cette consultation du public qui démarrera en décembre 2014.

Ce qui me semble important dans cette démarche-là, au-delà bien évidemment des outils qui ont été mis en place puisqu'il y a un Comité de pilotage qui existe pour la mise en place du PGRI, c'est la mise en œuvre des stratégies locales. Le principe que nous avons choisi de mettre en œuvre a été de ne pas faire de la gouvernance un préalable, mais en faire un objectif. Comment cela s'est-il traduit dans les faits ? C'est la DEAL qui est allé voir les collectivités et qui a animé et qui continue d'animer un certain nombre de groupes de travail, d'échanges avec chacune des collectivités concernées par les 6 TRI de La Réunion. Et cela a permis de ne pas se focaliser dès le départ sur qui allait prendre la maîtrise d'ouvrage, qui allait prendre la décision. Cela a permis de faire venir les élus et les partenaires autour de la table. Cela a permis d'alimenter les premiers diagnostics, puisqu'aussi nous avons financé avec l'appui du fonds Barnier et du BOP 181 le premier diagnostic sur les aléas et les enjeux, les premiers croisements, et donc de faire prendre conscience naturellement des conséquences potentielles du risque inondation.

Il faut voir qu'à La Réunion – je vais m'arrêter là après – le premier risque est le risque cyclonique. Tous les autres risques sont des risques qui sont dans les mémoires, qui arrivent de temps en temps, mais beaucoup moins fréquemment que le risque cyclonique. Et comme Madame la Sénatrice l'évoquait, la population est préparée au

risque cyclonique, mais qui est un risque que l'on voit venir. Alors que le risque inondation, de par la configuration de La Réunion, du battant des lames au sommet des montagnes, ce sont des crues rapides avec des transports solides, avec une urbanisation qui s'est construite dans les champs d'épandage des rivières. Et donc, dans ce cadre-là, cela nécessitait impérativement un changement de paradigmes pour faire prendre conscience du risque inondation.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Michel Montclar, qu'en est-il de la perception des élus locaux sur ces futures stratégies locales ?

### **Michel MONTCLAR**

La perception des élus locaux est différente selon les communes. Et comme je l'évoquais tout à l'heure, elle est aussi différente selon l'histoire des communes par rapport au risque inondation. Une commune qui a souffert du risque inondation est plus sensible, et cela est bien normal. Et lorsque nous allons lui parler de stratégie locale du risque inondation, elle a tout de suite certaines réminiscences qui lui permettent d'être plus disponible et plus à l'écoute.

J'espère ne pas jeter un petit froid, mais je dirais que la première perception est de faire le parallèle avec un autre outil qui est l'outil du PPR. Nous développons en parallèle, avec les collectivités et nous continuons de développer, non pas que sur le risque inondation mais aussi sur le risque mouvement de terrain et sur le risque érosion littorale, toute une logique réglementaire. Et lorsque nous allons voir les élus pour parler de stratégie du risque inondation, certains nous disent : « encore une fois, vous venez nous apporter des contraintes ». Il faut changer là aussi le discours en leur disant : « nous allons travailler avec vous pour traduire la connaissance de l'aléa par rapport aux enjeux de votre collectivité, enjeux passés mais aussi enjeux à venir, et donc vous aider à construire un territoire qui soit mieux adapté à résister au risque inondation et surtout qu'il soit capable de se relever du risque inondation ». A La Réunion, on ne se pose pas la question de savoir si l'inondation existe. Il y a 20% de la population qui est dans une zone potentiellement inondable. Donc dans ce cadre-là, l'inondation est inéluctable. Par contre, comment mieux se préparer ? Comment mieux résister ? Comment mieux gérer la crise ? Des outils existent. Il faut les faire mieux appréhender par l'ensemble des acteurs du territoire.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Vous avez d'ailleurs lancé une étude sur chacun des TRI pour identifier les points durs.

### **Michel MONTCLAR**

Nous avons lancé cette étude avec l'appui d'un cabinet conseil bien évidemment. Et cela nous sert de document d'amorce pour ces discussions. Quartier par quartier, nous identifions, au travers des cartographies qu'évoquait Marc Jacquet, les enjeux potentiels du territoire, la manière dont le territoire sera impacté si jamais une inondation à fréquence variable survenait et quelles seraient les conséquences

potentielles sur les biens et les personnes du territoire en cas de survenance de cette inondation.

**Michel BLEZE PASCAU**

Pour conclure, qu'est-ce que le Directive va changer pour le territoire ?

**Michel MONTCLAR**

Si j'étais un peu provocateur, je dirais : « rien », puisque, comme j'ai tenté de l'expliquer, c'est une histoire qui se poursuit. Le challenge que l'on a à relever avec l'ensemble des collectivités, des acteurs du risque inondation à La Réunion, c'est de comprendre qu'il y a une dynamique qui a été créée, qu'il faut poursuivre cette dynamique et que nous avons commencé à répondre à certains des objectifs de la stratégie nationale du risque inondation, mais qu'il convient de compléter le dispositif en s'appuyant sur des acteurs qui se sentent quelquefois peu concernés. Je mettrai au cœur de ces acteurs, la population elle-même. Madame la Directrice générale et Madame la Sénatrice ont évoqué le rôle de la prise de conscience du risque inondation. Ce n'est pas pour rien qu'un des items du PGRI de La Réunion c'est : « Réunionnais, prenez en compte le risque inondation dans votre vie propre, dans votre organisation », de manière à ce que, face à ce risque-là, l'ensemble des acteurs puissent se relever plus facilement.

**Michel BLEZE PASCAU**

Pour conclure, le diagnostic de vulnérabilité du territoire, c'est encore là-dessus que vous comptez travailler, à l'avenir ?

**Michel MONTCLAR**

Bien évidemment, puisque ce diagnostic est connu aujourd'hui, parfois douloureusement, par ces fameuses cartographies que l'on a mises en partage. Les cartographies des crues exceptionnelles sont des cartographies qui font très mal pour les collectivités, puisqu'elles voient que, malgré tous les efforts, malgré toutes les réflexions, malgré tous les outils de prévention qui ont été mis en place, le jour où ce big bang se produit, on sera tout petit face au risque inondation, y compris face à nos certitudes. Et dans ce contexte-là, il faut que l'on continue avec les collectivités pour que ce risque inondation qui est déjà pris en compte permette d'améliorer les cibles potentielles existantes, mais aussi deviennent un outil d'aménagement du territoire pour bien positionner, bien organiser et bien définir les caractéristiques des enjeux d'aménagement durables à venir. Pour nous, ce sont les équipements de santé, les routes, les réseaux bien évidemment, sans lesquels, si on est coupé d'eau et de communication, il y a toute une série de dommages collatéraux qui vont surgir, ne serait-ce que sans eau il y a baisse d'hygiène, et tout de suite il y a d'autres problèmes qui se greffent et qui font du sur-accident.

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Michel Montclar. Veuillez prêter votre micro à Patrick Vauterin. Nous allons quitter le territoire de La Réunion pour celui du bassin Rhône-Méditerranée, avec vous, Patrick Vauterin. Je rappelle que vous êtes le Directeur adjoint de la DREAL

Rhône-Alpes. Qu'en est-il des outils dont vous disposiez avant la mise en œuvre de la Directive inondation ?

### **Patrick VAUTERIN**

Bonjour. Je parlerai aussi en tant que DREAL de bassin Rhône-Méditerranée. Effectivement la politique de prévention des inondations n'a pas commencé avec la Directive inondation et sa transposition en droit français avec la loi Grenelle II. Il y avait déjà des outils de prévention des risques depuis de nombreuses années, des outils de maîtrise de l'urbanisation. Les Plans des surfaces submersibles datent de 1935, donc cela fait près de 80 ans. Sur les questions de gouvernance en particulier qui nous occupent aujourd'hui et de stratégie locale, le basculement est sûrement en 2002, avec le lancement des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). On a fait un constat d'éparpillement des compétences : l'Etat intervenait en matière de maîtrise de l'urbanisation, en matière d'organisation du secours au niveau départemental. Les communes intervenaient également en matière de maîtrise de l'urbanisation, en matière de secours à leur niveau. Les particuliers et les entreprises intervenaient en matière de réduction de leurs risques propres, réduction de leur vulnérabilité. Les syndicats de rivière intervenaient pour faire les travaux.

Donc face à cet éparpillement, on souhaite avoir des plans territoriaux et une vraie stratégie locale. C'est bien l'objectif de la mise en œuvre des PAPI qui, sur le bassin Rhône-Méditerranée, dans sa première version, entre 2003 et 2009, ont été une vraie réussite, puisqu'il y a eu 21 PAPI labellisés, dont un certain nombre en Languedoc-Roussillon - je pense que Monsieur Ilhes nous en parlera. Cela représente 600 millions de travaux, 200 millions d'interventions de l'Etat, et donc vraiment une dynamique qui se met en œuvre à partir de 2003 avec les PAPI.

Une dynamique sur le fleuve Rhône et la Saône se met également en œuvre sur le bassin Rhône-Méditerranée, suite aux crues de 2002 et 2003. Le Président du SYMADREM est dans la salle, il pourra nous en parler également – le SYMADREM s'occupe des ouvrages du Rhône et de la mer sur le Grand Delta. C'est donc effectivement une volonté de l'Etat – Madame Elsa Di Méo pourra nous en parler également – et des cinq régions, de la Compagnie nationale du Rhône et du Comité de bassin d'avoir un plan général d'aménagement du fleuve, avec un volet important de prévention des inondations. 300 millions d'euros de travaux, 100 millions de fonds d'Etat, qui se traduisent concrètement par des ouvrages notamment sur la partie Grand Delta, qui se traduisent également par des réflexions qui alimentent les groupes de travail qui ont été évoqués dans le cadre du Plan national de gestion du risque d'inondations. Nous avons ainsi travaillé sur la vulnérabilité des territoires. Le référentiel de vulnérabilité est en partie issu des travaux menés sur le fleuve Rhône. Nous avons également travaillé sur la résilience des exploitations agricoles et ce qui peut alimenter les réflexions du groupe de travail sur les exploitations agricoles et les inondations.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Ceci était avant la Directive. Depuis la Directive, où en êtes-vous de la mise en place des stratégies locales de gestion des risques inondation ?

## **Patrick VAUTERIN**

Depuis la transposition de la Directive, nous avons beaucoup travaillé. C'est quelque chose qui a été co-construit avec les acteurs locaux. Dans le bassin Rhône-Méditerranée, nous avons voulu mettre en place, avec le Comité de bassin, un Comité inondation de bassin. Nous avons pris les membres du Comité de bassin et l'avons élargi à un certain nombre d'autres membres qui nous paraissaient intéressants de nous adjoindre pour traiter de cette problématique.

En 2011, c'est le diagnostic à l'échelle du bassin, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation.

En 2012, c'est l'identification des territoires à risque important d'inondation. Nous en avons 31 sur le territoire (30 plus 1 interbassin, puisque nous en partageons un avec Loire-Bretagne) qui a été bien touché par les inondations hier.

En 2013, c'est l'élaboration des cartographies.

Et depuis 2014, les stratégies locales. Patricia Blanc vous disait que c'était le lancement aujourd'hui des stratégies locales. Mais les services de l'Etat et les collectivités sont au travail depuis un certain temps quand même sur les stratégies locales. Effectivement, depuis le début de l'année, nous avons d'abord eu un travail technique. 2014 a été un peu perturbée par le renouvellement des exécutifs locaux. Donc, le premier travail a été fait en Comité technique, entre les services de l'Etat et les services des collectivités pour élaborer les stratégies locales. Ce travail a été traduit et résumé dans le projet de plan de gestion des risques inondation qui a été validé cet été et qui est actuellement à l'autorité environnementale pour un avis avant la consultation. Et nous avons actuellement lancé les travaux sur les stratégies locales avec les élus en Comité de pilotage. Chaque Préfecture organise cela avec les élus locaux dans le territoire.

## **Michel BLEZE PASCAU**

Pour finir, comment faciliter, selon vous, une meilleure appropriation de ces nouveaux outils par les acteurs locaux justement ?

## **Patrick VAUTERIN**

Il y a tout d'abord encore un gros travail de pédagogie à faire sur la Directive inondation. Tout le monde se demande, à tout niveau, que ce soit au niveau des services de l'Etat, au niveau des services des communes, au niveau des élus, ce que cette Directive inondation apporte de plus. J'espère que nous en sortirons tous persuadés à la fin de cette journée.

Vous posiez la question de ce qui va changer avec la Directive inondation à La Réunion. Ce qui va changer dans la Directive inondation dans le bassin Rhône-Méditerranée, c'est que l'on sort d'une initiative qui était entièrement locale. Donc on s'aperçoit que les PAPI ont émergé sur un certain nombre de territoires, parce que ceux-ci étaient conscients du risque. Je pense notamment que cela a été très fort en Languedoc-Roussillon, notamment avec l'appui de la région et des Conseil généraux. Et au final, on a un territoire qui est fortement soumis aux inondations, mais qui est aussi fortement couvert par les PAPI. A travers la réflexion générale, on essaie de voir

s'il n'y a pas trop de « trous dans la raquette ». Effectivement, quand on regarde les PAPI à fin 2009, il y a des « trous dans la raquette ». Un des cas flagrant, et on en a parlé ce matin, c'est l'Argens, dans le Var : en 2009, il n'y avait pas de PAPI sur ce territoire qui est pourtant un territoire fortement exposé. Maintenant, on a un PAPI d'intention, donc on progresse et on va vers une stratégie locale qui, je l'espère, sera ambitieuse. Mais on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de territoires du bassin Rhône-Méditerranée qui n'avaient pas de stratégies alors qu'ils étaient soumis au risque. Il y en avait en PACA. Il y en avait aussi en Rhône-Alpes. L'agglomération d'Annecy est soumise à des risques, et elle n'est pas couverte. Le Dijonnais peut être soumis à des risques, il a été soumis à une crue assez importante en juin 2013, et il n'y avait pas de dynamique locale sur cette question-là.

Ce qui va changer, c'est bien de passer de cette initiative uniquement locale à une réflexion globale qui doit permettre de voir s'il n'y a pas trop de « trous dans la raquette ». Et pour cela, on s'appuie sur l'identification des territoires à risque important d'inondation. Mais ensuite, là où on a vu qu'il y a des « trous dans la raquette », il y a un important travail d'animation des services de l'Etat pour essayer de faire émerger cette gouvernance qui manque sur certains territoires et faire émerger ces stratégies locales.

On peut s'appuyer sur des dynamiques. Il y a des dynamiques qui existent de temps en temps en matière de politiques de l'eau. Madame Forcinal est là, elle anime le SAGE Allan. Il y a une dynamique forte sur la politique de l'eau. On a souhaité mettre en place une dynamique sur les inondations sur ces territoires. Cela ne veut pas dire que l'on aura exactement la même gouvernance, mais, dans le cadre du projet de SDAGE, nous avons dit qu'il faut s'appuyer sur ces dynamiques et s'appuyer notamment quand il y a des CLE sur ces dynamiques qui sont en place.

Et enfin, un des outils qui va également nous aider, c'est la mise en place de la compétence GEMAPI, puisque cela suppose une réflexion d'un certain nombre de territoires, d'un certain nombre d'EPCI. Quand on a sur un territoire comme le Grand Lyon, une multiplicité d'inondations qui se conjuguent, le fait que l'on puisse avoir une agglomération, et même une métropole, qui a une compétence GEMAPI permettra de mettre en cohérence toutes ces stratégies.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Patrick Vauterin. Restons toujours sur ce même bassin Rhône-Méditerranée. Faites passer le micro à Madame Elsa Di Méo. Vous êtes Conseillère régionale au sein de la région PACA. Comment, du point de vue d'une région, arrive-t-on à mobiliser tous les acteurs locaux sur ces différents outils ?

### **Elsa DI MEO**

D'abord, c'est une problématique de l'ensemble des politiques qui peuvent être menées à l'échelle d'une région. Et je pense que c'est important de le souligner parce qu'au final on essaie de faire, en matière de gouvernance, que ce soit sur les politiques de l'eau ou sur les politiques inondation, le même travail de mobilisation et de gouvernance partagée. Je partage ce qui a été dit par mon voisin, si la gouvernance ne doit pas être une fin en-soi, la méthode, le partage, la relation de confiance, c'est le fruit

d'années de travail. Et réussir à le faire en parallèle sur un certain nombre de sujets, c'est aussi particulièrement nécessaire.

En ce qui concerne la région PACA, cela a été évoqué à plusieurs reprises, la question de l'exposition du territoire au risque et des précédents, des antécédents dans une région par exemple comme la mienne qui a été impactée à de nombreuses reprises par des risques très divers, et encore vous avez pu le voir aux actualités ce matin avec un décès dans le 06, vous avez deux nécessités et deux impérieuses nécessités. Elles vous sont données à la fois par les acteurs locaux mais aussi par la population. Et c'est vrai que peut-être en tant qu'exécutifs régionaux on est aussi particulièrement interpellés par les populations. Cela fait une des spécificités par rapport aux services de l'Etat qui ont été cités avant, c'est que l'on est bien obligé de répondre à ces inquiétudes. Et toute la difficulté réside à comment faire en sorte que cette inquiétude, cette émotion, ce coup du moment se transforme en réalité territoriale, en réalité d'action et en réalité politique. Je suis issue de Fréjus, à côté de l'Argens, donc y compris prise de conscience qui se traduise en matière de faits réels sur le territoire.

Je suis malgré tout convaincue que la région est pour le coup la seule avec sa vision globale de ces schémas régionaux d'aménagement du territoire à pouvoir prendre cette hauteur-là vis-à-vis des collectivités et faire en sorte que dans une démarche partagée avec les acteurs locaux et avec la population tout ce qui a été décrit sur la manière de mobiliser d'un point de vue réglementaire se traduise aussi en volontarisme politique. Et c'est en tout cas ce que nous avons essayé de faire à notre niveau.

Cela s'est par ailleurs traduit grâce à l'antériorité de contrats de plan Etat/région qui permettaient d'avoir ces complémentarités et de les traduire sur le territoire, de préparer à la crise et de préparer à une culture du risque et à la volonté de mettre en place un certain nombre d'outils partenariaux. Quand j'entendais ce qui était dit tout à l'heure, je pensais notamment aux conventions que la région a pu essayer de mettre en place avec des acteurs pour des plans communaux de sauvegarde, etc. La capacité, par des dispositifs existants et par des financements existants, à mobiliser au regard du territoire des acteurs, mais aussi à mobiliser des supports pratico-pratiques qui soient à disposition de ceux qui étaient un peu dépourvus des fois face à la nécessité réglementaire, au sentiment d'avoir beaucoup d'outils en même temps auxquels il fallait répondre.

Après, il y a la question de comment on le porte en termes de traduction politique et de cadre d'intervention, et comment, nous, région, on a fait le choix dès 2012 de se tourner vers la réduction par exemple de la vulnérabilité sur le territoire et de faire en sorte que ce soit impacté dans nos cadres d'intervention et dans nos financements. On a mis en place des systèmes de bonification par exemple sur la prise en compte de ces critères dans l'aménagement du territoire. On a fait en sorte qu'il y ait des systèmes de projets vertueux et d'approches intégrées qui soient valorisés par les financements régionaux et par les dispositifs régionaux qui pouvaient directement impacter les politiques locales et que, du coup, la culture soit partagée, mais aussi que l'intérêt pour les collectivités locales le soit pleinement. Voilà pour vous citer quelques exemples.

Alors c'est vrai qu'après se pose un certain nombre de questions. Je me permets de faire un petit parallèle sur ce qui a été dit sur la traduction aujourd'hui de la Directive

inondation. Aujourd'hui, on a des acteurs qui sont mobilisés, quand on a une tradition de travail, y compris avec des outils qui ont émergé d'un point de vue local, que ce soit des contrats de rivière, que ce soit des acteurs qui ont mis en place des cadres de gouvernance et de partage multiple. On a des acteurs qui sont aujourd'hui inquiets de voir comment ces spécificités locales, comment ces cultures, ces histoires, ces processus qui sont longs et qui ont fait émerger de la gouvernance partagée puissent se retrouver pleinement dans la traduction de ces directives. Qu'ils ne soient pas – j'emploie un mot un peu vulgaire – « broyés » par l'aspect réglementaire, soient non seulement respectés. Mais aussi que toutes ces spécificités, que toutes ces hétérogénéités du territoire soient pleinement respectées dans ces traductions et, au contraire, deviennent de la valeur ajoutée et non pas des difficultés techniques auxquelles il faudrait que les acteurs répondent.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Sur la mobilisation des différents acteurs locaux, un mot sur les PAPI. Combien de PAPI ? Quelles sont les nouvelles étapes ?

### **Elsa DI MEO**

Cela a été dit au niveau du Comité de bassin. En région, nous avons 10 PAPI aujourd'hui. On en a 4 qui sont en émergence avec des niveaux d'avancement qui sont divers et variés et avec – c'est important de le dire surtout quand on est élu – des volontarismes politiques qui peuvent être différents. Quand on a des PAPI d'intention, on se pose bien évidemment la question de leur capacité à impacter réellement le territoire par la suite. On se pose aussi des questions sur la fiscalité qui va pouvoir permettre de mobiliser réellement ces PAPI par la suite. Je pense notamment aux PAPI de l'Argens qui a été cité et où les syndicats mixtes de gestion qui vont avoir en charge la prise en compte du PAPI aujourd'hui vont être un peu au pied du mur et vont devoir se positionner sur le financement en disant : est-ce que l'on crée vraiment une compétence fiscale ? Comment mobilise-t-on de l'argent ? Et comment cela se traduit-il concrètement en actes ?

Pour revenir à l'échelon régional dans sa globalité, c'est, aujourd'hui, 141 millions d'euros de travaux qui vont être impactés dont 20 millions d'euros de financement de la région. Et c'est vrai que cela a été des choix, y compris au regard de la gouvernance pour la région de savoir : comment on se mobilisait sur ces PAPI ? A quelle hauteur ? Qu'est-ce qui faisait qu'on y allait et qu'il y avait quelque chose de prometteur en termes d'élaboration pour le territoire ? Qu'est-ce qui nous paraissait particulièrement à soutenir en matière de gouvernance ou au contraire en matière de réalisation de travaux ? Ce sont des arbitrages que l'on a faits aussi en fonction de la réalité territoriale et de la nécessité pour ces PAPI, de ne pas avoir de faille sur le territoire et de faire en sorte d'accompagner les états d'avancement des PAPI directement.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Pour en revenir à la question de l'intérêt pour une région de se saisir de cette question du risque inondation, je crois que la région a souhaité, dès 2012, mettre en avant la réduction de la vulnérabilité.

### **Elsa DI MEO**

Oui, tout à fait. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Nous avons souhaité faire en sorte que la culture du risque soit la plus partagée possible. Et cela s'est traduit à la fois par des choses très opérationnelles avec les collectivités, comme on a pu le décrire tout à l'heure, des documents à destination de la population pour faire en sorte d'avoir des outils pédagogiques sur les écoles, pour avoir une véritable culture des réflexes en matière de risques. Mais on a eu aussi la volonté de réduction de vulnérabilité à travers l'anticipation dans les schémas d'urbanisme, à travers le travail que l'on a pu faire pour que les acteurs locaux, les élus locaux anticipent suffisamment ces questions dans une région où la question de la maîtrise de l'urbanisme en matière d'inondation est particulièrement importante et impactera sur le long terme notre réelle capacité à inverser la tendance. Et puis, également, avec par exemple des dispositifs très spécifiques sur les agriculteurs – on en parlait tout à l'heure – où on a fait en sorte qu'il y ait une réduction de la vulnérabilité sur les différentes infrastructures agricoles qui pouvaient exister, de manière à ce que ce soit aussi moins coûteux pour la suite et que le territoire soit le plus résilient possible sur le long terme.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Dernier point. Comment une région peut-elle aider à une appropriation au plus près des territoires de tous ces outils ? Avez-vous quelques exemples concrets à nous donner ?

### **Elsa DI MEO**

Je vous citais par exemple les classeurs pédagogiques, les classeurs risques. Nous travaillons beaucoup en partenariat avec un certain nombre de structures pour former les territoires. Je pense que dans la pratique même, je vous citais tout à l'heure les dispositifs de financement, cela aide à ce que les acteurs locaux prennent réellement en compte dans leurs plans de développements locaux lorsqu'ils sont valorisés dans le fait de le porter. Et puis, il y a également tout l'aspect très citoyen, mobilisation des populations par exemple. Je crois aussi qu'il y a – et je reviendrai sur le thème même de la table ronde, la question de la gouvernance. On croit beaucoup en région que faire vivre la démocratie de proximité, c'est des relations de confiance partagées, de co-gouvernance sur un certain nombre de sujets. Et en l'occurrence, cette question-là, c'est primordial.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Vous diriez que l'état d'avancement, pour l'appropriation de tous ces outils, varie d'un TRI à un autre ?

### **Elsa DI MEO**

Oui. Cela varie, y compris, on n'a pas, aujourd'hui, la même réalité sur le massif alpin par exemple que sur le littoral. Et cela peut être aujourd'hui, pour nous, un certain nombre de manques. On a des TRI sur lesquels on sait déjà qui va animer, qui va porter. Certains Conseils généraux sont positionnés, notamment dans le 06 on est déjà dans l'adoption des stratégies en tant que telles puisqu'elles sont abouties. Et on a d'autres territoires où c'est plus émergent. Ceci est évident.

Je pense que dans la période dans laquelle on est, je pense qu'il est important de replacer aussi le citoyen au cœur. De toute façon, les stratégies ne sont jamais assez avancées pour le citoyen qui est impacté par des inondations de manière régulière. Et je crois que dans ce que l'on fait, pour que cela ne reste pas qu'un débat de techniciens et pour que ces directives soient pleinement acceptées socialement, il faut aussi replacer le citoyen à la gouvernance citoyenne dans la procédure et dans l'élaboration de ce qui se fait en matière d'inondation.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Un mot rapide sur cet outil que vous avez mis en place, qui est spécifique à la région : c'est l'Observatoire régional des risques majeurs.

### **Elsa DI MEO**

J'invite tout le monde à aller consulter cet Observatoire, qui est né d'un partenariat avec le BRGM, qui a vocation à donner des outils à tous et qui est décliné à la fois avec des supports pour les citoyens auxquels je faisais référence, avec des supports pour les élus, avec de la cartographie, avec un état de connaissances et d'avancements qui est exceptionnel - ce n'est pas uniquement parce que c'est le nôtre que je le dis. C'est vraiment une expérimentation et une innovation qui peuvent être, à mon avis, utiles à tous et que je vous invite à aller voir. Je ne vous en dis pas plus.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci beaucoup, Madame Di Méo. Passez votre micro à Pierre-Henri Ilhes. Nous allons poursuivre ce tour de table toujours sur le même bassin avec un autre témoignage, le vôtre, Monsieur Pierre-Henri Ilhes, Président du SMAR EPTB de l'Aude. D'abord, brièvement, est-ce que vous pouvez nous présenter la structure EPTB ?

### **Pierre-Henri ILHES**

L'EPTB Aude SMAR est malheureusement né d'une catastrophe, les 12 et 13 novembre 1999. Le département de l'Aude a été profondément touché par de terribles inondations qui ont fait plus de 26 morts. La moitié du département de l'Aude est, pour ceux qui ne connaissent pas trop, entre les PO et l'Hérault, donc vraiment sur un tournant méditerranéen. La moitié du département de l'Aude avait été détruite à l'époque. 438 communes, 380 000 habitants. Et sur ces 438 communes, 230 communes ont été sinistrées, soumises au risque inondation. Ceci pour montrer l'importance de l'impact des inondations sur ce territoire.

Les 12 et 13 novembre 1999, il est tombé en moyenne 600 millimètres d'eau au mètre carré en moins de 18 heures. Il y a eu plus de 25 ponts détruits et de terribles conséquences à la fois sur les infrastructures mais aussi sur le monde économique. Et puis, malheureusement, 26 morts à regretter sur ces inondations.

Le Président du Conseil général de l'époque, Sénateur, que vous avez dû reconnaître, Marcel Rainaud a vu son territoire départemental détruit, ravagé. Et face à cette vision d'horreur, il a dit : « il faut que l'on se mobilise et que l'on crée une structuration atypique pour répondre à ce risque inondation ».

Madame la Sénatrice faisait référence tout à l'heure à un 20<sup>ème</sup> siècle relativement calme en termes d'inondation. Malheureusement, sur le pourtour méditerranéen, je ne ferai que rappeler deux ou trois dates :

1891, il y a à peine 120 ans : ce sont plus de mille morts que nous avons enregistrés des Cévennes jusqu'à la chaîne pyrénéenne et en montant jusqu'à Bordeaux.

1940, il y a 70 ans : plus de 350 morts du côté de l'Aude et des PO ; 1 000 millimètres d'eau au mètre carré tombés en moins de 24 heures.

Donc vous voyez que finalement le risque inondation au 20<sup>ème</sup> siècle, Madame la Sénatrice, a fait de très nombreux dégâts. Et malheureusement, nous voyons depuis le début de cette année, avec les événements sur Montpellier, sur Nîmes, Madame la Conseillère régionale, dans votre région, depuis deux jours, que ces événements que l'on appelle des événements type cévenole mais avec des récurrences centennales se multiplient et reviennent régulièrement.

Face à tout cela, le département de l'Aude s'est structuré. Et malheureusement, nous avons mis en place la GEMAPI 15 ans avant avec ce qui s'était passé sur notre département.

Très brièvement, la cartographie qu'il y avait sur ces 438 communes, il y avait pléthore de syndicats, de SIVU. Nous devions sortir à peu près deux dossiers concernant les inondations dans le département de l'Aude jusqu'à cette date-là. Et le Président Rainaud a voulu vraiment structurer ce département. Nous sommes arrivés, en trois ans, de 1999 à 2002, à structurer le département autour de 17 syndicats avec plusieurs logiques. Je l'ai entendu de par la bouche des intervenants, mais pas assez fort : une logique de bassin-versant, et uniquement de bassin-versant et toujours de bassin-versant. Nous avons fait exploser les frontières administratives, financières et politiques. Il n'y avait plus de cantons. Il n'y avait plus de départements. Il n'y avait plus de régions. Parce que notre département et nos syndicats se trouvaient sur 2 régions et 5 départements. Donc nous avons fait exploser tout cela. Cela n'a pas été facile politiquement, parce que quand on dit « politiquement », derrière, il y a des femmes et des hommes qui veulent garder leur petit pré carré et leur petit pouvoir sur leurs petits syndicats qui étaient en place à l'époque.

Nous avons donc créé ces 17 syndicats de bassin-versant en tenant compte du bassin-versant. Et cette structuration est toujours en place aujourd'hui, et nous travaillons avec la GEMAPI sur la fédération et la structuration en optimisant ces syndicats de bassin-versant.

Il y a une deuxième logique, c'est la solidarité. C'est le maître-mot. Je sais qu'aujourd'hui le mot solidarité est souvent galvaudé, que l'on dit « je ne vais pas payer pour mon voisin ou telle ou telle personne ». Il y a 15 ans, dans le département de l'Aude, la solidarité a été la base de la réussite de notre organisation. Solidarité entre l'amont et l'aval, mais aussi solidarité entre le rural et l'urbain. Nous avons une chance – je ne sais pas si nous pouvons appeler cela une chance : nous sommes un territoire extrêmement pauvre. Et lorsque vous n'avez pas d'argent ou lorsqu'il y a peu d'enjeux financiers, on se retrouve les manches et on dit que l'on va s'entraider. Et s'il

n'y avait pas eu cette structuration basée sur le bassin-versant, sur la solidarité, nous n'en serions pas là où nous en sommes aujourd'hui.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Deux TRI ont été arrêtés sur votre territoire, à Narbonne et à Carcassonne. Quel regard portez-vous sur le choix d'une stratégie locale sur l'ensemble du bassin-versant intégrant ces deux territoires ?

### **Pierre-Henri ILHES**

Je ne suis pas très grand politique, mais ces TRI ne m'apportent rien. Rien du tout, si ce n'est quelques interrogations. Ils ne m'apportent rien parce que ces TRI sont déjà intégrés dans notre structuration. Nous n'avons pas attendu les TRI pour définir la cartographie et les enjeux tels qu'ils ont été présentés dans la stratégie nationale. Voilà pourquoi ces TRI ne m'apportent rien. Mais je peux comprendre que sur des territoires où cette réflexion-là n'a pas été menée et n'a pas été suffisamment avancée, ces TRI sont des éléments et des bases de réflexion et de débat.

Par contre, je vous ai dit qu'ils m'apportent des interrogations. Je vais faire un petit rappel financier. Dans notre structuration, aujourd'hui, je vous ai évoqué la solidarité, la solidarité amont/aval, rural/urbain, mais aussi solidarité financière. Et nous avons une clé de répartition financière qui a été discutée, il y a 15 ans, et qui a été décidée à l'unanimité des 438 communes. Vous imaginez 438 maires, et je vous passe les meilleures sur les conseillers généraux et les conseillers régionaux. Cette solidarité financière est basée sur une clé de répartition où chacun apporte, qu'il soit ou non concerné par le risque inondation, sa pierre à l'édifice d'un point de vue financier: 70 % sur le potentiel fiscal, 15 % sur la superficie concernée par le risque inondation et 15 % par rapport à la population. Il y a donc des territoires où il n'y a aucun risque inondation et où il n'y a pas de PPRI qui participe à cette politique de solidarité amont/aval bassin-versant.

Et les TRI, j'en reviens à votre question – m'apportent juste une réflexion de dire si ces TRI ne vont pas être des outils pour fixer les subventions auxquelles nos partenaires financiers (l'Agence de l'eau, le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat, l'Europe) diraient : « on ne finance que si vous êtes homologués TRI ». Or, dans notre département, c'est tout notre département qui aurait dû être mis en TRI. Or nous avons deux zones – Carcassonne et Narbonne. Par hasard, ce sont les deux villes les plus importantes. Quand je viens à Paris, Carcassonne et Narbonne, ce sont 45000 habitants respectivement. Donc il faut relativiser. On a pris les enjeux économiques et là où il y a le plus d'habitats. Or, sur notre territoire, j'insiste là-dessus, c'est tout notre département, et les 500 communes qui adhèrent à notre EPTB qui auraient dû être homologuées ou reconnues comme TRI.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Très bien. Dernière question : comment amener l'ensemble des acteurs locaux à travailler ensemble, qu'il s'agisse des syndicats de rivière, des communes, des intercommunalités, des gestionnaires de réseau ou des populations ?

### **Pierre-Henri ILHES**

Je vais essayer d'être politiquement correct. Quand il n'arrive rien, il est difficile d'arriver à mettre tout le monde autour de la table. Or la GEMAPI est pour nous un outil très important et qui fonctionne, parce que je l'ai vu et je le vois quotidiennement sur notre territoire, 90 % de la GEMAPI est déjà en place sur notre territoire. Or si c'est la nature qui vous oblige à vous mettre autour de la table, on vous force à prendre les décisions qui s'imposent.

Le deuxième élément de réponse par rapport à cette politique que nous avons mise en place il y a 15 ans, qui perdure et qui est plébiscitée puisqu'au travers de cette politique en 2006, nous avons signé le premier PAPI de l'Aude d'un montant de 80 millions d'euros, et nous sommes en train de le terminer dans son application, et nous arriverons certainement à 102 % d'atteinte de ce PAPI 1. Et nous présentons, vendredi, au Comité d'agrément, le PAPI 2 pour un montant de 50 millions d'euros.

Mais sur cette structuration, j'évoquais le politiquement incorrect – comment forcer les gens ? Vous ne l'enregistrez pas.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Cela reste entre nous.

La suite de l'intervention n'est pas retranscrite.

### **Pierre-Henri ILHES**

Je voudrais terminer mon intervention. On est en train de parler de stratégie, de politique, de mise en place d'actions, d'outils. C'est important. Et il y a de très grandes avancées qui se font dans ce pays depuis une vingtaine d'années. Mais malgré tout ce que nous ferons, tout ce que nous mettrons, les centaines de millions d'euros que nous allons dépenser, le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais.

Et le politique que je suis, et je rejoins les propos de Madame la Conseillère régionale, quand nous sommes confrontés au risque inondation, quand nous allons rencontrer la population, on nous dit : « avec tout le fric que vous dépensez, nous en sommes encore là aujourd'hui, en 2014 ». Alors, notre responsabilité d'élus, c'est certes de mettre en place des outils concernant la protection de nos populations, mais un des volets importants de cette politique doit être la culture du risque, la prévention, la formation, l'information et la sensibilisation. Car une population qui n'est pas informée ou qui est mal informée ne peut pas correctement appréhender le risque inondation. Donc avec beaucoup d'humilité, je dis souvent que, oui, nous avons des millions à dépenser, et nous les dépensons bien. Mais beaucoup d'humilité, c'est aussi reconnaître que le risque zéro n'existe pas et qu'il n'existera jamais.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Pierre-Henri Ilhes. Passez votre micro à votre voisin, puisque nous allons terminer cette table ronde, avant de vous donner la parole dans la salle, c'est important, au Président d'un parc naturel régional, celui de l'Avesnois. Par ailleurs, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Sambre. Il s'agit de

Monsieur Raoult. Monsieur Raoult, pourquoi un parc naturel régional s'intéresse-t-il aux inondations et décide de porter la stratégie locale sur le territoire ?

### **Paul RAOULT**

Chaque territoire a toujours une histoire qui lui est propre. Le Parc a été créé en 1998. Il regroupait évidemment essentiellement une zone rurale, à l'exclusion du bassin de la Sambre industriel et urbain. Mais l'histoire politique a fait que le Parc a créé ensuite le pays de l'Avesnois, c'est-à-dire qui regroupe l'ensemble de l'arrondissement de l'Avesnes, et ensuite le Parc a porté le SAGE de la Sambre qui regroupe les trois quarts du territoire du Parc de l'Avesnois et évidemment se trouve dans le pays. C'est-à-dire qu'il y a eu une logique qui a entraîné le Parc dans ses responsabilités, et le SCOT qui a été créé ensuite regroupe tout l'arrondissement d'Avesnes, puisque j'avais voulu à l'époque qu'il n'y ait pas un SCOT rural et un SCOT urbain, mais un SCOT qui, là aussi, rassemble rural et urbain.

Lorsque la question de la stratégie locale a été posée, il y avait un choix très simple : ou c'était la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre avec ses 130 000 habitants qui en prenait la responsabilité, ce qui aurait pu paraître logique, ou bien c'était le Parc. Et finalement, après un accord politique, nous avons décidé en commun que ce serait le Parc qui prendrait en charge cette stratégie locale.

On peut avoir des versions différentes, puisque tout à l'heure on parlait de discours incorrects, ou certains diront que finalement l'agglomération de Maubeuge se désintéresse un petit peu de ses dossiers et « refile la patate chaude » au Parc. Moi j'aurais une version un peu plus optimiste, c'est-à-dire que la gestion des problèmes d'inondation n'est pas simplement liée au lit majeur et au lit mineur de la Sambre. En réalité, elle est beaucoup plus liée à la gestion des affluents du fleuve essentiel, c'est-à-dire la Sambre. Comme l'a dit mon prédécesseur, on ne peut donc gérer correctement les choses que si l'on fait dialoguer les zones rurales avec les zones urbaines. D'autant plus que dans le cas présent, on a des affluents de la Sambre qui partent des contreforts des Ardennes et qui se retrouvent sur des sols limoneux, argileux et avec une pente forte, arrivant sur la Sambre qui elle, par contre, a une pente faible, puisqu'elle est un affluent de la Meuse jusqu'à Anvers. On a donc des phénomènes d'inondation, bien que l'on soit dans un climat océanique, liés à des épisodes pluvieux, brutaux. Et sur les 50 dernières années, on a eu quand même cinq moments difficiles avec des inondations fortes et qui touchent toute une zone urbaine et industrielle et avec une paralysie de ces entreprises qui sont installées dans le fond de la Vallée de la Sambre, et donc avec des dégâts économiques forts.

Je pense que cette réflexion, je le répète, ne peut se faire que si les élus ruraux sont capables de dialoguer avec les élus des zones urbaines. Pour avoir eu des responsabilités en tant que Vice-président du Conseil général du Nord sur ces problèmes, j'ai quand même constaté que dans les syndicats de rivière, faire comprendre que les communes rurales de 150 ou 200 habitants doivent aller mettre au pot pour effectivement faire des travaux, il faut prendre du temps, des mois, parfois des années et des années. Et on y arrive, parfois, simplement parce qu'une commune urbaine dit : « je vais finir par payer pour tout le monde, et on arrive ainsi à faire notre syndicat de rivière ».

Donc je crois que le Parc, dans la mesure où il a cette culture de dialogue avec le monde rural, permet peut-être d'effacer ces difficultés et de mieux arriver à l'objectif qui est le nôtre.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Raoult, quelle suite va être donnée à la mise en place de cette stratégie ? Avec quelle méthodologie ? Quel calendrier ?

### **Paul RAOULT**

Le calendrier ! Il faut d'abord avoir un sous-préfet qui a envie d'avancer – cela existe parfois au-delà des changements et des péripéties de changement. Nous avons eu effectivement la chance d'avoir eu un bon sous-préfet, qui s'est investi dans cette question, qui nous a donc réunis et qui en fait en sorte qu'en février 2014 nous puissions au moins nous parler et essayer de faire avancer les choses. Et après la réponse négative de l'agglomération de Maubeuge qui nous a dit « non, ce n'est pas mon truc », le Parc a délibéré pour prendre en charge cette fonction. C'était d'autant plus facile que l'on avait quand même déjà ramé depuis de nombreuses années sur le SAGE et que je suis en même temps Président de la Commission locale de l'eau de la Sambre.

En juin 2014, on a effectivement créé un Comité de pilotage. On s'est mis d'accord sur les limites territoriales – ce n'est pas toujours évident. On est arrivé à élargir le territoire pour que d'autres communes concernées y adhèrent. On parle de culture de l'eau et de culture d'inondation, mais quand on constate les choses, et mon prédécesseur a eu la chance d'avoir un département à dominante rurale, il y a donc forcément un Président de Conseil général qui s'intéresse de près aux zones rurales. Mais quand vous êtes dans un département du Nord qui fait 220 kilomètres de long et que, au beau milieu, vous avez 1,1 million d'habitants, ce qui se passe à Fourmies, Anor, Landrecies et même à Maubeuge, c'est quand même un peu loin. Il faut donc que les zones rurales se débrouillent. D'abord, la communauté urbaine de Lille et, après, on voit. Et comme, en général, nos Présidents de Conseils généraux sont issus de la communauté urbaine de Lille, vous devinez un peu comment les choses peuvent se passer. En juin 2014, nous nous sommes donc mis d'accord sur la délimitation.

Et puis, nous avons mis en place nos différentes Commissions. L'objectif, pour le moment, jusqu'au mois de février, est de faire un état des lieux, parce que j'ai quand même encore le sentiment que cette culture liée à l'eau et à l'inondation n'est pas si enracinée que cela. Les inondations arrivent, c'est une catastrophe, on en parle pendant 15 jours, et on passe à autre chose en pensant que cela n'arrivera plus. Or aujourd'hui, il y a quand même une répétition des événements sur les vingt dernières années qui fait que l'on ne peut plus éviter de discuter de cette question d'essayer de mettre en œuvre des plans sérieux.

Je parlais des zones rurales, certes. Il y a un parc, un bocage de l'Avesnois. C'est magnifique. Il y a des forêts. Sauf que, depuis une vingtaine d'années, les kilomètres de haies disparaissent allègrement. Même si dans les PLU on a réussi à inscrire la protection des haies, la force des choses économiques conduit à ces disparitions de haies. Et puis, même si c'est interdit, chaque hiver, quelques dizaines ou centaines

d'hectares se transforment de pâture en labour. Et donc du coup, les phénomènes de ruissellement et d'érosion augmentent, et brutalement on a des débits dans les rivières qui sont bien plus importants en très peu de temps, quelques heures, que ce qui se passait auparavant. Il faut donc que les élus et toute la population, les agriculteurs et bien d'autres s'approprient la prise en compte de ces phénomènes-là. Je crois vraiment qu'il faut bousculer cette prise de conscience de la possibilité d'inondation et l'enraciner dans l'esprit de la population. Et là, on a un travail colossal à faire, pour faire en sorte qu'effectivement les choses se fassent correctement.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Donc travail sur l'état des lieux jusqu'en février 2015. Et ensuite, on commence à écrire la stratégie locale.

### **Paul RAOULT**

Oui. Ensuite, nous dégagerons les différentes stratégies. Mais on voit bien aussi que dans l'artificialisation des sols on a des problématiques extrêmement lourdes. Comme je suis aussi Président d'une grosse régie d'eau et d'assainissement qui réunit Nord-Pas-de-Calais et l'Aisne (750 communes), on voit bien que l'on nous demande de plus en plus de mettre des tuyaux de plus en plus larges, des bassins d'orage un peu partout, et on commence à avoir des problèmes sur les déversoirs d'orage qui finissent par polluer exagérément les rivières aux moments d'épisodes orageux. Il faut donc que l'on intègre toutes ces problématiques-là dans notre réflexion pour qu'à la fois les choses soient mieux maîtrisées mais que l'on change aussi nos habitudes. Je ne suis pas en train de stigmatiser les agriculteurs, ils ont leur part de responsabilité, mais nous aussi, on a tous notre part de responsabilité. Mais s'il est vrai que l'on n'est pas capable de réfléchir sur les systèmes de culture, je pense que l'on va aussi à la catastrophe. Et quels que soient nos efforts, on peut toujours continuer à dépenser de l'argent pour des bassins d'orage, on n'arrivera jamais à rattraper le processus, la rapidité du processus qui est en train de s'engager avec la transformation des systèmes de culture.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Pour conclure d'un mot, avant de donner la parole à la salle, nous avons bien compris que vous n'êtes qu'aux prémices de la démarche. Mais malgré tout quels sont les points positifs ou les points négatifs que vous allez rencontrer ?

### **Paul RAOULT**

Je suis Président d'un parc, donc je dis que mon parc est forcément le meilleur. Nous avons cette culture du dialogue avec l'ensemble des élus ruraux, et ceci est important. Nous avons fait du Natura 2000, cela a été difficile, mais nous y sommes arrivés. Je ne parle que de cet exemple-là. Nous savons donc réunir l'ensemble des responsables élus du monde rural. Nous avons une légitimité démocratique par rapport à tout cela.

Ce que je vais dire n'est pas une nouvelle, mais comment allons-nous financer l'ingénierie de tout cela ? Certes, le Gouvernement a fait une chose extraordinaire. Il a fait voter la GEMAPI ! C'est merveilleux ! Sauf qu'il a refilé la responsabilité aux élus des communes et des intercommunalités. Au moins, maintenant, l'opinion publique

sait qui est responsable si, demain, il y a une inondation. C'est le maire ! D'accord ! Bien sûr, c'est le maire ! Mais au-delà de cela, avec quel argent et quel financement va-t-on faire face à nos responsabilités ?

Tout à l'heure, j'ai entendu que les fonds Barnier étaient préservés. Ils ont bien de la chance, eux ! Parce que je peux vous dire qu'en tant que premier Vice-président au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, on va nous piquer 13 millions d'euros à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, et tout cela doit être aux alentours des 180 millions. Mais en même temps on va dire à l'Agence « ce serait bien que vous vous occupiez un petit peu des problèmes d'inondation », parce que c'est le grand cycle de l'eau et que maintenant les Agences de l'eau doivent s'intéresser au grand cycle de l'eau et aux inondations. Et à la fin des fins, parfois, on en a un peu au-dessus de la tête.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Raoul, pour ces propos sans langue de bois qui ne vont pas manquer de vous faire réagir, j'imagine, ainsi que ceux tenus par nos autres intervenants depuis la salle. Des micros vont circuler. C'est le moment de notre session de questions/réponses avec vous. N'hésitez pas à poser vos questions, réagir, vous manifester, apporter vos témoignages après les témoignages de nos invités, grâce à notre session de questions/réponses. Nous avons une petite demi-heure à passer ensemble, donc n'hésitez pas à vous manifester et à vous présenter, s'il vous plaît, avant de poser votre question ou votre réaction.

# Echanges

---

## **Michel CORTINOVIS, Président du Syndicat Mixte du Bassin-versant de l'Austreberthe**

Cette réunion est très intéressante, et elle rejoint les préoccupations de tous les gens qui sont là. Et sous forme de boutade, je dirais que ce n'est pas nous qu'il aurait fallu inviter aujourd'hui car nous sommes déjà convaincus, nous recevons tous vos propos cinq sur cinq. Ce sont les députés et les sénateurs qui font la loi, qui auraient dû être invités là, parce qu'ils n'ont fait qu'un bout du chemin. Je m'explique : ce que j'ai entendu, des choses très importantes, j'en ai retenu trois ou quatre par les différentes personnes qui ont pris la parole tout à l'heure.

La prise en compte première des enjeux eau et aménagement du territoire, c'est un combat que nous menons, et c'est vrai que c'est quelque chose de très important. Mais cela reste à construire.

Deuxièmement, ne pas casser ce qui marche. En effet, au niveau local, on vient de le voir à travers la table ronde, il y a des compétences monumentales au niveau des territoires.

Le principe de subsidiarité. La loi est une, mais les territoires sont divers. Il faut donc laisser au local une marge de manœuvre.

Et enfin, quelque chose que je relève pour la première fois, exprimé d'une manière aussi forte, c'est la gestion sur des territoires pertinents : le bassin-versant. Ceci aurait dû être inscrit dans la loi, mais ça ne l'est pas. Et là, justement, on va encore user une énergie colossale pour essayer de faire avancer les choses. La GEMAPI, je vais rejoindre ce qui a été dit, c'est une très bonne chose. On identifie les responsables, et ils ont toutes les responsabilités mais aucun pouvoir en réalité, parce que c'est cela notre monde. Alors que responsabilité et pouvoir sont les deux faces d'un même problème.

Alors pour cette GEMAPI, est-ce que les gens auront l'idée d'avoir la vision bassin-versant ? Est-ce que l'Etat au niveau local aura un pouvoir régulateur lorsque cela ne se fera pas ? Je m'explique : sur un petit territoire comme le mien, 220 kilomètres carrés, rien à voir avec ceux qui viennent de prendre la parole dans la table ronde, il y a 5 communautés de communes. S'il y en a une qui ne veut pas gérer à l'échelle du bassin-versant, comment fait-on ? Voilà un peu les préoccupations que nous avons sur le terrain.

## **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur, pour cette prise de parole. D'autres prises de parole maintenant ? Merci d'être concis pour que l'on puisse prendre un maximum de questions et de réactions. Bonjour, Monsieur. Merci de vous présenter. On vous écoute.

## **Bernard LENGLET, Président de l'EPTB Somme**

Le législateur a mis à notre disposition des outils que sont les SAGE, que sont également les différentes structures qui sont organisées au niveau national. Et il y a en

38

particulier les établissements publics territoriaux de bassin, et je remercie Pierre-Henri Ilhes de sa démonstration tout à l'heure, qui a été précurseur.

Ce qu'il faut dire aujourd'hui pour être dans le sujet, et je serai très bref, c'est de dire que les stratégies locales que nous allons décliner à l'échelle de nos territoires sont des territoires géographiques cohérents. Et quand il s'agit d'un bassin-versant, j'insiste effectivement, c'est vraiment la bonne solution. Il faut bien comprendre que l'on ne peut pas dissocier cette stratégie des stratégies globales de gestion des eaux.

J'entends depuis ce matin qu'effectivement l'inondation passe. 15 jours, 1 mois ou 2 mois après, on n'en parle plus. Mais si, on en parle encore, parce que l'on parle tous les jours des problématiques de l'eau. Et cela veut dire que l'on doit prendre en compte aussi bien les problèmes du risque mais aussi les problèmes d'entretien et de gestion de l'hydro-morphologie, toutes ces choses-là, également les problématiques d'eau potable, du lavage de l'eau. C'est un tout. Et d'ailleurs, je pense que dans les 10, 20 ans à venir, on aura une démarche globale par territoire géographique cohérente qui prendra l'ensemble de ces problématiques-là. Les articles du Code de l'environnement, pour la GEMAPI, on en a pris quatre. Mais en fait, il y en a d'autres qui pourraient être déclinés. C'est une approche globale que l'on doit avoir. Donc un territoire géographique, l'EPTB me semble le bon niveau.

J'ai bien compris qu'il fallait certainement prendre le temps pour une notion d'adaptation et d'adaptabilité au territoire, faire en sorte de préserver les outils qui sont en place, de les faire évoluer progressivement, mais surtout de bien comprendre une chose, c'est que tout ce qui a été dit au niveau du Conseil régional me semble important, mais la région doit intégrer la structure EPTB. Et c'est de cette façon-là que l'on va avancer. Je vous remercie.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci. Madame Di Méo, prenez le micro pour réagir.

### **Elsa DI MEO**

Juste pour partager ce que vous dites sur la place de la région dans ces EPTB. Et je vais vous l'illustrer à travers un exemple. On n'a pas de chance, mais c'est un cas d'école sur l'Argens, avec la difficulté qui a été celle pour la région d'amener les acteurs à accepter sa présence dans le syndicat mixte qui a vocation à travailler sur la mise en place du PAPI et, derrière, sur la compétence. A plusieurs niveaux en termes juridiques, comment on fait avoir un syndicat mixte qui soit ouvert à l'ensemble des types de collectivités, et les conséquences que cela peut avoir en termes de prise de décision et donc de gouvernance entre un Conseil général, une région et des collectivités. Si on se parle franchement et si on dit les choses sur les responsabilités politiques des uns et des autres, il y a à ce moment-là aussi des enjeux qui peuvent cristalliser. Et puis, en reconnaître le rôle de chacun, on a eu, pour ce qui concerne toujours ce Syndicat mixte, un Conseil général qui a été un peu forcé à mettre en place le PAPI d'intention de l'Argens et qui a dit immédiatement « je m'en débarrasse, je ne veux plus en être un acteur ». Donc il ne souhaitait pas, après, intégrer la continuité de gestion et l'opérationnalité. Ce sont de vraies questions, aujourd'hui, dans l'aspect opérationnel et pratique. Et je suis convaincue que si l'on veut que les régions jouent

pleinement leur rôle, mais si l'on veut aussi que l'échelon dépasse, et je rejoins ce qui a été dit sur comment on fait si une communauté de communes ne souhaite pas prendre la compétence, comment on fait si les unes et les autres se renvoient la balle, c'est en permettant que l'opérationnalité du niveau régional du schéma et de la vision globale se traduise réellement dans les EPTB.

Après, il y a des questions de moyens. Et cela nous les pose en tant que tel. Comment fait-on, en termes de services, parce qu'il y a les techniciens qui travaillent sur l'ensemble des gouvernances ? Après, cela demande aussi des forces de frappe qui ne sont pas forcément celles que l'on peut mettre à disposition non plus.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Vauterin souhaite réagir, et ensuite on retourne dans la salle – on a d'autres réactions.

### **Patrick VAUTERIN**

Le premier intervenant disait qu'il ne fallait pas casser ce qui marche, et cela rejoint ce que disait Monsieur Ilhes effectivement. Si ce dernier ne comprenait pas forcément l'apport de la Directive inondation sur son territoire, c'est justement parce qu'il est un très bon élève et qu'il a déjà bien travaillé sur la question qu'il ne voit pas ce que cela apporte et ce qu'apportent les TRI. On a eu l'occasion de s'exprimer suite à la consultation sur les TRI : effectivement les TRI ne seront pas des territoires d'action. Les territoires d'action seront bien ceux du bassin-versant, et donc on rejoint ce que nous demandaient les deux intervenants. La logique, c'est bien le bassin-versant. On l'affirmera au travers des stratégies locales. On l'affirme dans le projet de SDAGE qui est mis à la consultation. Le territoire doit s'organiser au niveau des bassins versants et s'organiser si possible de manière coordonnée sur les sujets inondation et politique de l'eau.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Vauterin. On retourne dans le public.

### **Gérard SEIMBILLE, Président de l'EPTB Oise-Aisne**

Je pense que le débat qui vient de s'engager est particulièrement intéressant dans la mesure où l'on souhaite avoir des acteurs qui peuvent, demain, mettre en place des stratégies. Les définir, cela sera toujours facile, mais ce qui sera beaucoup plus difficile ce sera de les mettre en œuvre. Pour ceux qui me connaissent un peu, j'ai été assez critique sur le fait que l'on mette en place la GEMAPI alors que l'on n'avait pas terminé de travailler sur la stratégie nationale et que l'on n'avait pas défini les stratégies locales. C'est-à-dire que mettre la gouvernance avant de se fixer les objectifs ne me paraît pas être la bonne chose. Et d'imaginer faire cela dans une entreprise, c'est à dire créer la structure avant de se demander pour quoi faire, je pense que l'on irait dans le mur.

Globalement, je suis jaloux de ce qui se passe dans l'Aude parce que je pense que la réalité c'est cela. La GEMAPI n'est valable que si elle est mise en œuvre dans le cadre de l'action cohérente d'un bassin-versant. Et l'EPTB qui existe doit pouvoir facilement intégrer les régions, les départements et les EPCI. Il est même souhaitable qu'il les

intègre tous pour que le bassin-versant ne soit pas morcelé. La structure que je préside depuis un certain nombre d'années, et qui existe depuis plus de 45 ans va malheureusement être obligée de refaire un travail gigantesque pour remettre tous les acteurs autour de la table. Et si on ne le fait pas, le coût qui va être dépensé pour mettre en oeuvre les stratégies locales le sera essentiellement en ingénierie à l'échelle des EPCI qui vont tous devoir se doter de personnels et de moyens pour cela alors qu'ils existent déjà au niveau des EPTB. Il serait beaucoup plus utile de pouvoir utiliser les financements que l'on peut se répartir en participant tous à la définition des besoins et moyens à mettre en oeuvre plutôt que d'être attaché à ce que chacun ne perde pas son petit pouvoir local. Il faut définir les actions à engager au niveau des unités hydrographiques des agences de l'eau pour qu'à cet échelon-là il y ait des échanges avec les élus locaux du territoire à l'échelle pertinente. Mais je pense que l'on a tous intérêt, c'est exprimé partout, à rester dans l'action sur le périmètre de bassin-versant.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Seimbille. Nous aurons l'occasion d'en reparler, puisque vous serez notre invité de la table ronde de cet après-midi. Nouvelle question, merci d'être concis pour que l'on en prenne un maximum dans la salle.

### **Cindy BENNET, Chargée de mission DDT Puy-de-Dôme**

Je m'interroge sur la mise en place justement de SLGRI et sur la gouvernance et en gros, concrètement, comme je vois que le Parc a déjà bien démarré, il pourra peut-être me dire en quoi consiste de porter une SLGRI et quel est l'investissement d'une structure qui veut porter une SLGRI. De notre côté, on voit bien que les agglomérations sont très frileuses pour porter cette SLGRI, parce qu'elles nous disent qu'elles n'ont pas les moyens.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Madame. On va prendre une deuxième question, et on y répondra juste après.

### **Gilbert MERGOUD, Président du Syndicat du Haut-Rhône**

Je rebondis sur ce qui a été dit pour insister et pour marquer les difficultés que l'on peut rencontrer pour faire travailler les gens sur les bassins versants. Notre territoire, ce sont 28 communes, 3 départements, 7 communautés de communes, autant de CDRA. Je suis en train de me rendre compte que, quand je vais prêcher la bonne parole des SLGRI de la GEMAPI, on a énormément de difficultés parce qu'il y a un niveau d'ignorance tel que l'information est arrivée. Mais suite aux renouvellements de mandats, on a 60 % de nouveaux élus, et ce n'est pas la préoccupation du moment de ces nouveaux élus. Et il est très difficile de porter ce message. D'autant plus que si l'on prend, par exemple, l'agglomération lyonnaise que l'on contribue à protéger, je ne pense pas que les élus du Grand-Lyon aient encore vraiment pris la dimension de ce que sera la SLGRI pour eux, qui sont pourtant classés territoires à risque important d'inondation.

## **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur, pour ce témoignage. On prend une autre question, et ensuite on commencera à répondre.

## **Anne-Marie FORCINAL, Vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort**

Je voulais dire que quand on est un territoire, un bassin-versant, qui n'est pas obligatoirement très menacé par les inondations ou qu'il a pu l'être très ponctuellement et que l'on préside une CLE, on se rend compte que les problèmes de l'eau sont des problèmes extrêmement transversaux qui, de l'alimentation humaine, à la ressource, à l'inondation, à la morphologie, sont des problèmes qui sont totalement liés les uns aux autres. Et comme le disait mon collègue à l'instant, ils sont extrêmement mal connus des élus locaux, pour lesquels il y a vraiment une formation. Parce que ce sont véritablement les maires qui, dans leur finage communal, les uns à côté des autres, dans les 36 000 communes de la France, constituent le territoire, y ont une autorité. Et évidemment, les agriculteurs qui, pour d'autres raisons, sont aussi répandus sur tout le territoire.

Je trouve très bien de parler de tri de territoires à risque, de schémas, mais c'est extrêmement compliqué, parce que c'est beaucoup trop scindé en différents secteurs qui n'ont pas de relation les uns avec les autres. Dans notre territoire, un tri a été fait par l'Etat, en effet, sur deux grosses agglomérations, celle de Belfort et celle de Montbéliard, qui sont déjà dans le Doubs mais qui se touchent avec les usines Peugeot qui sont menacées. Et en fait, c'est le bassin-versant tout entier et donc le SAGE dont je m'occupe qui est concerné.

Mais faire travailler les uns avec les autres, c'est très compliqué. Et comme le SDAGE nouveau pour Rhône-Méditerranée l'a évoqué, tous ces problèmes sont transversaux. Le SDAGE a donc considéré qu'il fallait véritablement que les stratégies d'inondation puissent y être associées.

Mais le problème pratique est le suivant : j'ai eu beaucoup de peines à trouver le financement pour lancer le SAGE qui nous préoccupe sur ce bassin de l'Allan, qui est en tête de bassin de surcroît. Aujourd'hui, on me demande de m'occuper du TRI, mais il n'y a aucun financement supplémentaire, alors que cela va demander un travail un peu plus important. Certes, nous avons une Commission inondation que nous avons définie, mais nous devons avoir des réalisations plus précises.

Où trouver les financements à l'heure où nous avons les réformes territoriales qui font que nous ne savons pas ce que donneront les départements ? Nous avons le GEMAPI qui confie aux communes et aux communautés de communes, elles ne sont pas très nombreuses, j'ai pris mon bâton de pèlerin pour les rencontrer et pour leur demander de déléguer à celui qui avait l'ingénierie qui s'en occupait, le département, une délégation qui sortira de la clause de compétence générale. Mais là, on est véritablement devant un mur de difficultés liées à ces structures certainement qui découlent d'une ancienne conception de l'Etat où l'on avait quelque part les services pour les inondations, les services de l'eau, les services d'assainissement. Il serait

véritablement très utile que l'on considère que l'eau est un problème transversal et que l'on légifère dans ce sens pour nous donner les moyens d'avancer. 2016, c'est demain!

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci beaucoup, Madame, pour cette intervention. On va prendre la température du côté de nos intervenants. Qui souhaite réagir d'abord sur la question de la gouvernance ? Comment s'y prendre dans le portage d'une stratégie locale ? Monsieur Raoult, tout à l'heure, on vous sollicitait là-dessus pour éclairer notre lanterne.

### **Paul RAOULT**

Je pense que la France est un pays à la diversité forte. Mirabeau disait « un agrégat inconstitué de peuples désunis », je pense qu'on l'est resté au-delà des changements. On le voit bien pour la GEMAPI, c'est un beau texte, mais si cela doit contribuer à casser les grands instruments qui existent et qui ont fait preuve de leur efficacité, on va dans le mur. Il faut donc respecter l'histoire de chacun de nos territoires et les efforts qui ont été faits dans le passé pour résoudre ces problèmes. Alors c'est vrai qu'il y a des territoires où il ne s'est pas passé grand-chose, il est donc important que la loi, au moins, donne des outils. Mais il faudra aussi que nos chers DREAL et autres responsables de l'Etat ne soient pas trop techno et s'adaptent aux territoires tels qu'ils existent aujourd'hui dans la diversité.

Et quand on donne l'exemple du Parc, c'est parce que cela s'est passé ainsi. Et il se peut qu'ailleurs ce soit un autre outil qui pourra être utilisé. Il faut donner de la souplesse à la mise en œuvre de ces textes.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Ilhes, pour préciser : c'est quoi être porteur d'une stratégie locale, pour être encore plus concret ?

### **Pierre-Henri ILHES**

C'est tout d'abord avoir une vision globale et cohérente. Je crois que ce qui a fait la force de l'EPTB Aude, c'est cette connaissance territoriale et cette vision globale de l'ensemble des problématiques du territoire. Que l'on se trouve dans le nord du département de l'Aude ou dans le sud, à l'exutoire avec la Mer Méditerranée, on n'a pas du tout les mêmes problèmes. Or la force de l'EPTB Aude et de cette stratégie, c'est d'avoir une cohérence territoriale. Et pour ajouter un point par rapport au financement et aux questions qui ont été posées sur cette problématique-là et sur ces interrogations, ce qui a aussi apporté de la force à l'EPTB Aude et à cette cohérence, c'est d'assurer aux syndicats qui réalisent les travaux concrètement sur le terrain et sur les cours d'eau, c'est de leur assurer 80 % de subvention pour tous les dossiers qu'ils déposent. Il y a un Comité de pilotage départemental. Si le dossier est validé et s'il reçoit le feu vert de ce Comité départemental, il est assuré d'être financé à 80 % de par le biais de la solidarité entre les différents financeurs et ensuite la flexibilité et la souplesse que nous avons avec nos financeurs, que ce soit le département, la région, l'Etat ou l'Agence de l'eau, pour apporter ces 80 % de subventions.

Donc avoir cette cohérence au niveau de la stratégie nationale, c'est une cohérence territoriale, cette vision globale. Et ensuite, j'en reviens encore une fois sur le mot solidarité financière et économique.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Sur ce qui a été dit dans le public, sur les difficultés de prise de conscience des messages liés aux stratégies locales par des élus fraîchement élus, comment s'y prendre ? Est-ce que vous souhaitez réagir là-dessus ? Peut-être Monsieur Vauterin ou Monsieur Ilhes ?

### **Patrick VAUTERIN**

Effectivement, je disais tout à l'heure que la Directive inondation était incomprise par un certain nombre de personnes et qu'il fallait encore faire œuvre de pédagogie. Pour cela, on utilise tous les moyens à notre disposition pour mettre en place cette pédagogie. Au niveau du Comité de bassin, on a déjà consacré une partie des Commissions géographiques sur ces questions-là. On aura, dans le cadre de la consultation sur le PGRI et le SDAGE, des Commissions géographiques à l'hiver 2015. On utilisera une part de ces Commissions géographiques pour réexpliquer effectivement la Directive inondation, et ce que nous attendons des stratégies locales.

Je parlais tout à l'heure du Plan Rhône. On a, dans le cadre du Plan Rhône, trois Comités territoriaux de concertation, dont un qui est présidé pour la partie sud par Madame Di Méo. On le réunira en février, et cela sera normalement un des sujets à l'ordre du jour, justement, l'élaboration des stratégies locales sur la partie aval du Rhône et notamment le Grand Delta. Il y en a un pour la partie amont, qui va depuis l'entrée en France du Rhône jusqu'à l'aval de Lyon. Donc, le Syndicat du Rhône fait partie du Comité territorial de concertation pour cette partie du Rhône. Et effectivement, on essaiera de réexpliquer les enjeux de solidarité de territoire à l'ensemble des élus, notamment aux élus du Grand-Lyon qui, je crois, l'ont quand même bien compris, mais qui sont actuellement un peu occupés par la mise en place de la métropole qui doit avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Sur le fait de rendre les problématiques de l'eau plus transversales, où trouver les financements, cela a été dit et demandé tout à l'heure dans le public, est-ce que cela appelle un commentaire ?

### **Patrick VAUTERIN**

Le SDAGE et le PGRI ont été travaillés de manière très conjointe. On arrive à des écritures dans le SDAGE et le PGRI qui sont communes pour un certain nombre de sujets, notamment sur une gestion des milieux favorables aux inondations. On a donc cette volonté. Et la partie sur la gouvernance est également commune pour bien indiquer que la gouvernance doit être, dans la mesure du possible, unique.

Sur la partie des financements, Monsieur Raoult évoquait tout à l'heure la possibilité éventuellement de financement par les Agences de l'eau. C'est une possibilité qui est effectivement envisagée actuellement. Les Agences de l'eau

interviennent pour financer un certain nombre de postes dans le cadre des SAGE et des contrats de rivière. Est-ce qu'ils doivent aller plus loin ? Je n'ai pas la réponse.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Vauterin. Retour dans la salle pour prendre encore des questions, des réactions, des témoignages. N'hésitez pas à vous manifester dans le public. Il reste encore une toute petite dizaine de minutes.

### **Alexandre PRINET**

J'ai peut-être eu des éléments de réponse à mon interrogation dans les différentes interventions qu'il y a eu, mais c'est une interrogation que j'avais ce matin en arrivant. On a vraiment le sentiment actuellement que si l'on n'est pas TRI, on passe à côté de quelque chose. Le territoire de Blois n'est pas en TRI. Et aujourd'hui, on sent que les services de l'Etat, la DDT 41 n'ont peu ou pas d'outils à nous proposer pour pouvoir construire une stratégie par rapport à la gestion du risque inondation parce que l'on n'est pas TRI. Alors est-ce que j'ai bien compris ? Est-ce que le fait de ne pas être TRI fait que l'on risque de passer à côté d'une plus grande facilité de financement sur des projets d'action ? Est-ce que la stratégie va se développer à l'échelle du bassin ? Pour la Loire et pour les grands fleuves, le bassin, c'est l'Agence de l'eau, c'est peut-être l'établissement public Loire. Je ne trouve pas cette question très lisible. Quels sont les outils que l'on a quand on n'est pas TRI, pour simplifier ma question ?

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Marc Jacquet va vous apporter des éléments de réponses.

### **Marc JACQUET**

C'est effectivement une bonne question qui rejoint d'ailleurs les questions sur les financements qui ont été évoquées juste avant. Pour tout vous dire et faire un tout petit peu d'histoire sur la stratégie nationale de gestion du risque inondation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale – je me tourne vers un certain nombre d'entre vous au sein de la salle qui ont pu faire partie des groupes et des ateliers qui ont été organisés début 2013 - il y a eu cinq thématiques, et notamment une thématique sur ce sujet des financements. Très honnêtement, une grande partie des débats a rejoint ce qui a été dit à la tribune ce matin, la question des solidarités amont/aval, quel est le territoire pertinent, le bassin-versant, la solidarité urbain/rural, et une des questions centrales effectivement de l'intérêt ou pas d'être dans un TRI.

Lorsque les TRI ont été identifiés, je me tourne vers mes collègues DREAL qui savent peut-être mieux que moi, et ils pourront illustrer. A l'époque, il y avait des débats sur l'intérêt d'être dans un TRI ou pas. On a des exemples concrets, je ne les citerai pas, mais Patrick voit sans doute à quoi je fais allusion.

On a effectivement l'exemple de Blois. Je comprends qu'il n'est pas effectivement TRI. Peut-être que mes collègues de la DREAL Centre pourront compléter mon propos. De manière générale, cette question de la hiérarchisation des financements est une vraie question. Elle fait d'ailleurs l'objet du groupe de travail que j'ai évoqué tout à l'heure.

Au jour d'aujourd'hui, sur les principes, il est clair que vous avez toute l'organisation en termes de gouvernance de la Directive inondation qui se met en place avec notamment les TRI. Mais comme l'a dit la Ministre dans sa présentation le 10 juillet dernier, la stratégie nationale a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient en TRI ou pas en TRI. Les outils dont dispose notamment l'Etat, le FPRNM, le fonds Barnier a été évoqué largement ce matin, l'outil contractuel de base que l'Etat propose aux collectivités dans une logique partenariale bien évidemment a été aussi largement évoqué. On a parlé des PAPI, le programme d'action prévention d'inondation, la première génération lancée en 2002. Et on a vu que cela avait permis déjà d'avancer très concrètement sur les territoires et grâce aux élus qui ont porté ces PAPI. Aujourd'hui, le dispositif PAPI est ouvert à l'ensemble des territoires.

Sur la question de Blois, je laisserai bien sûr mon collègue de DREAL Centre répondre. Mais il existe des possibilités pour engager, en dehors des TRI, des démarches de réflexion dès lors qu'il s'agit de démarches globales à la bonne échelle qui prennent en compte l'ensemble des problématiques de la prévention et de la gestion du risque inondation.

#### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Jacquet, pour ces éléments de réponse. On a le temps de prendre trois questions, pas plus, avant de marquer une pause.

#### **Gilles BRIERE, Conseiller général du Vaucluse**

Je voudrais faire une remarque très terre à terre sur le fait que l'on est encore engagé à travers la transposition de la Directive inondation dans une nouvelle démarche. J'ai beaucoup apprécié d'entendre dire qu'il fallait préserver ce qui existe et qui marche. Mais dans ce qui existe et qui marche, il y a plein de choses que l'on a appelées des Syndicats de rivière qui ne sont pas tombés de la dernière pluie et qui ont déjà fait des choses.

Et ce que j'aurais aussi aimé dire, c'est qu'il y avait une préoccupation de valoriser ce qui avait été déjà fait. Je prends l'exemple, dans la SLGRI, du diagnostic que l'on nous demande dans le Vaucluse. Depuis 1992, on a fait des schémas d'aménagement, des contrats de rivière, des SAGE, des PAPI. Des diagnostics, on en a rempli les archives du Palais des Papes au point que si le Rhône débordait, il flotterait le pauvre vieux !

En résumé, on a des structures à qui on demande tous les cinq ans de refaire un diagnostic. C'est un peu comme si tous les cinq ans, alors que vous travaillez sur un sujet comme les inondations depuis vingt ans, on vous demandait de repartir de la case départ et de refaire ce qui a déjà été fait. Je ne sais pas si je m'exprime bien, mais c'est un sentiment. J'exagère peut-être le trait, mais c'est un sentiment qui est très présent chez les gens qui travaillent sur ces structures qui existent et qui marchent, qu'on leur demande de façon répétée depuis dix ans de refaire toujours la même chose. Je pense qu'il y aurait, là aussi, de la pédagogie à faire dans le cadre de cette SLGRI pour essayer d'expliquer vraiment ce que cela ajoute, ce que cela permet d'avoir en plus. Monsieur le Président du SMAR l'a dit tout à l'heure de façon très éloquente, on

est nombreux à penser que cela ne nous apporte absolument rien, que du travail supplémentaire qui a déjà été fait.

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur, pour cette prise de parole.

**Alain CHAMBARD, Président du SyAGE**

Une seule remarque, une seule question. Dans le projet de décret d'application de la GEMAPI, on ne fait pas du tout allusion aux ruissellements et notamment au problème de ruissellements des eaux pluviales. Les eaux pluviales ne sont pas du tout abordées. Et partant de là, il serait peut-être intéressant d'en tenir compte, puisque les ruissellements sont aussi une des sources des inondations.

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur. Monsieur, on vous donne la parole, avant de conclure avec nos intervenants. Et je laisserai la parole à Madame Di Méo, qui souhaite conclure.

**Capitaine Jean-Frédéric BISCAY, Chargé de mission Inondation**

Je voulais rappeler, dans ces discours forts intéressants, qu'en France les services de secours opèrent sur toutes les grandes inondations. Ils l'ont fait notamment depuis Nîmes en 1988. Monsieur Ilhes, en 1999, dans l'Aude, nous étions présents. Nous étions présents ces derniers temps en Bretagne, dans les Pyrénées, dans le Var, à Arles, en 2003. Et finalement, sur tous ces théâtres d'opération, nous avons contribué, auprès des préfets comme des maires, à piloter la gestion de crise. Et nous l'avons fait avec plaisir et avec engagement.

Alors je suis un peu surpris que, malgré tout, dans la réflexion sur la solution nationale de gestion du risque inondation, les services de secours n'ont pas été sollicités alors que depuis des années nous travaillons sur ces sujets. Nous avons le sentiment que la France est un pays cloisonné. Il y aurait un service dédié à la prévention des risques, on y parlerait d'inondation. Et il y aurait un service de sécurité civile qui traiterait de la gestion de crise inondation. Et ce monde-là serait complètement coupé.

Alors si nous avons raté le rendez-vous de la solution nationale de gestion du risque inondation, j'ose espérer que dans le cadre des solutions locales vous ne vous épargnerez pas de solliciter les services de secours sur ces sujets, mais pas que de les consulter, de les associer à vos réflexions, et de les appliquer.

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur. Justement, nous allons faire réagir, sur votre propos et sur celui de Monsieur sur la question de la gestion des eaux pluviales non comprises dans la compétence GEMAPI, Monsieur Marc Jacquet là-dessus.

**Marc JACQUET**

Sur la question que vous posez sur le ruissellement est à prendre en compte, bien évidemment, dans le cadre de la réflexion qui va être menée soit dans le cadre des

PAPI, dans le cadre des stratégies locales que l'on évoque et qui sont bien sûr le thème de la journée d'aujourd'hui. C'est bien évidemment un sujet qui doit être intégré dans la réflexion globale à conduire sur le territoire au titre de la stratégie locale.

Sur les services de secours, très honnêtement, moi qui ai participé à tous les ateliers avec bien d'autres, l'année dernière, et je me souviens qu'il y avait, dans un des ateliers sur la gestion de crise et culture du risque, vos collègues, le Ministère de l'intérieur était largement présent. Et le volet gestion de crise a été un des cinq ateliers qui a été retenu et qui a fait l'objet de réflexions collectives pour avancer sur la stratégie nationale. Je comprends que vous-même n'aviez pas pu être informé ni associé, mais en tout état de cause certains de vos collègues étaient présents, et le Ministère de l'intérieur a été largement associé à tous les travaux de cette stratégie nationale. Effectivement, on a beaucoup parlé ce matin de gouvernance, de réduction de vulnérabilité, de culture du risque. On a effectivement moins parlé de la partie préparation et gestion de crise, mais c'est bien sûr un des axes importants aussi de la stratégie nationale. Et comme je l'indiquais, un des groupes de travail qui est lancé dans le cadre du Plan national d'actions, c'est notamment gestion de crise et culture du risque.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Jacquet. Nous allons clore provisoirement la discussion. Madame Di Méo, vous souhaitiez dire un dernier mot ?

### **Elsa DI MEO**

Je voulais réagir sur les TRI et enfoncer un petit peu le propos en disant que nous sommes très inquiets quand on fait de l'aménagement du territoire à l'échelle d'une grande région comme la nôtre d'avoir, par exemple dans tout ce qui est département alpin, aucune zone concernée par les TRI. Et comme nous sommes quand même des observateurs de la vie politique un petit peu habitués, on voit assez bien comment, derrière, les fonds vont être déclinés et comment la priorisation de toute façon, tôt ou tard, risque d'impacter ces territoires-là. Donc c'est vrai que nous avons une réelle inquiétude sur quel type d'outil on va pouvoir mobiliser demain sur l'ensemble de la chaîne, parce que nos massifs alpins, c'est la gestion de l'eau au sens très global du terme.

Une deuxième remarque sur ce qui a été dit sur le fait de mettre la gouvernance au début ou à la fin. D'abord, je pense que le plus gros problème que l'on a aujourd'hui c'est l'incertitude autour de la réforme territoriale, et que la question étant posée dans un contexte très mouvant, on est assez inquiet de voir où cela va atterrir en gros. Mais sur le fait même d'avoir aujourd'hui la structuration d'une compétence, honnêtement, je le vois plutôt comme une manière de forcer là où les sous-préfets n'ont pas été suffisamment efficaces à faire en sorte que tout le monde s'en saisisse et qu'il y ait aussi des outils même là où le volontarisme politique et la structure étatique n'ont pas forcément réussi à faire enclencher le mouvement à tout le monde.

Donc au regard d'un certain nombre de réalités territoriales, je me félicite qu'il y ait au bout du compte une obligation d'aller sur ces questions-là. Après, la question est comment elle est et à quel niveau. Et espérons que cela atterrisse dans la souplesse et

dans la finesse du territoire, etc. Mais honnêtement, cela nous a solutionné, sur le territoire, énormément de sujets en disant que c'est aussi une solution là où il n'y a pas de gouvernance pré-actée, là où il n'y a pas de dynamique sur le territoire et là où il n'y a pas de volonté. De toute façon, il y aura compétence demain. Il faudra donc y aller et il faudra que vous vous en saisissiez. Je crois qu'a posteriori c'est aussi une avancée pour nous pour pouvoir porter quelque chose de global et sur le territoire, là où il y avait des manques.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Madame Di Méo. Je vous demande encore dix secondes d'attention d'abord pour vous remercier de vos contributions avec vos questions et vos réactions dans la salle, des applaudissements pour nos intervenants. Et de les remercier de leur participation active à cette table ronde.

On va marquer une pause déjeuner, et rendez-vous ici même à 14 heures pour vous présenter un état des lieux de la mise en œuvre de la Directive inondation dans les autres Etats membres de l'Union européenne. Et on vous demandera de vous munir de casques à l'entrée de la salle pour suivre cette intervention qui aura lieu en langue anglaise, à l'aide de l'interprétation simultanée. Et nous aurons une deuxième table ronde qui sera consacrée au contenu des futures stratégies locales. Merci de votre attention et bon appétit.

# Contenu et articulation avec les actions existantes

## Zoom de l'après-midi

---

Ioannis KAVVADAS

*Commission Européenne, DG Environnement*

### [Focus sur l'état des lieux dans les autres Etats membres de l'Union Européenne. Flood directives : The European Perspective](#)

#### **Michel BLEZE PASCAU**

Mesdames, et Messieurs, nous sommes de retour pour la suite de notre séminaire. Pour suivre l'intervention suivante, si vous n'êtes pas parfaitement bilingues, je vous invite à vous munir de votre casque, pour suivre cette intervention à l'aide la traduction simultanée. Je vous remercie de ne pas oublier de déposer le casque à la sortie de la salle à la fin de notre séminaire.

Avant de retrouver nos cinq intervenants pour une table ronde consacrée aux futures stratégies locales et à l'articulation avec les différentes actions et les outils existants, je vous propose tout de suite un focus sur la mise en œuvre de la Directive Inondation dans les autres Etats membres de l'Union Européenne, proposé par Monsieur Ioannis Kavvadas, qui fait partie de la Commission européenne au sein de la Direction générale environnement. Suivra une session de questions/réponses, à l'issue de sa présentation d'une dizaine de minutes. Vous pourrez donc lui poser toutes vos questions en direct.

Mister Kavvadas, I let you go to the podium to begin a presentation, please.

#### **Ioannis KAVVADAS**

Je vous remercie. Bonjour Mesdames et Messieurs. Je m'appelle Ioannis Kavvadas et je parle de la part de la DG Environnement et de la Commission européenne. Je tiens à remercier les personnes qui ont organisé cet événement et la France aussi. J'aimerais m'excuser de ne pas bien parler le français, cependant, cela ne m'empêche pas de passer une journée à Paris, et cela ne réduit pas ma joie face à un auditoire d'un si grand nombre de personnes.

J'aimerais commencer avec un autre message positif : de manière globale, la France fait de bonnes choses en matière de la mise en œuvre de la directive. Je dis cela tout en

sachant qu'il faut comparer la France, puisque nous sommes aujourd'hui en France, avec d'autres pays membres.

Je tiens à souligner que tous les pays membres font un grand effort pour suivre la Directive Inondation. Je vais vous faire une présentation pour vous donner une idée du contexte global. Ensuite, nous allons regarder les évolutions du passé.

Normalement, quand il y a des présentations sur la gestion d'inondations, il y a toujours des images dramatiques avec des maisons qui se font emporter par les inondations, mais je pense qu'il faut adopter un point de vue plus positif. Il faut se concentrer plus sur les mesures de prévention pour éviter des situations comme celles que l'on voit souvent à l'écran.

Voici une slide que j'aime beaucoup. C'est le fruit du travail du parlement européen. C'est un projet qui continue, qui est toujours en cours. C'est la cartographie des coûts de la non-Europe. Vous allez voir que d'un côté, nous essayons d'économiser et de rendre l'Europe de plus en plus efficace, en la faisant sortir de la crise. Mais en même temps, sur n'importe quel continent, il y a des catastrophes naturelles qui ont lieu et qui entraînent des coûts importants. Pour vous donner un peu de perspective, une autre étude a été menée, qui a montré que si nous n'investissons pas dans la protection et prévention des inondations, nous risquons de dépenser 38 milliards d'euros d'ici 2020, et cela va complètement contrer les gains d'efficacité que nous avons réussi à avoir.

Il faut employer tous les outils disponibles, et la Directive Inondation est l'un de ces outils. Sur cette diapositive, vous voyez très clairement que les inondations et la Directive Inondation, sont des sujets complexes. Il faut prendre en compte de nombreux éléments, de nombreuses questions. Si nous souhaitons réussir dans nos efforts, nous devons prendre tous ces éléments en compte. Qu'est-ce que réussir veut dire ? Regardez ces trois aspects, que ce soit l'aspect social, l'aspect écologique ou l'aspect économique. Vous voyez que la Directive Inondation se trouve au centre de ces trois éléments, ainsi que la Directive-Cadre sur l'eau, qui, je l'espère bien, aura une contribution positive à ces affaires.

La Directive Inondation est un outil qui nous permet de gérer le risque inondations. Elle est basée sur les principes fondamentaux, de la gestion des risques. Pour préciser, tout d'abord, il faut identifier les risques, d'où ils viennent, etc. Pour cela, il y a l'évaluation préliminaire des risques d'inondation. Ainsi, nous réussissons à évaluer les risques et leur envergure. Deuxièmement, il faut donc évaluer les risques. Troisièmement, il faut réagir aux risques. C'est pour cela que les plans de gestion des risques d'inondation sont nécessaires.

Ensuite, on reprend depuis le début. C'est cela, l'idée des incertitudes. Il y a des changements qui reviennent tout le temps, le changement climatique entre en jeu, ainsi que les actions des êtres humains, la nature, etc. Alors il faut reprendre depuis le début à chaque fois qu'une catastrophe survient.

La Directive Inondation comprend plusieurs principes très spécifiques que je vais vous présenter.

Vu que depuis le début de la conception sur le plan européen de ce projet, et au niveau de la législation, il y a eu cette idée que les inondations ont un impact sur le continent entier, même si elles sont une catastrophe locale par nature. Cela veut dire qu'une grande partie de la responsabilité est celle des pays membres. Il incombe aux pays membres de définir des mesures, de choisir des objectifs basés sur des circonstances locales et régionales. Il faut qu'ils classent leurs priorités et qu'ils prennent des décisions financières et autres. Ainsi, les Etats membres peuvent transformer ces principes en réalités.

Il faut également l'engagement actif de toutes les parties intéressées dans la production, correction et mise à jour des plans de gestion des risques d'inondation, en coordination avec la DCE. Cela implique les cartographies des dangers et d'autres éléments. Les directives pertinentes doivent être prises en compte. Les directives environnementales ne doivent pas contredire d'autres parties de la législation. Il faut prendre en compte l'utilisation des terres. C'est un sujet très important pour les gouvernements locaux. Il faut laisser un espace suffisant pour les fleuves. Il faut employer des mesures de rétention des eaux et il faut faire attention aux changements climatiques.

Toutes les approches de la gestion des risques d'inondation ont des caractéristiques très spécifiques, des usages spécifiques. Il faut que toutes ces approches soient appliquées au bon moment, au bon endroit. Voici un graphique qui montre les mesures de réduction des risques d'inondation. Il y a à la fois la situation générale et la situation spécifique. Tout d'abord, on emploie des mesures de rétention des eaux, pour empêcher les eaux de partir du bassin versant. Ensuite, on essaie de laisser de l'espace pour le fleuve. Et lorsque l'on se rapproche des villes où les populations sont plus denses, il faut parfois mettre en œuvre de l'ingénierie civile.

L'un des principes les plus importants de la Directive Inondation est l'intégration de la gestion du bassin versant. Il faut coordonner les mesures, non seulement entre la France et la Belgique par exemple, mais aussi au sein du sous-bassin versant. Les cartes doivent être alignées, coordonnées. On doit s'abstenir de prendre des mesures qui auraient comme impact une augmentation significative de risques d'inondation dans d'autres Etats membres. J'ai aussi plusieurs commentaires à faire sur d'autres Etats membres que la France.

Un autre principe important de la gestion des risques d'inondation se porte plutôt sur la prévention, la protection et les préparations. Souvent, le public prend conscience des inondations lorsqu'elles se produisent, mais ensuite il les oublie. Des études ont montré que le public s'en souvient pendant sept ans, alors il faut sensibiliser le public dans certaines régions, aux risques permanents d'inondation. L'une des méthodes les plus efficaces est de mettre des affiches en centre-ville pour parler de ces risques.

Ici, j'essaie de vous faire comprendre que la compréhension des risques d'inondation ne vient pas uniquement avec une augmentation du nombre de personnes bien éduquées. Ici, nous avons une citation qui porte sur les Etats-Unis, qui explique qu'un sondage a été fait sur des personnes ayant un revenu important, qui avaient fait des études supérieures, et même si vous habitez dans un endroit à risques d'inondation, dans une plaine inondable, l'endroit n'est pas forcément mis dans cette

catégorie-là, donc c'est compliqué. Les personnes habitant cet endroit et qui ont été sondées pensaient que le gouvernement pouvait gérer tous ces risques, mais ce n'est malheureusement pas possible.

En ce qui concerne le changement climatique, je me réjouis de pouvoir vous dire que la France est l'un des pays qui a pris en compte le changement climatique pour ses préparations quant aux risques d'inondation. Je peux vous dire que les inondations ne vont pas s'arrêter. Nous ne pouvons pas faire grand-chose pour les arrêter, alors ce que nous pouvons faire est de prendre des précautions. D'après les recherches qui ont été faites, à peu près deux tiers des augmentations des dommages économiques sont attribués à une croissance socio-économique, alors que seulement un tiers est attribué ou attribuable au changement climatique. Il faut éviter de construire sur des plaines inondables, par exemple.

Dans la troisième partie de ma présentation, je voudrais vous donner quelques informations sur les résultats de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation.

18 000 inondations ont été recensées, voire plus. La source la plus fréquente, comme vous pouvez l'imaginer, ce sont les eaux de fleuves (67 %), mais ce qui n'est pas clair, ce sont les raisons pour lesquelles certains Etats membres n'ont pas signalé certains types d'inondation. La cause la plus fréquente d'une inondation est le dépassement naturel. Ce qui n'a pas été pris en compte est l'efficacité des méthodes de prévention existantes. Il faut bien réfléchir aux moyens de prévention, parce que cela veut dire que l'infrastructure y est déjà et que nous ne sommes pas sûrs du niveau de prévention des inondations.

Une autre question qu'il faut examiner de près, est la question des méthodes et des critères utilisés pour identifier les inondations futures et potentiellement significatives, ainsi que les méthodes employées pour quantifier les conséquences de ces inondations. Quand vous regardez les chiffres pour les zones présentant un risque d'inondation potentiellement significatif, l'Espagne a signalé un plus grand nombre de ces zones que la France. Vous allez voir ces chiffres sous forme d'image ici à l'écran. Vous pouvez faire un zoom pour avoir une meilleure idée des zones spécifiques en France et dans le reste de l'Europe. Certains pays sont « complètement vides », parce que ces pays, comme l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, ont utilisé des méthodes traditionnelles.

En ce qui concerne les tendances sur le long terme, il faut augmenter la capacité productive de l'économie. Il faut prendre en compte l'infrastructure et les établissements, parce que ces considérations n'ont pas été incluses dans les considérations des Etats membres. A propos des cartes de dangers d'inondation et des risques, il reste encore cinq Etats membres qui n'ont pas encore rendu leur rapport. Nous savons qu'il y a une certaine variation dans les approches employées pour créer ces cartes, mais nous ne sommes pas en mesure d'avoir un avis sur ces résultats. Nous en aurons un seulement en 2015.

Je souhaite terminer sur un mot plutôt positif. Tous les Etats membres ont fait un grand effort, jusqu'ici. C'est un travail de longue haleine ; il reste du pain sur la planche. Il faut bien sûr continuer ces efforts pour prévenir les inondations et il faut aussi garder à l'esprit un simple fait. Je vais vous donner un exemple. Quelqu'un m'a posé la question suivante : « Quand allez-vous pouvoir dire que les inondations

n'existent plus, parce que l'on a réglé le problème ? » Malheureusement, la réponse est que nous n'allons pas parvenir à mettre fin aux inondations dans l'avenir proche. Il y aura d'autres cycles de mise en œuvre de mesures de prévention. Il faut déjà penser au deuxième cycle et aux façons dont nous pouvons mesurer les progrès réalisés lors du premier cycle, et nos objectifs pour les deuxième et troisième cycles.

Je vous encourage, puisque vous comprenez très bien la mise en œuvre de la directive, et que cette directive a un impact sur vous et sur votre travail, à noter lorsque vous avez des questions, afin de les envoyer à vos coordinateurs nationaux, pour que nous puissions améliorer les choses. Je vous remercie.

(applaudissements)

### **Michel BLEZE PASCAU**

Thanks a lot for this presentation. Veuillez prendre votre casque pour une session de questions/réponses. Qui souhaite intervenir dans notre public, pour poser une question ? Madame, on va vous tendre un micro. Merci de bien vouloir vous présenter, ce sont les modalités habituelles. Bonjour.

### **Valérie BOUCHET**

Bonjour, Valérie Bouchet, Commissionnaire divisionnaire à la zone de défense de Paris. Tout à l'heure a été évoqué sur une cartographie les pays susceptibles d'être les plus touchés par les inondations. Et certains pays n'étaient pas vraiment marqués en rouge, en orange ou en noir, comme l'Italie et le Portugal. Vous avez indiqué qu'ils avaient utilisé des méthodes traditionnelles. Est-ce que vous pourriez préciser quelles méthodes ont été employées par ces pays pour résoudre un minimum ce genre de problèmes ? Merci.

### **Ioannis KAVVADAS**

Je vous remercie. Ce que j'ai dit, c'est que ces pays ont utilisé des mesures traditionnelles. Il y a l'article 13 de la Directive Inondation qui prévoit que si un Etat membre avait fait déjà fait une évaluation de risques d'inondation par le passé, il pouvait réutiliser ces évaluations, pourvu qu'elles répondent aux critères requis pour la production des cartes de risques d'inondation. On attend de ces pays de produire des résultats de la même qualité que les cartes produites par d'autres pays. Il ne s'agit pas d'une exception, mais tout simplement d'un effort de ne pas négliger ni oublier, les efforts déjà faits par ces pays-là.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Y a-t-il une nouvelle question dans la salle ? Oui, Monsieur, on va vous tendre le micro. Présentez-vous s'il vous plaît.

### **Daniel MARCOVITCH**

Une question très simple sur les cartographies. On a tendance à présenter sur les cartographies les zones inondées, c'est-à-dire les zones recouvertes d'eau, souvent de très peu d'eau d'ailleurs, et ne présentant pas obligatoirement en soi un dommage. En revanche, les conséquences à distance de ces inondations sur tous les réseaux et en

particulièrement les réseaux d'électricité et de transport, ne sont en général pas prises en compte et c'est là en fait que se trouvent les véritables conséquences des inondations.

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur. Est-ce que cela appelle un commentaire de votre part ?

**Ioannis KAVVADAS**

J'ai déjà constaté ce phénomène. Chaque fois qu'un rapport est fait sur des dommages entraînés par des inondations, je vois l'impact économique pris en compte et cela comprend aussi la gestion des eaux usées, les centrales, l'exploitation minière, les routes qui ont été coupées en deux. La Directive Inondation prévoit l'inclusion des considérations économiques. Je ne vois pas pourquoi ces choses ne seraient pas prises en compte.

**Gérard SEIMBILLE**

Gérard Seimbille, EPTB Oise-Aisne. Quand on regarde la carte, on s'aperçoit qu'il y a des pays où il y a une multitude de points qui représentent les zones inondables. On sait en France que notre territoire est largement impacté par les crues. On sait aussi que les 122 territoires qui ont été considérés comme territoires à risques importants ne représentent pas la réalité. On sait très bien que dans six ans, lorsque l'on viendra dans la deuxième étape, nous aurons d'autres territoires à risques importants. Pour pouvoir comparer les cartes, est-ce que l'ensemble des pays a procédé par étapes, ou est-ce que certains ont déjà annoncé la totalité des territoires concernés ?

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur Seimbille. Monsieur Kavvadas vous répond.

**Ioannis KAVVADAS**

Normalement, toute source d'inondation a été incluse dans les évaluations. D'après ce que j'ai compris, la France a mis toutes les sources d'inondation dans son évaluation préliminaire. Cela veut dire que ces évaluations auraient dû montrer toutes ces sources potentielles de risques. Actuellement, personne ne peut connaître les risques d'inondation mieux que les Français. Si des éléments ont été exclus, nous nous attendons à ce que ce soit repéré au deuxième cycle, ou si les circonstances changent à cause des interventions humaines, ou le changement climatique.

**Michel BLEZE PASCAU**

Une ultime question dans la salle avant de clore sur ce sujet et de passer à la table ronde suivante ? Pas d'autres questions ? Merci. Des applaudissements pour Monsieur Kavvadas. Thanks a lot for coming. You can join the audience, please.

(applaudissements)

## Table ronde n°2 : Contenu des futures stratégies locales

---

*Participaient à la table ronde :*

- *Marc JACQUET, chef du service des risques naturels et hydrauliques à la Direction générale de la prévention des risques*
- *Jean-Paul KIHL, Préfet, Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris*
- *Christophe CHASSANDE, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre, délégué de Bassin Loire-Bretagne*
- *Gérard SEIMBILLE, Président de l'Entente Oise-Aisne*
- *Jacques JESSON, Président du syndicat mixte du SCOT Châlons-en-Champagne*

### **Michel BLEZE PASCAU**

Après ce focus européen, revenons en France à présent avec d'autres témoignages sur le contenu des futures stratégies locales. Nous allons vous apporter des précisions sur les articulations attendues entre les différents outils et voir quel est le bilan des PAPI douze ans après leur mise en œuvre. Pour échanger sur ces sujets, j'invite les intervenants suivants à me rejoindre : Monsieur Marc Jacquet, Monsieur le Préfet Jean-Paul Kihl, Monsieur Christophe Chassande, Monsieur Gérard Seimbille et Monsieur Jacques Jesson. Merci de les applaudir.

(applaudissements)

Ils nous rejoignent. Merci Messieurs. Prenez place comme vous le souhaitez. Et je vais évidemment refaire les présentations.

Merci d'avoir répondu à notre invitation. De gauche à droite, Monsieur Marc Jacquet, je rappelle que vous êtes chef du service des risques naturels et hydrauliques à la Direction générale de la prévention des risques du ministère. À vos côtés, nous avons Monsieur le Préfet Jean-Paul Kihl, Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris. Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne. Enfin, Monsieur Jacques Jesson, Président du syndicat mixte du SCOT Châlons-en-Champagne. Monsieur Chassande va nous rejoindre. Nous l'avons croisé tout à l'heure. Il est le Directeur de la DREAL de la région Centre et délégué de Bassin Loire-Bretagne.

Nous allons commencer avec vous, Marc Jacquet. Prenez le micro. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur l'articulation attendue entre les différents outils, PPRI, DAJ, contrat de rivière ou PAPI, par exemple ?

### **Marc JACQUET**

C'est une question qui se pose très régulièrement. Nous avons évoqué ce matin la mise en œuvre de la Directive Inondation et sa complexité, et tout cas l'effort de pédagogie qu'il convient de développer encore et encore, même si petit à petit premièrement, le sujet intéresse, et d'ailleurs l'assistance nombreuse le montre, deuxièmement, à force d'entendre, vous prenez en compte et intégrez l'ensemble des différents éléments.

Peut-être un point important à rappeler tout d'abord : la politique nationale de gestion des inondations est une politique partagée entre les collectivités locales et l'Etat. Je crois que c'est vraiment important de le rappeler. Elle est effectivement mise en œuvre à travers de nombreux outils et elle vise à répondre à plusieurs axes. Je crois que c'est aussi important de rappeler que de façon très concrète, il faut notamment sans cesse améliorer la connaissance, à la fois des phénomènes et de leurs impacts. Le volet prévision et alerte fait partie de ce qu'il faut évidemment développer. Nous avons largement parlé de l'information et de la culture du risque ce matin. Le volet de la maîtrise de l'urbanisation et de la réduction de la vulnérabilité, la question des ouvrages de protection, que nous avons aussi un peu évoquée ce matin à travers la Gemapi, la préparation de la gestion de crise et le retour d'expérience, sont les différents axes sur lesquels la politique de prévention du risque inondation doit chercher à apporter les solutions adaptées aux différents territoires.

Nous avons aussi un petit peu parlé ce matin des outils, que vous connaissez. On a évoqué les plans de prévention des risques inondation avec aussi la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. C'est tout le volet de la maîtrise de l'urbanisation. Il y a tout le volet information et culture du risque avec les documents départementaux des risques majeurs. Les DICRIM, qui sont les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs, les repères de crues, l'information acquéreur locataire, ce sont des outils très concrets au quotidien qui contribuent à l'information de la culture du risque. Les plans communaux de sauvegarde pour la gestion de crise, les programmes d'action de prévention des inondations, le fonds Barnier, et j'ajouterai la Gemapi dont je parlerai après : on a un certain nombre d'outils. Chacun a ses règles d'emploi. C'est vrai que jusqu'à maintenant, on peut considérer que ces outils étaient souvent mis en œuvre de façon un peu ponctuelle, insuffisamment coordonnée. C'est un des enjeux important, de notre point de vue, avec cette nouvelle gouvernance mise en œuvre avec la Directive Inondation : il s'agit de mobiliser et d'assurer une meilleure cohérence dans la mobilisation et la mise en œuvre de ces outils. De façon très concrète, c'est tout l'objet des futures stratégies locales sur le terrain, dans le cadre d'une large concertation sur les territoires entre les collectivités, l'Etat, les parties prenantes, et sous le pilotage des collectivités et de l'Etat, d'élaborer cette stratégie opérationnelle, avec des actions concrètes qui, au final, à travers les plans d'actions qui seront mis en œuvre dans le cadre des stratégies locales, mobiliseront bien sûr les différents outils que j'ai cités.

Pour autant, il y a bien sûr, comme nous l'avons vu ce matin, beaucoup d'initiatives concrètes, positives, volontaires, qui ont été mises en œuvre. Et suite à Xynthia en 2010 et aux inondations dans le Var, vous savez que le Plan Submersion Rapide 2011-2016 a été mis en place, que la deuxième génération des PAPI est également sortie en 2010-2011. Tous ces éléments ont commencé à faire en sorte qu'à travers les programmes d'actions et les stratégies globales liées à ces PAPI, une meilleure utilisation et coordination de ces outils ont été constatées sur le territoire. Bien sûr, les exemples que l'on a vus ce matin montrent que certains n'ont pas attendu ni la Directive Inondation, ni la Gemapi pour faire des actions très concrètes et très opérationnelles, à la fois globales et cohérentes.

Peut-être un mot sur les plans grands fleuves qui sont aussi un outil dans le cadre d'une contractualisation à une plus grande échelle, qui contribuent également aux moyens mis à disposition des acteurs pour trouver des solutions sur le terrain. Les plans grands fleuves sont à une échelle un peu plus macro, mais permettent d'assurer une cohérence sur l'ensemble du fleuve. Là, je pense notamment aux territoires de risques importants, qui sont « en chapelet » le long des fleuves.

Pour terminer mon propos, deux éléments sur la Gemapi que l'on évoquait tout à l'heure. C'est donc une nouvelle compétence qui se met en place et sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en termes d'entrée en vigueur. C'est un nouvel élément qui est à prendre en compte dans le cadre des stratégies locales. Mais je disais ce matin que c'est un élément parmi d'autres, même si c'est un élément important. Il faut bien souligner que ce sont bien les acteurs sur le terrain qui définiront la politique qu'ils souhaiteront mettre en œuvre pour gérer au mieux le risque d'inondation par rapport aux spécificités du territoire. On peut très bien imaginer un territoire qui dirait mettre plutôt l'accent sur l'information, la culture du risque, sur un plan communal de sauvegarde bien élaboré, et éventuellement sur une mise en sécurité des populations, et moins sur le volet protection. On voit bien qu'il n'y a pas de schéma tout fait, c'est bien en fonction des réalités du territoire.

Un dernier mot sur l'articulation, dont nous avons parlé aussi ce matin, avec la gestion de l'eau et le côté schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, et sur les bassins versants, le SAGE. Vous savez qu'il y a une coordination étroite entre les futures stratégies locales et les SAGE, et il faut évidemment intégrer dans la politique de prévention du risque inondation ce que peuvent apporter notamment les zones humides et les champs d'expansion des crues, dans la politique générale qui sera retenue au niveau de chaque territoire.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Jacquet, si l'on fait un focus plus spécifique sur les PAPI, quel bilan peut-on faire ? Quelle est la place de ces outils dans ces futures stratégies locales ?

### **Marc JACQUET**

Sur les PAPI, nous sommes à la deuxième génération des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations. Il a été dit tout à l'heure que cela a été lancé en 2002. La deuxième génération a été lancée en 2011. Je vais me fixer sur la deuxième génération. Suite au PSR de 2011, nous sommes aujourd'hui à 95 PAPI et Plans Submersion Rapide qui ont été labellisés. La ministre le disait tout à l'heure. Cela représente un milliard d'euros, ce qui n'est quand même pas rien, pour des travaux, d'opérations d'aménagement, d'études, dont 400 millions d'euros apportés par le fonds Barnier. Un autre chiffre pour votre information, cela représente aussi 400 kilomètres de digues financés à travers ces 95 projets. Tout cela permet de mettre en relief, lorsque le Plan Submersion Rapide a été lancé, on avait notamment lancé le plan digues, avec un objectif de remise en état de 1 200 kilomètres de digues pour 500 millions d'euros. Cela vous donne un ordre de grandeur pour voir comment, par rapport à cet objectif-là – mais je souligne bien que ce n'est pas le seul objectif – les PAPI montrent que la mécanique marche bien maintenant.

Parmi les présidents qui étaient à la tribune ce matin, certains s'étaient saisis de l'outil PAPI dès la première génération. D'ailleurs, on a compris qu'un PAPI deuxième génération arrivait. Cela montre la capacité de cet outil à apporter une réponse concrète, opérationnelle, dans le cadre d'un contrat et suite à une stratégie pertinente sur un territoire pertinent.

Tout ceci nous montre que cet outil a du sens, en tout cas vu de la DGPR. Par rapport aux échéances, puisque le Plan Submersion Rapide est pour 2011-2016, l'objectif est que les stratégies locales soient finalisées fin 2016. On est donc en train de réfléchir au sein de la DGPR et en concertation avec les parties prenantes, à une troisième génération qui intégrera notamment les avancées de la Directive Inondation.

Voilà pour le premier volet.

Le deuxième volet est de savoir comment s'articulent les stratégies locales avec ces Plans d'Actions de Prévention des Inondations. On voit que les stratégies locales nécessitent par définition une stratégie qui est définie à partir d'un diagnostic actualisé et qui contient, à la fois des objectifs et des dispositions. Il est important d'avoir en tête que les PAPI sont ensuite un outil de mise en œuvre des stratégies locales. C'est ça la construction globale du dispositif. Les PAPI de demain seront l'un des outils à votre disposition pour mettre en œuvre les plans d'actions de vos stratégies locales lorsqu'elles seront élaborées finalisées.

On vient de voir qu'il y a aujourd'hui des PAPI sur les territoires. Ils fonctionnent bien. Très concrètement, ils ont mobilisé sur les territoires les porteurs de projet, l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Une gouvernance est mise en place. Il est clair que tout cet acquis, tout ce qui marche comme nous l'avons dit ce matin, doit pouvoir être conservé à la fois dans la mise en œuvre de la Directive Inondation, dans le cadre de la Gemapi. Il est clair qu'il faut absolument s'appuyer sur tous les acquis, à la fois en termes de gouvernance et en termes d'éléments de stratégie que vous avez pu développer sur les territoires, pour l'élaboration des stratégies locales.

Je vous donne deux autres éléments pour conclure : 80 % des PAPI labellisés aujourd'hui, dans la deuxième génération, concernent des territoires à risques importants d'inondation. On voit bien qu'il y a quand même une cohérence et une articulation entre les deux. C'est tout à fait heureux. Deuxième élément important et qu'il faut avoir en tête, et cela ne veut pas dire qu'il faut que cela perdure : sur les 7 axes d'intervention des PAPI, 70 à 80 % des moyens restent pour l'instant encore sur les volets ouvrages de protection ou ralentissement des écoulements. C'est une information factuelle. La Gemapi viendra « couvrir » l'ensemble des territoires, nous l'avons dit ce matin, et sera un élément à prendre en compte, mais un élément parmi d'autres.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Pour conclure avec vous, Monsieur Jacquet, j'imagine qu'il reste encore des efforts à faire sur la vulnérabilité des territoires, et la réduction de cette vulnérabilité.

## **Marc JACQUET**

La Ministre le disait ce matin dans son intervention, mais on a aussi assez largement développé la question de la vulnérabilité des territoires. L'un des constats que l'on a faits lors de l'élaboration de la SNGRI est que jusqu'à maintenant, on a beaucoup travaillé notamment sur le volet réduction de l'aléa, que le volet de réduction de la vulnérabilité était effectivement moins développé. Il était peut-être jusqu'à maintenant moins accessible, plus difficile à évaluer. Il fallait faire un diagnostic de la vulnérabilité, trouver ensuite les outils qui vont bien pour apporter les éléments de réponse. Donc il y a des efforts qui sont très concrètement faits. Je disais ce matin qu'il y a un référentiel de vulnérabilité qui est en cours d'élaboration et qui a vocation à apporter des réponses très concrètes. Il y a ce concours d'architecture qui a été lancé pour réfléchir à de nouvelles formes urbaines ou de nouvelles formes constructives, pour mieux construire en terrains inondables, lorsque c'est autorisé évidemment. Très concrètement, il y a donc encore beaucoup de progrès à faire en matière de réduction de vulnérabilité, d'autant que l'on peut rappeler que 17 millions d'habitants habitent en zones potentiellement inondables. Et par rapport au deuxième grand objectif de la stratégie nationale qui est de réduire à moyen terme le coût des dommages, il est clair que l'axe de réduction de la vulnérabilité est l'un des axes majeurs sur lequel il faut absolument avancer et progresser tous ensemble et il devrait logiquement se retrouver l'un des thèmes importants des futures stratégies locales dans un certain nombre de territoires à risque important d'inondation.

## **Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur Jacquet. Intéressons-nous au cas particulier de Paris, avec vous, Monsieur le Préfet, Jean-Paul Kihl. Vous êtes secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris. Quelles sont les particularités de la gouvernance francilienne au regard de la Directive Inondation ?

## **Jean-Paul KIHl**

La particularité de Paris est d'abord son organisation administrative. En effet, on retrouve sur un territoire assez cohérent, puisque la Région Ile-de-France et la zone de défense de Paris recouvrent le même territoire, mais on a deux préfets qui ont des responsabilités bien distinctes. On a un préfet de Région qui est à la fois préfet de Paris et préfet de bassin Seine-Normandie ; et on a le préfet de police qui ; lui, et entre autre chargé de ce qui est gestion des crises. Donc si l'on voulait être cohérent dans la manière de gérer les choses, il faut que l'on se mette d'abord d'accord sur notre mode de fonctionnement. On a trouvé une cohérence tout de suite en se disant qu'il fallait que tout cela fasse un ensemble, que l'on ne sépare pas les choses, et que l'on traite les affaires depuis la prévention jusqu'à la préparation, la gestion de la crise, la sortie de crise. Et que nous étions totalement complémentaires dans l'ensemble de ces opérations et que nous allions adopter un principe assez simple : pour chaque action, l'un serait menant et l'autre concourait, ceci quelles que soient les actions menées tout au long de ces études et des événements, si l'on devait y être confrontés.

Cela a permis de régler la co-présidence du comité de pilotage, avec un comité stratégique, présidé par les deux préfets, et qui associe tout le monde. Quand je dis

tout le monde, cela veut dire les élus locaux dans un premier temps, le monde économique, le monde scientifique, tout le monde se retrouve dans ce comité stratégique, qui a pour mission de piloter l'ensemble des études.

Le comité stratégique s'appuie sur trois comités territoriaux chargés de faire remonter les enjeux et les sensibilités locales. Le premier est le comité territorial Oise-Ile-de-France, qui est présidé par Monsieur Seimbille, mon voisin ; un comité Seine Amont qui a été pris en charge par l'établissement public Seine Grands Lacs ; et un comité Seine Aval, qui est partagé entre Etat et collectivité locale.

A ces trois comités, nous avons adjoint un comité scientifique, l'idée étant qu'il fallait garder un lien étroit avec les chercheurs et le monde universitaire, de manière à ce que nous puissions approfondir et faire évoluer notre connaissance des phénomènes. Si je prends un exemple, il y a en particulier un domaine dans lequel nous avons beaucoup d'incertitudes, c'est tout ce qui est inondation par remontée de nappes. Nous lui avons adjoint un deuxième comité, qui est le comité économique. Si l'on ne perd pas de vue que la région parisienne représente 25 % du PIB de la France, on voit tout de suite l'impact que pourraient avoir sur notre économie les conséquences d'une inondation. Il a semblé tout à fait primordial qu'un comité économique puisse rassembler tout le monde économique et faire remonter toutes les problématiques particulières que l'on allait rencontrer. Et nous avons ajouté un certain nombre de groupes de travail spécifiques, en particulier avec tous les opérateurs de réseaux. Par exemple, un groupe qui s'est mis au travail suite au dernier comité de pilotage, où il est apparu que tout ce qui était communication et sensibilisation pouvait effectivement être confié à un groupe, de manière à ce qu'il y ait une réflexion qui puisse profiter à tout le monde, sur la manière de faire dans ce domaine.

Voilà comment nous nous sommes organisés sur Paris.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Selon vous, cette gouvernance va-t-elle permettre une plus grande concertation entre les différents acteurs ?

### **Jean-Paul KIHL**

Il me semble que cette organisation présente le gros avantage d'associer tous ceux qui, soit ont un rôle à jouer dans les risques d'inondation, soit vont pâtir du risque inondation. Et en mêlant à la fois les territoires avec toutes leurs particularités, avec leur sensibilité propre, et tout ce qui concerne le transversal, c'est-à-dire toutes les grandes infrastructures, les opérateurs, le monde économique. Cela permet de croiser au sein du comité de pilotage et de couvrir à peu près tout, et de se dire que l'on peut s'appuyer les uns sur les autres pour avancer collectivement dans la gestion de ce risque.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Quel est le poids de la gestion de crise dans la future stratégie locale Ilede-France ?

### **Jean-Paul KIHL**

Il est vrai que nous accordons une importance particulière à la gestion des crises, parce que dans la partie vive de la crise, l'Etat et les maires seront les premiers à être impactés et les premiers à intervenir. Il nous a semblé que l'on ne pouvait pas à la fois faire de la prévention, de la préparation ou réfléchir en termes de sortie de crise si l'on n'intégrait pas les problématiques liées à la gestion de crise d'emblée dans l'ensemble des problématiques. Et c'est vrai aussi réciproquement, c'est-à-dire que tout ce que l'on peut faire en préparation, en prévention, peut avoir un impact sur la gestion. La gestion elle-même peut avoir un impact sur la manière dont on va sortir de la crise. Il valait donc mieux avoir une étude globale sur l'ensemble de ces problèmes. C'est pour cela que nous avons accordé une importance particulière à la gestion de crise, mais isolément : on n'a absolument pas séparé la démarche.

C'est vrai sur le plan économique, 25 % du PIB français, mais si l'on prend les chiffres que donnait l'OCDE qui a rendu un rapport en début d'année sur une inondation en région Ile-de-France, on évaluait à 30 milliards les dégâts directs d'une inondation sur la Région Ile-de-France. Cela veut dire 170 000 entreprises touchées et de plus de 600 000 emplois directement impactés par le risque d'inondation. On voit tout à fait l'importance de ce phénomène, avec l'idée qui est dans notre démarche, de réfléchir en permanence à la manière dont on sortira de la crise. Il nous semble important que nous puissions sortir de l'inondation le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles. On est bien conscient que cette partie-là sera longue. Il faut qu'elle soit bien préparée en amont de manière à ce que le plus rapidement possible, on puisse relancer l'activité sur la région parisienne, puisque certes, toute une partie du territoire sera impactée par l'inondation, sauf que les conséquences de l'inondation se feront largement sentir en dehors des territoires proprement inondés.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Un dernier point concernant les gestionnaires de réseaux. Quelle organisation envisager avec eux ? Est-ce qu'il y a un vrai travail de sensibilisation qui doit être mené ?

### **Jean-Paul KIHL**

Les réseaux structurants sont un problème majeur, parce que lorsque l'on regarde les conséquences d'une inondation, on voit que les réseaux sont les premiers impactés. A partir de là, on va avoir un effet domino. Si l'on prend le premier des réseaux, c'est l'électricité. On voit bien alors comment tout peut tomber. Il nous fallait donc travailler sur les réseaux structurants et sur un deuxième aspect qui est l'interconnexion des réseaux et l'interdépendance des réseaux.

On se rend bien compte que chaque opérateur travaille sur ses propres réseaux. Il nous a semblé important de pouvoir travailler sur les interconnexions et sur les perturbations au-delà des zones d'inondations et que nous puissions à partir de là, tout croiser avec les territoires. On travaille beaucoup et aujourd'hui on pousse les opérateurs dans des groupes de travail à avancer sur ces sujets-là, pour que l'on puisse collectivement à la fois approfondir notre connaissance des vulnérabilités du territoire, mais aussi des vulnérabilités des réseaux. C'est là où il faut travailler avec les

opérateurs de manière à ce que nous puissions organiser des échanges d'informations sur leur propre vulnérabilité, dans des conditions qui permettent de respecter les règles de confidentialité des différentes entreprises. Donc on travaille sur cette thématique-là, parce que l'on a absolument besoin d'avoir une connaissance que l'on puisse porter à la connaissance de tout le monde, de manière à ce que l'on puisse bien préparer le territoire au risque inondation.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Très bien. Merci beaucoup Monsieur le Préfet.

Monsieur Chassande, nous allons nous intéresser au bassin Loire-Bretagne. Je rappelle que vous êtes directeur de la DREAL de la Région Centre et délégué de bassin Loire-Bretagne. D'abord, en quelques mots, quelles sont les caractéristiques du bassin Loire-Bretagne ?

### **Christophe CHASSANDE**

C'est un très grand bassin, puisqu'il couvre près de 28% du territoire métropolitain. Il est très vaste et très diversifié au regard de la problématique inondation, puisque l'on a à la fois des secteurs amont du bassin qui sont très marqués par des événements de crues rapides, de crues cévenoles, avec des événements marquants en 1980 au Puy, en 2008 en Haute-Loire, Saône-et-Loire, Nièvre, qui étaient des événements rapides. On a ensuite toute une partie du bassin de la Loire qui est beaucoup marqué par des risques de crues beaucoup plus lentes, et les fameuses crues historiques de 1846, 1856, 1866 : ce sont les crues marquantes de la Loire, et si elles se reproduisent, elles auront des effets considérables, avec un potentiel de 300 000 habitants et des dizaines de milliers d'entreprises inondés. En même temps, elles sont anciennes, donc on a la difficulté de garder la mémoire des crues et d'avoir une conviction de politique de prise en compte de ce risque, avec des problématiques assez spécifiques à ce secteur de la Loire. Nous sommes peut-être dans une période d'illusion de protection absolue par les systèmes d'endiguement, avec un cheminement actuel qui consiste, certes, à travailler sur la consolidation et la sécurisation de ces endiguements, mais aussi à la prise en compte des écoulements dans les vals, à la stratégie des écoulements dans les vals, à la stratégie d'utilisation des déversoirs et à la stratégie globale de prise en compte de ce risque. C'est une problématique assez spécifique. Ensuite, on a sur le bassin Loire-Bretagne toute la problématique à la fois des cours d'eau côtiers bretons notamment, qui connaissent des risques d'inondation, et la problématique importante, puisque l'on a 2 600 kilomètres de côtes sur le bassin Loire-Bretagne, liée aux questions de risque d'inondation et de submersion marine. C'est notamment évidemment très marqué par la tempête Xynthia, par ses suites. Ce n'est pas du tout neutre dans la logique d'appropriation par les acteurs du territoire, sur la nécessité d'agir.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Un mot sur les initiatives existantes en matière de portage de stratégies, d'actions : quelles sont ces initiatives qui pourraient préfigurer les stratégies locales ? Est-ce que vous avez des exemples ?

## Christophe CHASSANDE

C'est toujours difficile de donner des exemples, parce que l'on fait des choix, mais il me semble important de noter, comme cela a été beaucoup dit ce matin, la plupart des initiatives ont un fait générateur qui n'est pas forcément la volonté de mettre en œuvre une directive européenne. Le fait générateur est souvent autre chose. Dans certains territoires, le fait générateur est d'avoir subi des inondations récemment et c'est donc une sensibilisation à cette problématique, et la volonté d'avancer. C'est souvent une première approche qui est très axée sur une logique de renforcement de la protection et qui parfois évolue vers une approche plus globale. On a l'exemple de Nevers, qui est un peu intermédiaire entre les grandes crues historiques du siècle dernier et les crues cévenoles plus récentes. Là, on est un peu intermédiaire avec une crue qui a marqué le secteur en 2003 et le déclenchement d'un travail initialement fortement axé sur le renforcement des digues, la volonté de protection depuis 2005, et qui a progressivement progressé et évolué avec les acteurs locaux et les services de l'Etat, vers une approche beaucoup plus globale qui inclut des renforcements de systèmes de protection, mais également de réduction de vulnérabilité du territoire, de travail sur la gestion de crise, sur l'information des populations. Ce sont des actions très larges. Il se trouve que c'est un TRI, Territoire Risque Important d'inondation. Tout ce travail qui a mis une dizaine d'années à cheminer, depuis 2005, aboutit aujourd'hui à une maturité qui permet d'avoir un porteur clairement identifié d'une future stratégie locale et d'avoir tous les ingrédients pour la mettre en place de manière efficace.

Un autre exemple de nature un peu différente sur le Val d'Orléans. C'est plutôt une démarche portée par l'Etat, mais avec une très forte association des collectivités, démarche d'études de val financée dans le cadre du plan Loire: cela s'appelle une démarche Ecrivals. Là encore, c'est une démarche qui cherche au-delà de la sécurisation des digues, à travailler sur la vulnérabilité des territoires, sur l'écoulement des crues dans le val. C'est toujours la problématique de la solidité des digues, maîtrise de la rupture des digues versus stratégies d'amélioration des écoulements dans les vals. C'est toujours à équilibre important à trouver. Pour ce travail dans le cadre de la démarche Ecrivals, là aussi, l'argent apporté par l'Etat et la forte association des collectivités ne donnent pas totalement aujourd'hui la clé du porteur de projet et de stratégie locale, mais donnent des ingrédients de dialogue et d'échange qui permettent d'avancer.

Dans un esprit un peu différent sur le secteur du Val de Tours, retenu à l'appel à projet national sur les territoires en mutations soumis au risque. Il y a là une démarche particulièrement intéressante mise en œuvre dans une logique vraiment pluridisciplinaire d'aménagement, vraiment très axée là-dessus, qui a été très largement portée par Madame Beauvils et Saint-Pierre-des-Corps au départ. Aujourd'hui, c'est vraiment étendu à l'ensemble du Val-de-Tours. Là aussi, ce n'est pas encore une stratégie locale, on n'a pas encore forcément une visibilité complète sur le portage de la future stratégie locale, mais il y a des ingrédients qui permettent d'avancer et de travailler à la structuration de cette stratégie locale.

Nous avons un autre élément de contexte que j'évoquais tout à l'heure, qui est tout à fait spécifique et malheureux: ce sont les suites de la tempête Xynthia, qui ont

conduit sur le bassin Loire-Bretagne à développer beaucoup de PAPI sur le secteur littoral. On a une quinzaine de PAPI sur le bassin Loire-Bretagne. Ils sont presque tous en secteur littoral. Ils sont à des niveaux de maturité variés, mais avec une forte implication des collectivités dans ces Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations. Là encore au démarrage, les travaux étaient très axés sur des logiques de défaillance d'ouvrages de protection, de volonté de rendre infaillible les ouvrages de protection, qui ont évolué au cours des réflexions et des travaux, vers une véritable réflexion sur une stratégie plus globale, intégrant toutes les composantes évoquées par les différents intervenants sur la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise, acculturation au risque. Là aussi, c'est un chemin qui permet d'avoir une bonne préfiguration par le volet stratégique de ces PAPI des futures stratégies locales.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Pour finir, Monsieur Chassande, combien de TRI ont-ils été identifiés sur le bassin Loire-Bretagne? Comment faire émerger plus largement le portage des stratégies locales dans les TRI ?

### **Christophe CHASSANDE**

Nous avons 22 TRI sur le bassin, dont 14 sur le bassin de la Loire en tant que tel, 2 sur les côtiers bretons, 6 sur le littoral. Là où l'on a des PAPI, on peut penser que leurs volets stratégiques sont un bon élément de base pour avancer sur les stratégies locales. Il y a quand même de vraies difficultés de périmètre, puisque les périmètres des PAPI et les périmètres des TRI ne sont pas forcément les mêmes. Malgré tout, on a encore un travail important à faire pour concrétiser le portage de ces stratégies locales, y compris sur les secteurs où existent des PAPI, sauf dans quelques cas où les périmètres sont parfaitement concordants. Nous avons l'exemple du PAPI Rennes-Redon où l'on a un porteur qui est à la fois porteur du PAPI et porteur du SAGE et qui pourra être tout naturellement porteur de la stratégie locale. Nous avons des embryons tout à fait intéressants pour structurer cette maîtrise d'ouvrage, ce portage des stratégies locales. Tout n'est pas réglé pour autant.

Sur les autres secteurs, où il n'y a pas de PAPI, il y a quelques exemples de dynamiques locales, qui permettent d'identifier un porteur ; par exemple, dans le cas de Nevers, cela nécessite encore du travail. Il y a des embryons ou des bases importantes qui permettent d'avancer. Concrètement, il a été dit déjà par plusieurs intervenants, c'est une implication forte des services de l'Etat, DREAL, DDT, les préfets et les sous-préfets, pour travailler avec les collectivités, organiser des échanges pour permettre de trouver un moyen efficace de structurer ces maîtrises d'ouvrage.

Après, on va avoir quelques questions de cas où l'on aura peut-être plusieurs candidats potentiels sur un TRI avec des discussions un peu compliquées sur les questions de savoir s'il faut absolument une seule stratégie locale sur un TRI ou s'il peut y avoir plusieurs porteurs sur un même TRI. On a évidemment une logique de base qui dit que le TRI est un territoire cohérent pour une stratégie globale cohérente. La règle que l'on souhaite vraiment pousser est une seule stratégie locale sur un TRI. Ensuite, il faut que l'on soit collectivement pragmatique pour faire avancer les choses. Le but est vraiment d'arriver à avancer avec des principes importants que l'on doit

bien avoir en tête, et ensuite un certain pragmatisme pour que tout s'achemine le plus efficacement possible. Au pire dans certains cas, on peut imaginer que dans les secteurs où vraiment, on n'arrive pas à structurer un porteur par une collectivité sur la première génération de stratégie locale, l'Etat soit porteur, mais ce n'est pas l'objectif cible. Et on a aussi, dans le cas de la Loire, l'implication souhaitable, souhaitée et existante de l'établissement public Loire qui, en liaison avec nous, vient en appui et on travaille avec les collectivités membres de cet établissement public, pour appuyer et porter la mise en œuvre de ces stratégies locales par les territoires et pour aider à cette structuration.

Donc tout le monde s'y met. Il faut que l'on essaie d'aller tous dans le même sens dans une logique de complémentarité, de travail collectif. Il n'y a pas de querelles de chapelle dans ce type de choses. A mon sens, il ne devrait pas y en avoir. Il faut que l'on arrive tous, collectivement, à avancer dans cette logique-là.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci beaucoup Monsieur Chassande. Après le bassin Loire-Bretagne, on va mettre le cap sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne, avec vous, Gérard Seimbille. Vous êtes le président de l'entente Oise-Aisne. On va évoquer avec vous la question du portage de la stratégie locale, et derrière elle, il y a la volonté d'être acteur animateur vis-à-vis des élus locaux. Qu'entendez-vous par là exactement ?

### **Gérard SEIMBILLE**

L'entente Oise-Aisne est un bassin versant de 17 000 kilomètres carrés, six départements sur quatre régions, quatre TRI dont trois sur les vallées de l'Oise et un qui concerne le Val d'Oise qui est intégré au grand territoire francilien avec la zone de Paris qu'évoquait Monsieur le Préfet.

Lorsque nous avons commencé à travailler sur le sujet, le préfet de l'Oise ou celui de l'Aisne – j'avoue ne plus me rappeler exactement, mais je crois que c'est ce dernier – m'avait demandé si nous souhaitions être porteurs de la stratégie du comité de pilotage et de la stratégie sur Compiègne et Creil pour l'Oise et sur Chauny, Ternay, La Fère pour l'Aisne. J'ai tout de suite répondu non, surtout, parce qu'il me semble que pour une fois, nous avons la possibilité avec les territoires à risque important de faire exprimer les élus locaux sur quelle ambition partager. Ils pouvaient s'entendre pour mener des actions afin de limiter l'impact des crues. La table ronde s'intitule contenu et articulation avec les actions existantes, et l'entente Oise-Aisne existe depuis 1968. En 1964, on a heureusement commencé à se dire que les bassins versants étaient le périmètre pertinent. Nous existons depuis 1968 à l'échelle d'un bassin versant et nous avons été labellisés EPTB en 2009. Donc nous avons une histoire en la matière sur le territoire avec des actions de prévention sur les inondations, des ouvrages de ralentissement dynamique, mais aussi des actions vis-à-vis des syndicats. Nous finançons même des actions, y compris sur les milieux et la prévention des inondations, que je ne veux pas trop distinguer, parce que si l'on n'agit pas sur les milieux, on n'a pas un impact total sur les inondations.

Donc quand on nous a demandé d'être éventuellement pilotes, j'ai considéré qu'il était plutôt utile que ce soient les élus. Ils sont trop souvent absents dans nos

discussions. On envoie souvent les directeurs et les responsables techniques. Je pense que là, il y avait matière à pouvoir les sensibiliser. En plus, derrière arrivait la Gemapi et ils avaient donc une responsabilité et une compétence directe. Compte tenu de ce que nous avons fait auparavant, j'avais accepté que nous soyons animateurs, à double titre : animateur avec les services de l'entente sur les trois TRI des vallées de l'Oise, animateurs au niveau du Val d'Oise. Comme le rappelait Monsieur le Préfet, je l'ai présidé avec un autre collègue, vice-président du Conseil général du Val d'Oise en tant qu'élu du territoire. Mais en tant qu'entente, c'était aussi avoir une réflexion sur les quatre TRI puisqu'il fallait réfléchir à la cohérence des actions qui pouvaient être déterminées et les ambitions que pouvaient avoir les élus sur chacun de ces territoires, sans que cela remette en cause cette solidarité amont-aval dont on parle depuis ce matin, rural et urbain. Nous avons donc porté l'animation simplement, et pas le comité de pilotage en tant que tel.

Sur le comité de pilotage, les services de l'entente ont été très présents dans les trois territoires sur les vallées de l'Oise et je n'y suis pas allé personnellement. En revanche, sur celui du Val d'Oise, avec une animation avec les services de la préfecture du Val d'Oise et même Monsieur le Préfet du Val d'Oise, nous avons réussi à mobiliser, à l'occasion de trois ou quatre réunions, beaucoup d'acteurs qu'étaient les élus et les associations de riverains. Nous n'avons pas beaucoup parlé de ces dernières jusqu'à maintenant, mais je pense que nous travaillons pour que l'activité économique et les entreprises puissent continuer ou retrouver très vite un fonctionnement normal après les crues, mais nous avons aussi une population sinistrée. Je crois que Madame la Conseillère régionale l'évoquait ce matin, nous sommes là aussi pour intégrer le citoyen et le sinistré à l'intérieur de la réflexion. C'est dans ce sens-là que nous n'avons pas porté mais plutôt animé les quatre TRI.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Comme vous venez de le souligner, quatre TRI vous concernent. Combien de stratégies locales au final ?

### **Gérard SEIMBILLE**

Ce sont bien quatre stratégies locales, puisqu'à partir du moment où l'on désire que ce soient les élus locaux d'un territoire donné, en l'occurrence le Compiégnois, le Creillois, Chauny, Ternay, La Fère, c'est moins urbain que le sont les zones de Creil et de Compiègne. Et le Val d'Oise qui est impacté beaucoup plus, puisque c'est le département aval du bassin versant et c'est lui qui est le plus sensible. D'ailleurs les trois départements de l'aval sont les plus sensibles parce que ce sont les plus urbanisés et c'est là qu'il y a peut-être la densité de population la plus importante. Ce sont quatre stratégies locales parce qu'il convenait que ce soit pris en main.

Quand j'assiste au comité de bassin ou quand nous réfléchissons sur le SDAGE, nous évoquons les ambitions que la France a portées au niveau de la DCE. Aujourd'hui, nous sommes bien malheureux d'avoir été si ambitieux parce que l'on se dit que nous aurons du mal à atteindre ce que nous devons atteindre en 2015, en 2021, et nous aurons des pénalités. Je préfère beaucoup que les élus et les acteurs locaux se fixent des ambitions réalisables et que nous soyons en capacité de les réaliser au terme

des six ans, puisque nous sommes sur une boucle de six ans dans le cadre de la Directive Inondation. Et que l'on puisse tirer le bilan, regarder dans le rétroviseur pour savoir si l'on a été trop ambitieux ou réalistes, et si l'on a fait tout ce que l'on devait faire et si l'on peut être plus ambitieux pour les six ans à venir, voire plus. Je pense qu'il vaut mieux faire cela. Sinon nous sommes dans le découragement et les acteurs locaux et les élus se disent : « Finalement, on se fixe toujours des ambitions mais nous n'avons pas les moyens de les réaliser, que ce soit sur le plan technique, sur le plan des porteurs de projet, des maîtres d'ouvrage, sur le plan financier. », et à ce moment-là, on a un effet d'habitude d'incapacité à mettre en œuvre les objectifs que l'on se fixe.

Ce sont donc quatre TRI mais en plus une cohérence à l'échelle du bassin versant. Je préciserai d'ailleurs qu'il y a une logique à cela. Ce matin a été réaffirmée la notion de bassin versant, notamment par les responsables des EPTB et par les syndicats quand on parle de sous-bassin. Les TRI et la Gemapi vont axer sur la mutation progressive des moyens qui vont être mis dans la prévention des inondations. On va aller davantage vers la réduction de la vulnérabilité. Il faut absolument maintenir l'action sur l'aléa, c'est-à-dire avoir une vision sur le ralentissement dynamique, sur les actions que l'on peut avoir en amont pour protéger l'aval dans les secteurs les moins urbanisés, pour protéger les secteurs urbanisés. Il faut toujours se dire qu'un euro investi dans l'action sur l'aléa est beaucoup plus rentable qu'un euro investi sur la réduction de la vulnérabilité. Cela ne veut surtout pas dire qu'il ne faut pas protéger les populations, cela ne veut surtout pas dire qu'il ne faut pas se donner les moyens de faire vivre les territoires et avoir un retour à la normal le plus rapide possible.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Seimbille, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le contenu de ces futures stratégies locales ?

### **Gérard SEIMBILLE**

Nous sommes heureux en ce qui concerne notre bassin, et je ne suis pas sûr que ce soit vrai dans tous les bassins et surtout les TRI, parce qu'il y avait une date, le 30 juin, date à laquelle les comités de pilotage devaient remettre les périmètres sur lesquels nous nous entendions dans chacun des territoires. Cela a été rappelé ce matin par Monsieur Jacquet, ce n'était pas nécessairement le territoire du TRI qui était le périmètre de réflexion, mais bien au-delà si jamais on considérait qu'il était légitime d'élargir. Nous l'avons fait dans l'ensemble des TRI, allant parfois jusqu'au périmètre complet de l'EPCI qui était impacté, voire au périmètre du SCOT, puisqu'il y a une logique d'aménagement du territoire et de réflexion sur la façon d'urbaniser et de protéger les territoires à cette échelle. Donc nous avons défini les périmètres. C'est à peu près la même logique mise en œuvre sur les quatre TRI. L'Entente n'y est pas pour rien parce que nous l'avons animé, en particulier Morgane Lambourd ici présente. Nous avons également travaillé sur des objectifs qui ont été à peu près les mêmes sur les 4 TRI du bassin.

Nous avons retenu 19 objectifs. Ces objectifs traitent notamment des actions à engager sur les réseaux. Au-delà des comités de pilotage, nous mettons en place des groupes de travail sur des points particuliers, avec les bailleurs sociaux, avec les

gestionnaires de réseau, avec les chambres consulaires, de manière à voir comment ils pouvaient s'impliquer et quelles étaient les actions sur lesquelles nous pourrions agir ensemble. La semaine dernière, nous avons rencontré ERDF. Cela nous permet de mesurer les points de fragilité des territoires bien au-delà des secteurs inondables et nous montre qu'il faut considérer cela comme une grande priorité. Ces objectifs concernent les réseaux, les entreprises, l'aménagement des secteurs et tout ce qui concerne la gestion de l'aléa, avec notamment la réflexion en dehors de ces périmètres, des ouvrages qu'il faut peut-être encore mettre en œuvre. Nous en avons à l'étude à l'heure actuelle pour ce qui nous concerne, avant que la Directive Inondation soit mise sur le métier. Il faudra que nous continuions dans cette optique

### **Michel BLEZE PASCAU**

Pour finir, Monsieur Seimbille, quel est l'apport de la stratégie locale, selon vous? Est-ce de faire émerger des acteurs motivés pour donner des perspectives, par exemple ?

### **Gérard SEIMBILLE**

Ce matin, j'ai remarqué que selon que l'on prenait la parole au titre de l'administration des services de l'Etat, ou que nous la prenions en qualité d'élu, il y avait un langage politiquement correct et un langage moins politiquement correct. Je répète que je suis un peu jaloux de la manière dont le bassin de l'Aude a pu historiquement s'organiser de façon performante. Il y a un autre EPTB, beaucoup plus récent, l'EPTB de l'Arve en Haute Savoie qui est aussi très structuré autour de l'ensemble des EPCI du territoire.

Est-ce que les TRI vont nous apporter quelque chose ? Oui et non. Oui, parce que j'y vois justement la possibilité que les élus et les acteurs locaux se réunissent pour travailler sur les objectifs communs et mettent en place des actions. Espérons que derrière, dans la deuxième phase, ces actions seront réellement mises en place et que nous aurons les moyens pour cela. Mais je ne veux surtout pas que ce soit la porte ouverte à une réflexion et des actions qui se focalisent uniquement sur les TRI. C'est pour cela que je posais tout à l'heure la question au délégué de la Communauté européenne, quand on voit les cartes qui nous ont été présentées, nous avons 122 TRI. Je sais très bien que sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne nous aurons nécessairement demain de nouveaux TRI avec notamment Soissons et Beauvais qui sont des collectivités très importantes, qui sont inondées dans les périodes de crue, et qui ne sont pas dans les TRI. Donc nous n'avons pas une carte exhaustive des TRI. Mais au moins, nous avons une boucle et tous les six ans, on remet cela sur le métier. L'expérience des uns pourra servir aux autres. Et je vois un avantage énorme dans les TRI et dans les stratégies locales, c'est que cela permet aux élus locaux – et cela les oblige même maintenant avec la Gemapi, aspect positif de la nouvelle compétence – à se concerter avec tous les acteurs locaux pour faire en sorte que les ambitions soient partagées. Les acteurs concernés partagent des objectifs, apportent les moyens pour mettre en place les actions qui doivent derrière permettre d'atteindre ces objectifs.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Très bien, merci. Passez votre micro à Monsieur Jesson puisque nous allons voir maintenant pour terminer ce tour de table et avant de prendre vos questions et vos réactions, comment se positionne dans la démarche un syndicat porteur de SCOT. Jacques Jesson, vous présidez le syndicat mixte du SCOT de Châlons-en-Champagne. Racontez-nous dans les grandes lignes, l'histoire de l'entrée du SCOT dans la politique de gestion du risque inondation, avec des relations plutôt tendues entre l'Etat et les collectivités territoriales au moment de l'élaboration du PPRI sur ce territoire.

### **Jacques JESSON**

C'était avant. Concrètement, le SCOT s'est investi dans ces travaux, suite à un PPRI mal né dans les années 2000, où une étude qui était d'une qualité moyenne, avait rayé pratiquement certains villages suite à des erreurs d'altimétrie de près de deux mètres dans certains endroits. Donc il y a eu une levée légitime des élus locaux. Après une nouvelle étude et de nouvelles propositions, le choix a été fait par les élus de travailler au niveau du SCOT, parce que notre PPRI était divisé en trois PPRI: Chalons agglomération, Chalons aval et Chalons amont. Comme 32 communes sur les 90 communes du SCOT étaient concernées, on a choisi d'avoir une démarche unie.

Les choses ont fortement évolué, dans le bon sens. Le PPRI a abouti en 2011. Nous avons demandé à l'époque un comité de suivi du PPRI, chose que nous avons obtenue facilement. A cette occasion, lors de ces travaux de suivi, nous avons élaboré un vade-mecum à destination des élus et des services instructeurs, parce que là aussi, on adopte une réglementation, mais après, il y a toute la difficulté de faire comprendre les choix, de bien expliquer les choses aussi aux pétitionnaires. En effet, des voisins avaient parfois un mur de clôture, l'autre voisin faisait une demande tardive et on ne l'autorisait pas. Donc il a fallu expliquer toutes ces choses. Naturellement, quand le TRI est arrivé, nous avons candidaté pour l'animation de ce TRI.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Après la phase de l'arrêt du périmètre, du portage, la phase d'élaboration du contenu de la future stratégie locale, qu'en est-il de la méthode d'élaboration, des réussites et des difficultés que vous avez rencontrées? Et quelle mobilisation avez-vous rencontrée de la part des acteurs locaux, dans ce domaine?

### **Jacques JESSON**

Nous avons démarré, de manière solitaire, puisque le TRI était pressenti sur le PPRI de l'agglomération et les 32 communes ont souhaité l'élargissement du TRI sur les trois PPRI. C'était une cohérence, nous étions tout à fait dans les objectifs du SCOT, cela porte bien son nom. Cela s'est passé assez facilement. Les rapports avec les services de l'Etat se sont fortement améliorés et on n'a plus aucun souci pour communiquer. On a fait le choix aussi d'être pragmatique et efficace, c'est-à-dire que dès que l'on s'occupe d'un nouveau sujet, on commence par une étude, mais là, nous n'avons pas voulu le faire puisque nous avons recensé près de 90 études sur notre territoire sur ce sujet. Donc on s'est dit qu'il était grand temps de compiler et d'utiliser ce qui avait déjà été fait, justement dans un souci d'économie et d'efficacité. Ce n'est

pas la peine de réinventer les choses à chaque fois. Il me semble que cela a été évoqué ce matin. Etre pragmatique et efficace, associer les syndicats de rivières, l'entente Marne, tous les acteurs locaux et travailler de façon très sereine avec le même objectif : la protection de notre territoire.

**Michel BLEZE PASCAU**

Peut-on dire que vous êtes dans une phase de diagnostic ?

**Jacques JESSON**

Tout à fait. Nous sommes dans une phase de diagnostic et de sensibilisation, parce que notre territoire a une particularité : nous sommes à l'aval du lac du Der, qui a pour objectif le soutien à l'étiage de la ville de Paris et qui a pour effet de supprimer de nombreuses crues sur notre territoire. Depuis sa création dans les années 70, on a perdu complètement cette culture du risque. Aucune habitation n'a été impactée par des crues. Seules quelques routes départementales sont coupées accessoirement et de la plaine agricole inondée. Le souci était de se réapproprier cette culture du risque. Nous avons commencé par une enquête auprès de nos maires, intégrant la connaissance qu'ils avaient des inondations sur leur territoire, des ruissellements, des remontées de nappes, afin de s'approprier ces connaissances qui s'érodent au fil du temps puisque notre territoire connaît des crues lentes et en aucun cas dangereuses pour l'homme. Ce ne sont que des dégâts matériels. La dernière crue conséquente était en 1910, avec la rupture du canal latéral à la Marne qui faisait digue. En 1924, la crue plus importante n'a fait aucun dégât puisque nos prédécesseurs avaient fait les travaux des digues de protection, suite à la crue de 1910. Il faut donc se réapproprier toute notre histoire, qui a été modifiée de façon très conséquente dans les années 70.

**Michel BLEZE PASCAU**

Vous souhaitez décliner le TRI en plusieurs objectifs ?

**Jacques JESSON**

Nous avons été beaucoup plus modestes. Nous avons quatre objectifs déclinés en huit sous-objectifs. C'est grosso modo ce que l'on a entendu tout au long de la journée : réduire la vulnérabilité, agir sur les aléas pour diminuer les coûts des dommages, raccourcir le retour à la normal et mobiliser tous les acteurs pour formaliser et s'approprier cette culture du risque.

**Michel BLEZE PASCAU**

Ce sont des acteurs publics et privés ? Les agriculteurs également sont-ils concernés ?

**Jacques JESSON**

Tout à fait. Un exemple concret : avec le syndicat mixte est porteur du SCOT mais aussi du Pays de Chalons, nous faisons une étude pré-opérationnelle pour l'OPA. Nous avons demandé dans le diagnostic préalable d'intégrer éventuellement les coûts de mise hors d'eau sur nos interventions OPA. C'est transversal : l'agriculture, le monde économique et les populations, les acteurs publics et privés.

**Michel BLEZE PASCAU**

Où les difficultés majeures se situent-elles ? J'imagine que c'est en dehors du périmètre du SCOT ?

**Jacques JESSON**

Très clairement, l'eau s'écoule. Donc nous essayons de ne pas créer de problèmes en aval. C'est ce que nous demandent nos amis parisiens, et c'est bien légitime vu les enjeux. On souhaiterait aussi qu'il en soit de même côté amont. Il y a eu des modifications là aussi, dans les pratiques agricoles, notamment du drainage, qui accélère les crues, notamment sur la Saul et l'Ornain qui viennent dans la Marne en aval du Der. Cela a des conséquences, cela modifie des régimes hydrauliques que l'on connaissait précédemment.

**Michel BLEZE PASCAU**

Pour conclure, une fois le diagnostic terminé, ce sera mi-2015, quelles suites pour la stratégie locale ?

**Jacques JESSON**

Très concrètement, nous n'imaginons pas de grands travaux. Il s'agit plutôt de s'approprier, de bien réfléchir, d'écrire cela dans le document d'urbanisme, d'avoir conscience de cette contrainte sur notre territoire, et de la décliner dans toutes les actions possibles et nécessaires.

**Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur Jesson, merci à tous nos invités pour ces témoignages, qui ne vont pas manquer de vous faire réagir, puisque nous faisons place maintenant à notre session de questions/réponses.

# Echanges

---

## **Michel BLEZE PASCAU**

Les micros circulent. N'hésitez pas à vous manifester pour interroger. Madame là-bas et Monsieur ensuite. On va vous tendre le micro. Merci de vous présenter pour que l'on vous situe mieux. Bonjour.

## **Isabelle BESANÇON**

Bonjour, Isabelle Besançon, je suis chef de projet risque à Nantes Métropole. Je me permets de revenir sur un sujet peu évoqué dans cette journée où les échanges sont très riches, qui est le plan de gestion du risque inondation. C'est une phase importante qui actuellement, au niveau de notre agglomération, génère un certain nombre de crispations. Je pense que Messieurs Jacquet et Jesson sauront de quoi je parle, donc je ne vais pas rentrer dans le détail. En tout cas, cela génère chez certains de mes collègues un certain nombre de crispations, qu'en tant que gestionnaire du risque, je traduis plus comme des peurs et des incompréhensions, qui renvoient à la pédagogie indispensable que l'on a évoquée ce matin. Il est clair que sans culture partagée autour de l'application de cette directive, on aura du mal à avancer sur une stratégie locale sereine. C'est mon avis de gestionnaire des risques, qui n'engage que moi, je parle plus en mon nom propre.

Concernant ce document, le PGRI, puisqu'il y en a un par bassin, est-ce qu'il y a un tronc commun entre PGRI, par exemple sur les objectifs à décliner ensuite dans les stratégies locales ? En effet, le PGRI est quand même d'abord une philosophie, ce sont des principes posés pour ensuite pouvoir décliner en fonction des réalités de notre territoire la stratégie locale qui ira bien. Donc y a-t-il un tronc commun dans l'ensemble des PGRI des différents bassins ? Ou sont-ils tous différents ? Et du coup, leur portée, notamment juridique, est-elle différente puisque ce document crispe un certain nombre de juristes chez nous aussi – pour appeler un chat un chat ? Il me semble important de revenir sur cette phase-là du PGRI que l'on a vraiment très peu évoquée aujourd'hui.

## **Michel BLEZE PASCAU**

Merci Madame. On va vous répondre dans quelques instants. On prend une autre question. Monsieur là-bas et ensuite, derrière. On fera une synthèse ensuite avec nos intervenants. Monsieur, bonjour, représentez-vous.

## **Daniel MARCOVITCH**

Bonjour, Daniel Marcovitch. Une question très concrète à Monsieur Jesson : vous êtes responsable d'un SCOT auprès d'un lac géré par un EPTB, dont vous ne faites pas partie, puisque l'EPTB a un statut tout à fait particulier. Comment envisagez-vous d'intervenir avec cet EPTB ? Je sais que vous travaillez évidemment en bonne intelligence avec, mais pensez-vous y adhérer éventuellement dans le cadre d'une modification des structures de cet EPTB ?

### **Michel BLEZE PASCAU**

On va vous répondre tout de suite.

### **Jacques JESSON**

Les relations avec l'EPTB sont particulièrement tendues, suite à la création de la taxe au soutien de l'étiage. Quand il avait été évoqué qu'éventuellement, l'EPTB puisse être l'animateur, les tensions étaient ravivées de façon très conséquente. Il y a quand même une particularité dans le fait que c'est un équipement que l'on subit complètement, parce que nous n'avons aucun droit de regard. Nous avons des informations, bien sûr. Mais sur les taux de remplissage et toutes ces choses-là, nous avons très peu de relation, voire pas du tout, avec le gestionnaire de l'équipement en question.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur Jesson. Au fond, nous avons une question ou une réaction. Présentez-vous.

### **Fabien BLAIZE**

Bonjour, Fabien Blaize, chargé de mission à l'EPTB Vienne, qui est porteur d'une stratégie sur Châtelleraut. J'avais deux questions. La première sur les PAPI et l'articulation avec les stratégies. On a bien compris que les PAPI sont des outils privilégiés pour la mise en œuvre des stratégies. Est-ce que ce sont les seuls outils ? Ou en existe-t-il d'autres ? Est-ce que les contrats territoriaux pourraient jouer ce rôle, notamment pour pouvoir lever ensuite les fonds Barnier ?

Pour ma deuxième question, je reste un peu sur ma faim concernant le niveau de détail attendu pour les stratégies. Je pense que nous sommes bon nombre de porteurs de stratégie à se poser des questions concernant le contenu de ces futures stratégies. Est-ce qu'il est correct par exemple de faire des comparaisons avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les PAGD ? Je pense que l'on attend des éléments de méthode et des guides, pour améliorer notre connaissance sur la façon de rédiger les stratégies. Merci.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur pour ces questions. Monsieur Jacquet va prendre le micro, d'abord pour revenir sur la question de Madame sur les plans de gestions, PGRI et les points de crispation. Existe-t-il un tronc commun entre les différents PGRI ou sont-ils tous différents et avec quelle portée juridique ?

### **Marc JACQUET**

Je laisserai Christophe compléter après s'il le souhaite, sur les Plans de Gestion du Risque Inondation, je partage complètement la remarque. C'est ce que l'on disait toute la journée sur la pédagogie qu'il faut continuer à faire, sur la mise en œuvre de ces différents documents stratégiques liés à la Directive Inondation. Effectivement, nous n'avons pas beaucoup parlé aujourd'hui des PGRI parce que ce n'était pas le cœur de la journée, qui était les stratégies locales. Pour autant, les PGRI avancent. Nous l'avons

dit ce matin et vous avez compris qu'ils seront en consultation dès la fin de l'année. Les projets de PGRI ont fait l'objet d'une consultation avant d'être finalisés et présentés à l'autorité environnementale, t bientôt mis à la consultation.

Y a-t-il un tronc commun ? Il n'y a pas un tronc commun formel entre les différents PGRI, il y a des documents de référence qui ont été finalisés. J'en vois deux. Je laisserai éventuellement Christophe compléter. Mais de façon concrète, au-delà de la loi et du décret, il y a d'une part la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation, qui est l'un des éléments fondateurs. Les trois grands objectifs de la SNGRI doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des PGRI. De mémoire, une circulaire du 13 août 2013 a apporté un certain nombre d'orientations concernant l'élaboration des Plans de Gestion du Risque Inondation. Et sous la houlette de la DGPR, il y a des rencontres régulières avec les DREAL de bassin en charge de l'élaboration de PGRI, pour assurer les échanges nécessaires au niveau de cette élaboration. Voilà le cadre général dans lequel s'est inscrite l'élaboration des PGRI.

Sur la portée juridique, vous savez que la loi prévoit un régime de compatibilité des documents d'urbanisme, notamment des SCOT, avec les PGRI. C'est le régime de compatibilité au sein de l'urbanisme, de la jurisprudence en matière d'urbanisme.

#### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Seimbille veut rebondir. Ensuite, on reviendra à la question de Monsieur sur les PAPI. Monsieur Seimbille, rapidement.

#### **Gérard SEIMBILLE**

C'est une vraie question, parce que les PGRI sont censés guider ce que devront être les stratégies locales. Or, les PGRI n'ont pas tous été réellement concertés. Ils ont plutôt été décidés par les services de l'Etat. Aujourd'hui, nous n'avons pas terminé l'élaboration des stratégies locales, puisque comme je disais tout à l'heure, nous en sommes à la première étape et avons remis les périmètres et les objectifs. Je vous rassure, nous avons aussi 4 objectifs qui chacun se déclinent en sous-objectifs, mais nous avons gardé évidemment les 4 objectifs de la Directive. On dit que les SCOT devront être compatibles avec les PGRI, mais les SCOT sont faits par les élus locaux, et ce sont eux qui parallèlement définissent la stratégie locale. Si les stratégies locales ne collent pas aux PGRI, nous allons avoir une vraie difficulté. Quel est le fondement juridique et quelle est l'obligation ? Ce sont de vraies questions par rapport au respect des PGRI. Comment est-ce que cela va s'articuler avec les stratégies locales qui sont d'une grande diversité en fonction des territoires, y compris à l'intérieur d'un même bassin ? En la matière, je crois qu'il y a besoin de clarifier les choses.

#### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Seimbille. Marc Jacquet, vous reprenez le micro. Vous souhaitez apporter un commentaire là-dessus ?

#### **Marc JACQUET**

La question est effectivement tout à fait pertinente. L'articulation entre les stratégies locales, les PGRI aux différents stades, est un petit peu compliquée

effectivement. Je le reconnais. En effet, les projets de PGRI qui sont mis à la consultation publique intègrent dès maintenant des éléments sur les stratégies locales. C'est la loi et le décret qui l'écrivent. Les services ont bien été conduits à appliquer de la façon à la fois strictement conforme aux textes et en même temps, de la façon la plus pragmatique possible, pour essayer de trouver la solution à la fois pragmatique et juridique qui réponde à la préoccupation que vous venez d'exprimer. A ce stade, dans les projets de PGRI qui sont soumis à consultation – je laisserai Christophe compléter s'agissant du PGRI Loire-Bretagne –, il y a des éléments de nature globale sur les périmètres et les principaux objectifs affichés à ce stade au niveau des stratégies locales. Comme les stratégies locales vont poursuivre leur chemin d'élaboration et comme les PGRI seront approuvés fin 2015, il y a donc tout le temps à la fois de la concertation et du travail complémentaire sur les stratégies locales pour avancer et pour, le cas échéant, affiner le contenu des PGRI, toujours dans le cadre de la limite de ce que l'on peut faire dans le cadre d'une consultation sur la base d'un document qui a été arrêté. Vous connaissez bien le principe.

Par rapport à cela, je pense, Monsieur Seimbille, que cela devrait apporter une réponse à vos préoccupations, sachant que c'est à la fois la première génération des PGRI, des stratégies locales et je ne vous cache pas que la DGPR a incité les DREAL de bassin et l'ensemble des services à avoir dans cette première génération, des objectifs avec une ambition pragmatique.

#### **Michel BLEZE PASCAU**

Gardez le micro, Monsieur Jacquet. Vous avez été interpellé également sur la question des PAPI : sont-ils les seuls outils privilégiés ? Ou est-ce que l'on peut envisager par exemple les contrats territoriaux ? Et sur la question du niveau de détail attendu pour les stratégies locales.

#### **Marc JACQUET**

Sur l'articulation PAPI/SLGPRI, je redis bien qu'il y a les stratégies locales. Elles définissent des objectifs et des dispositions, et ensuite, elles se mettent en œuvre à travers des plans d'actions. Un des outils privilégiés pour porter ces actions, est les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations. Ceci dit, c'est un des outils privilégiés, parce qu'en fait, c'est celui qui est piloté par la DGPR. Mais pour autant, les autres outils sont tous ceux que l'on a cités aussi, les Plans de Prévention des Risques Inondations. Si, dans le cadre de la stratégie, il est décidé collectivement de compléter la couverture, si tant est qu'il en manque des communes concernées par le TRI, c'est bien aussi l'un des outils à mettre en œuvre.

Sur les contrats territoriaux, je suppose que vous évoquez là les contrats territoriaux des Conseils généraux ou des Conseils régionaux ? De l'agence de l'eau. A titre personnel, je ne vois aucune objection, mais je laisserai peut-être Christophe compléter. Dès lors que les agences de l'eau auront inscrit d'éventuelles interventions possibles au niveau des stratégies locales, notamment sur les actions qui sont partagées entre les sages et les stratégies locales, je ne vois pas ce qui s'opposerait sur le principe à cela. Mais tout dépend ensuite des décisions qui sont prises au niveau de chacune des agences de l'eau.

Sur le niveau de détail attendu, je vous renvoie d'une part aux quelques exemples, sans doute très modestes, que j'ai présentés ce matin. Egalement à une instruction toute récente qui a été adressée aux services de l'Etat, DREAL, DDT et préfets, en date du 23 octobre, pour préciser le contenu. Je pense que c'est de nature à apporter une réponse opérationnelle à vos questions. On l'a redit : il n'y a pas de schéma type au niveau des stratégies locales. C'est bien en fonction de la réalité de votre territoire, du diagnostic qui sera fait et de la politique de gestion de prévention du risque inondation que vous souhaiterez mettre en place collectivement, sur le territoire concerné.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Passez votre micro à Monsieur Chassande qui a un mot à ajouter avant d'entendre Monsieur Seimbille, très prolix aujourd'hui. On vous écoute, Monsieur Chassande.

### **Christophe CHASSANDE**

Cela va être très rapide parce que Marc a tout dit. Sur le PGRI, pour le bassin Loire-Bretagne, sur le volet stratégies locales, le cadre pour les stratégies locales est assez léger, puisque l'on est censé faire la synthèse de ce qui existe déjà dans les stratégies locales et les reprendre dans le PGRI. Comme on n'est pas encore très avancé sur les stratégies locales, il y a un cadre minimum, mais rassurez-vous, cela laisse beaucoup de marges sur les stratégies locales. Donc il n'y a pas de difficultés par rapport à cela.

Ensuite, dans le PGRI, il y a un certain nombre de règles de principes assez fortes, sur les questions de la nature de ce que l'on peut faire selon les niveaux d'aléas qui sont les reprises des textes nationaux. Effectivement, il n'y a pas de format type, mais on a quand même un cadre général, que l'on a repris et des dispositions assez fortes, qui mettent un certain nombre de points de repères importants sur ce que l'on peut faire en fonction des niveaux d'aléas. Je suis tout à fait conscient que cela nécessite de la pédagogie, de l'explication et qu'il faudra tout l'accompagnement nécessaire.

Sur les différents outils de financement, cela a été évoqué. Peut-être un petit mot pendant que j'ai le micro : ce matin, il y a eu une question spécifique sur Blois – Marc s'était retourné vers moi et je n'avais pas eu l'occasion de prendre le micro. Sur le bassin de la Loire, sur un certain nombre de secteurs qui ne sont pas en TRI parce que l'on a eu des critères assez sélectifs sur le choix des TRI. Il sera évidemment possible d'avoir des actions sur trois ou quatre secteurs, en complément des 14 TRI du bassin de la Loire. On le prévoit dans le futur plan Loire, dans les discussions sur le contrat de projet interrégional sur la Loire. Il est prévu de pouvoir agir sur trois ou quatre territoires en complément des TRI. J'espère que cela pourra rassurer l'intervenant de ce matin.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci, Monsieur Chassande. Monsieur Seimbille voulait réagir aux propos de Monsieur Jacquet.

### **Gérard SEIMBILLE**

Je vais réagir aux propos de Monsieur Jacquet, la question du financement n'a pas beaucoup été évoquée aujourd'hui. On voit bien que 122 TRI, 122 stratégies locales,

représentent beaucoup de besoins financiers. Nous évoquions en aparté ce matin avec Madame la Présidente le fait que beaucoup d'argent devrait être investi maintenant en prévention plutôt qu'ultérieurement en indemnisation et en réparation de sinistres. Il va falloir disposer de beaucoup de moyens financiers pour les actions de nos stratégies locales.

Historiquement, je prends l'exemple de l'EPTB Oise-Aisne, nous avons réalisé beaucoup de travaux, pas toujours avec des PAPI, notamment dans le cadre des contrats de plans Régions et Départements. Or, l'incertitude du devenir des Départements, le désengorgement déjà annoncé de certains d'entre eux, le fait que les Régions n'auront peut-être pas comme priorité d'aller sur ces sujets-là, font que tout va se retourner sur les PAPI. Et le financement de l'Etat ne passe maintenant que par les PAPI. Il y a donc matière à réfléchir sur la capacité que nous aurons à dégager les financements pour répondre et aider les collectivités qui n'auront pas les moyens seules de mettre en place les stratégies locales, tout du moins d'engager les actions. Nous savons bien dans quelles difficultés se trouvent les collectivités locales aujourd'hui, ne nous voilons pas la face. Ceux qui sont élus comme moi pour établir des budgets communaux ou départementaux savent combien il est difficile aujourd'hui de trouver l'équilibre budgétaire. Et les années qui viennent vont nous mettre dans des difficultés encore plus grandes. Je crois qu'il faut avoir engagé une vraie réflexion sur la capacité que nous aurons, une fois que nous aurons les PGRI, une fois que nous aurons validé les stratégies locales, de trouver les maîtres d'ouvrage. J'espère que nous les trouverons et les EPTB sont là pour le faire dans les secteurs où il n'y aura pas d'autres maîtres d'ouvrage. Et il faudra que nous trouvions les financements. La commission mixte inondation va avoir à délibérer sur de nombreux PAPI, et les maîtres d'ouvrages à trouver les financements.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Merci Monsieur Seimbille. Retour dans la salle avec de nouvelles questions. Merci de vous présenter à nouveau. Bonjour, on vous écoute.

### **Gilles BRIERE**

Gilles Brière, Conseiller général du Vaucluse, toujours comme ce matin – je n'ai pas encore été viré. Je voudrais faire état d'une frustration. Je suis peut-être le seul à la ressentir. Certains pensent que je suis d'un naturel frustré. Je vais repartir d'ici avec la sensation de ne pas avoir vu de SLGRI. Je suis allé récemment à une conférence sur les castors. On m'a montré des photos de castors. J'ai vu que c'étaient des bêtes sympathiques avec une queue plate et des dents proéminentes. Je suis revenu en disant : « les castors existent, je les ai vus. » Là, je vais revenir avec un vieux doute sur l'existence réelle des SLGRI parce que je n'ai pas vu. Je pense que le sujet est suffisamment compliqué pour qu'il soit utile, peut-être lors d'un prochain événement, de travailler à partir d'un cas précis où on voit la SLGRI naître et vivre dans son environnement naturel, fait de SAGE, de contrats de rivières, de PPRI, de Gemapi, sur le terrain. Tout cela est quand même très théorique. Merci.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Jacquet, vous voulez réagir, sur les castors ou sur les stratégies locales? Sur les castors, non, mais sur les stratégies locales, oui. Prenez le micro.

### **Marc JACQUET**

Pour comprendre la frustration qui peut être la vôtre, et qui peut être partagée, on l'a dit et Patricia Blanc le disait tout à l'heure, c'est la journée de lancement des stratégies locales. Elle a été reprise par Patrick Vauterin de la DREAL Rhône-Alpes, pour dire qu'un certain nombre de choses avançaient. Nous avons eu des témoignages. Oui, les choses avançaient ; oui, elles n'avançaient peut-être pas assez vite. Vous avez dans votre dossier quelques exemples sans doute encore un peu simplistes, mais ce sont quelques exemples de mesures qui peuvent être prises et retenues dans le cadre d'une stratégie locale. Ce qui est clair est que la stratégie locale ne peut naître que d'une action et d'une réflexion largement partagées au niveau local par les collectivités et par les services de l'Etat, en associant toutes les parties prenantes. C'est bien l'objectif. Et tout ceci nous incite à prendre date pour organiser à nouveau une telle réunion pour vous présenter très concrètement des exemples de stratégies locales qui seront en place et qui permettront d'illustrer très clairement la réalité et la plus-value de ces stratégies locales sur les TRI. En effet, j'ai entendu tout à l'heure que certains pensaient que les TRI n'étaient peut-être pas tout à fait indispensables. Je pense que l'on a eu des exemples qui ont montré à la fois qu'il y a eu des anticipations par rapport à des territoires qui sont effectivement en TRI, et en même temps on a vu que la création des TRI et la mise en œuvre de la Gemapi vont inciter à faire bouger les lignes sur ce sujet important de la prévention des inondations, si j'ai bien compris quelques intervenants.

### **Michel BLEZE PASCAU**

Très bien. Il nous reste encore le temps pour quelques questions ou réactions dans la salle. Profitez-en, n'hésitez pas. Madame, on va vous tendre le micro. Merci de bien vouloir vous présenter. On vous écoute.

### **Cindy BENNET**

Bonjour, Cindy Bennet de la DDT du Puy-de-Dôme. On est tous à la recherche d'exemples qui marchent, entre autres, est-ce qu'il y a des actions clés qui ont fait leurs preuves et qui plutôt prioritaires à mettre en place ? En effet, on ne mettra pas tout en place dès notre première génération de SLGRI. On sait que ce sera mieux dans le prochain cycle. On s'interroge quand on voit par exemple les événements de Montpellier, on a envie de savoir ce qui a été la clé du succès ou les freins. Mais globalement, je pense qu'ils se sont bien tirés de cette gestion de crise. Est-ce que l'on peut avoir des petites pistes et des éléments clés qui permettent de sécuriser ou d'améliorer sérieusement une gestion de crise inondation ?

### **Michel BLEZE PASCAU**

Monsieur Jacquet, Monsieur Seimbille ? Monsieur Seimbille pour commencer. On vous écoute.

## **Gérard SEIMBILLE**

Des exemples, on peut en donner. Je pense que ce qui a été évoqué ce matin par l'EPTB Aude montre que s'il y a encore beaucoup à faire, il y a eu des actions entreprises. Pour cela, heureusement, nous n'avons pas attendu la SNGRI, ni les TRI, ni les stratégies locales. J'ai un exemple concret : l'entente Oise-Aisne a réalisé des ouvrages. Un l'a été sur la rivière Oise à Proisy dans le département de l'Aisne, qui a fonctionné en janvier 2015 et qui a permis d'exonérer 500 maisons de la crue. C'est un investissement qui a coûté environ 9 millions d'euros et dont le retour sur investissement est estimé à 70 millions à chaque fois qu'il fonctionne. Il n'a fonctionné qu'une seule fois, et nous avons un second ouvrage sur le secteur de Compiègne. La dynamique doit être engagée sur l'ensemble des territoires avec la Directive Inondation, avec sa stratégie, avec les stratégies locales, et doit permettre que ce soit une réalité sur tous les territoires. Il y a déjà, et heureusement depuis de nombreuses années, des structures qui fonctionnent, que ce soient les syndicats, les EPTB. Il faut préserver l'existant. La nouvelle dynamique censée s'engager avec la Directive inondation ne doit être qu'un accélérateur et les élus locaux sur un territoire donné doivent se l'approprier.. Mais les exemples existent un peu partout, heureusement, depuis des années.

## **Michel BLEZE PASCAU**

Merci Gérard Seimbille. Une ultime question ou réaction dans la salle avant de conclure avec Madame Beaufiles ? Qui souhaite réagir dans la salle ? S'il n'y a pas d'autres réactions, il nous reste à remercier nos intervenants. Merci de les applaudir pour leur participation à cette deuxième table ronde.

(applaudissements)

Je vous invite à regagner votre place dans la salle. Ainsi s'achève ce séminaire. Pour clore cette journée, je vais tout de suite donner la parole pour quelques mots à Madame Marie-France Beaufiles, Sénatrice.

# Conclusion

---

Marie-France BEAUFILS

*Sénatrice, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et Présidente du CEPRI*

Nous allons d'abord vous remercier, parce que je crois que l'animation d'une telle séance n'est pas une chose toute simple. Merci à vous. Je crois que vous nous avez permis d'avoir une expression commune.

J'aurai tendance à dire que par rapport à la dernière question qui a été posée, nous n'aurons jamais de par nos expériences, une mallette toute faite de la façon dont s'écrira la stratégie locale. Moi qui suis une élue depuis de nombreuses années, je ne supporterai pas que l'on m'impose la façon dont j'écris la stratégie locale. Quand l'Etat a voulu me l'imposer il y a quelques années, j'ai mis l'Etat au tribunal administratif. Donc vous voyez que si l'on commence par me faire cela, ce n'est pas possible, ce n'est pas compatible avec une démarche d'élue qui veut travailler avec son territoire.

En revanche, je proposais ce matin une chose que l'on a faite pour les PAPI : je crois que l'on peut tout à fait être dans une démarche d'élaboration d'une sorte de réseau partenarial qui nous permettrait de faire en sorte que l'on puisse partager la façon dont on s'y prend, en effet, ce que l'on propose, le contenu que l'on met. Mais cela ne dispensera ensuite jamais de son propre travail sur le terrain, par rapport à sa réalité locale.

Depuis ce matin, je pense que nous avons vu des choses très intéressantes. Qui porte la stratégie, qui la met en œuvre et comment ? On a vu les diversités. Je crois que c'est très riche, au contraire, de dire que l'on part de l'histoire de notre territoire, et l'on ne se met pas de carcan. On a vu Monsieur Jesson tout à l'heure qui nous a parlé de son SCOT de Chalons : je trouve qu'il est vraiment très intéressant de voir qu'un SCOT peut porter cette future stratégie locale. On a vu avec Monsieur Raoult et le parc naturel qu'il y a là aussi une autre histoire qui s'est construite par rapport à la réalité locale également. On a vu avec Madame Di Méo comment la Région pouvait être accompagnatrice, mais ce n'est pas elle qui élabore la stratégie, elle est accompagnatrice. J'y reviendrai tout à l'heure parce que si je fais déjà des apartés sur les sujets... J'ai failli en faire un. Je reviendrai après sur cette question.

Monsieur Monclar nous a montré aussi comment à La Réunion, peut-être sur un territoire un peu plus ramassé, il y a une autre façon de travailler. Monsieur Ilhes pour l'EPTB de l'Aude. Et l'on voit que pour un autre EPTB et l'entente Oise-Aisne, on ne fait pas tout à fait de la même façon. Il me semble que c'est cela la richesse de ce que l'on a entendu depuis le début de la matinée, et que Patricia Blanc avait bien rappelé aussi, c'est-à-dire que nous allons construire ensemble, en marchant, en fonction de la réalité de notre territoire. Je pense que c'est un élément important.

Ce que j'ai retenu aussi, de l'ensemble de ce qui s'est dit, c'est aussi cette question de la nécessité de la culture commune. Quand on dit culture commune, c'est culture

commune élus, techniciens, que ce soient les techniciens de nos structures de collectivités ou techniciens de l'Etat. Je crois que c'est un élément important. C'est une culture commune qui nécessite aussi que l'on prenne du temps pour que nos populations s'approprient la connaissance du risque. Sans cet accompagnement de la population et cette appropriation de la connaissance du risque, on aura du mal à construire une stratégie locale efficace sur le terrain. J'ai beaucoup apprécié que le représentant de la Commission européenne nous rappelle que sept ans après une crue, les habitants ont oublié. Ils n'ont pas oublié. Je crois qu'ils ont besoin, pour leur propre équilibre de vie, d'oublier aussi ce qu'ils ont vécu. C'est peut-être un aspect que l'on ne prend pas suffisamment en compte dans notre travail sur les questions des inondations, ce sont tous les aspects psychologiques qui pèsent sur les épaules des gens. Quand vous écoutez les réactions dites « micro » de la part des médias, bien souvent, après une inondation, vous avez des gens qui disent : « Nous ne voulons plus rester à vivre là. Cela fait l'ixième inondation que l'on vit. » Je suis allée sur les lieux où Xynthia avait sévi : deux ans plus tard, les mêmes personnes ne disent pas la même chose. Cela veut dire qu'il faut faire très attention à ce qui se dit au lendemain d'une inondation et à ce qui se dit plus tard. C'est là où je crois que nous avons besoin d'absorber ce qu'est le moment difficile pour les foyers ou les entreprises concernés par l'inondation, mais ensuite, il ne faut pas construire sa stratégie sur ce moment un peu fragile de la réaction immédiate. Il faut se donner le temps de construire les choses ensuite.

Je crois que cette notion de la perte du risque est importante parce que l'on vient d'avoir de nouvelles équipes d'élus dans nos communes. Je disais à Monsieur Seimbille tout à l'heure que sur notre territoire de risque important au niveau du TRI de Tours, Val de Tours, Val-de-Luynes, on va monter un séminaire des élus, parce que tous nos nouveaux élus ont aussi besoin de s'approprier la connaissance de ce qu'est le risque, savoir où l'on en est, ce que nous montrent les études de danger. On a besoin de cette connaissance de tout le monde. Ce n'est pas parce qu'ils sont devenus élus que tout à coup, ils ont acquis la connaissance que nous avons construite avec le temps.

De ce que j'ai retenu, je crois que vous êtes tous convaincus que l'Etat et les collectivités sont les porteurs et les animateurs, mais aussi les financeurs des futures stratégies locales, et il faudra en effet définir ensemble les termes de référence, le cadre de mise en œuvre et les critères de sélection des projets. Même si cela a été moins abordé, je sens quand même qu'un peu d'inquiétude s'est exprimée à la table ronde ce matin, portée fortement par Monsieur Seimbille cet après-midi. On nous dit que les fonds Barnier vont se maintenir mais on sait que c'est une somme relativement modeste, que le travail qui est à faire est énorme. L'agence de l'eau, dont on avait pensé qu'elle pouvait nous accompagner, va être ponctionnée de façon notable, ce qui va réduire ses capacités. Et lorsque l'on discute dans nos Régions, on se rend compte qu'un certain nombre des collectivités qui nous accompagnaient sont en train de réfléchir. En effet, elles se disent que la future compétence que l'on va nous donner en termes de responsabilité unique, fait que si nous sommes dans l'obligation d'avoir des compétences bien précises, compte tenu que dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, il est envisagé d'avoir une obligation – on nous dit que ce n'est pas une obligation, que c'est une incitation, je vais essayer d'utiliser les bons termes –,

une incitation à veiller à la dynamique de nos dépenses dans les collectivités territoriales, cela veut dire que les collectivités n'iront pas en dehors des compétences qui leur sont strictement imposées par la loi. Là, c'est une information que je vous donne peut-être si vous ne l'avez pas lue, et je trouve que c'est dit d'une formulation assez remarquable : je vous invite à lire l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques. On commence à sentir que certains sont en train de dire : « Nous ne continuerons pas si ce n'est pas une compétence. » A partir du moment où il n'y a plus de compétences générales non plus, on voit le risque face auxquels on est. Si l'on n'a plus que les fonds Barnier pour financer, tout ce que l'on est en train de travailler là, aujourd'hui, j'ai bien peur que cela ne soit qu'un projet qui ne pourra pas se concrétiser alors que l'on a besoin de concrétiser. C'est ce que nous disions avec Monsieur Seimille tout à l'heure, en discutant en aparté – ce qui n'était pas bien, nous aurions dû continuer à écouter –, dépenser plus aujourd'hui est aussi pour dépenser moins demain, pour ne pas avoir à réparer. Si l'on crée les conditions d'avoir des territoires moins vulnérables, on créera aussi les conditions que demain, on aura moins à réparer et on donnera aussi des conditions de vie meilleures à tout le monde.

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, l'attente forte d'exemples, etc., tout cela est un travail que l'on va essayer de mettre en place avec le CEPRI et les ministères concernés, pour tenter de vous faire partager au plus vite des exemples. Mais ce ne seront que des exemples. Cela ne peut pas être considéré comme étant des choses reproductibles obligatoirement. Je pense que ce serait peut-être facile, mais je n'en suis pas certaine. On a vu combien la situation est très différente d'un secteur à l'autre, d'une région à l'autre, en fonction du type de crue que l'on a. En revanche, j'ai beaucoup entendu ce matin une chose importante : veillons à ne pas traiter simplement les crues de nos rivières et de nos fleuves, ne traitons pas que la submersion marine, réfléchissons aussi aux conséquences de tout ce qui a des incidences sur nos réseaux d'eaux pluviales, et qui bien souvent pèse très lourd dans les conséquences de gros orages. On l'a vu dans ces dernières périodes, particulièrement dans le sud de la France.

Merci à toutes et à tous pour votre présence. Vous avez été très nombreux pendant toute la journée. Merci à toute l'équipe du CEPRI et à toute l'équipe du Ministère qui nous ont accompagnés pour réussir cette journée.

Je vous souhaite un très bon retour à tous.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [nfofrance@ubiquis.com](mailto:nfofrance@ubiquis.com)

# Liste des participants

---

ANDRE	Baptiste	Bureau d'études
ANTON	Stéphanie	Ville d'Orléans
AUDOIN	Laurent	Secrétaire général
AUZAN	Anne-Lise	SM3A
AVENARD	Annie	UNALCI France Inondations
AVIOTTI	Audrey	CALYXIS
BACHELEZ	Eric	DDT Meuse
BARBERA	Francis	DDT Dordogne
BARBIER	Morgane	CPIE Val d'Authie
BARON	Sébastien	EPTB Vilaine
BARREAU	Laurane	EPTB Sèvre Nantaise
BASIN	Bérangère	MEDDE / DGPR
BAUDUCEAU	Nicolas	CEPRI
BAYLE	Clotilde	DDT Gers
BEAUFILS	Marie-France	AMF
BEN YOUSSEF	Aïcha	Communauté de communes
BENNET	Cindy	DDT Puy-de-Dôme
BERNARD	Patrick	DDT Val d'Oise
BERNIER	Amel	Communauté de communes
BESANÇON	Isabelle	Nantes Métropole
BIDAULT	Stéphanie	CEPRI
BILLET	Bruno	DDT Allier
BLAIZE	Fabien	EPTB Vienne
BLANC	Patricia	MEDDE
BLEZE PASCAU	Michel	Journaliste
BOISSEAU	Mathieu	Vichy Val d'Allier
BOITIERE	Agnès	DDT de l'Isère
BORDES-PAGES	Elisabeth	Iau-IdF
BORGET	Cédric	EPTB Saône et Doubs
BOUCHET	Valérie	Préfecture de Paris
BOUJARD	Olivier	DREAL Franche-Comté
BOULANGER	Christophe	Conseil général d'Indre-et-Loire
BOURGUIGNON	David	MRN
BOUYRIE	Cédric	DREAL Limousin
BRASSART	Grégory	DREAL Nord-Pas-de-Calais
BREINIG	Thomas	SMIVAL
BRENOT	Laurence	Mairie de Moulins
BRIERE	Gilles	Conseil général de Vaucluse
BROUSSILLON	Médhy	EPTB Seine Grands Lacs
BUTEAU	Louis	Ville de Blois
CALLE	Maryline	Ville de Champigny-sur-Marne
CAPITAINE BISCAY	Jean-Frédéric	ECASC

Capitaine ROY	Vincent	Préfecture de Police de Paris
CAREME	Damien	Communauté Urbaine de Dunkerque
CERE-LABOURDETTE	Stéphane	Agglo du Grand Dax
CHALAUX	Eric	SyAGE
CHAMBARD	Alain	SyAGE
CHAMPION	Hervé	Conseil régional PACA
CHARDAIRE	Olivier	DRIEE / Délégation de bassin
CHASSANDE	Christophe	DREAL Centre
CHEVRIER	Julie	DREAL Auvergne
COFFY	Norbert	DDT Allier
COLLARD	Bernard	Syndicat Mixte du Scot
COLONEL LELIEVRE	Frédéric	Préfecture de Paris
COLONEL SEPOT	Frédéric	Préfecture de Paris
COMAIRAS	Marc	DDT Saône-et-Loire
CONSTANTIN- VALLET	Marie-Christine	123 soleil
CORTINOVIS	Michel	SMBVAS
CREUSOT	Régis	DREAL Alsace
CROSNIER	Gilles	EDF
DE BAUFFREMONT	Benoît	Bureau d'études
DE RUL	Marylène	Ville de Blois
DE SOLERE	Hélène	DREAL Rhône-Alpes
DECHIRON	Frédéric	Ville de Champigny-sur-Marne
DELAVIE	Mélissa	DREAL Basse-Normandie
DELOUSTAL	Patrick	CCI du Pays d'Arles
DESAGHER	Véronique	ARPE PACA
DI MEO	Elsa	Conseil régional PACA
DOYER	Angèle	Pôle métropolitain Côte d'Opale
DUFLOT	Alain	DREAL Haute-Normandie
DUPONT	Bernard	Communauté d'Agglo
DUPONT	Mathieu	Communauté d'Agglo
DURANT	Robin	Ville d'Orléans
EGLIN	Yann	IRSTEA
EL MACHKOURI	Hassan	Syndicat mixte du Sage
EUDE	Jean-Claude	EP Loire
FARCY	Rémy	DDTM Manche
FAUVEL	Raphaëlle	AITF
FAVRE	André	Communauté de communes
FAVREL	Gaëlle	DREAL Pays de la Loire
FAYE	Jacques	MEDDE / DGPR
FAYTRE	Ludovic	Iau-IdF
FLEUREAU	Luc	DDT Cher
FONTAINE	Georges-Philippe	SIVALODET / Ville de Quimper
FONTAINE	Jean-Christophe	Centre Hospitalier de Meaux
FORCINAL	Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs
FORITE	Claire	AF-EPTB

FOURNIER	Edwige	DDTM Nord
GALLET	Violette	CEPRI
GAMBART	Séverine	Conseil général de la Vendée
GARRIGUE	Marie-Joëlle	SMMAR
GHIONE-VIDAL	Cécile	DREAL de bassin Adour-Garonne
GIROUD	Alexia	SyAGE
GORGET-DELEUZE	Carole	Scot Sud Gard
GOUDEDRANCHE	Luce	DDT Bouches-du-Rhône
GOUJARD	Pascal	EPTB Seine Grands Lacs
GOYER	Clément	Ville du Havre
GRANDMOUGIN	Benoît	Conseil régional d'Alsace
GRIFFON	Valérie	CEPRI
GUAY	Christophe	Chambéry Métropole
GUERIN	Gautier	DDT Hautes-Pyrénées
GUIGNARD-MARTIN	Albane	Conseil général de la Seine-Maritime
GUIGUE	Mélane	SIVALODET / Ville de Quimper
GUILLAUME	Pascaline	DREAL PACA
GUILLIER	Flora	MRN
GUYOT	Benoît	Mairie de Moulins
HERMAN	Alice	DDTM Marne
HEYMANN	Anthony	SMIDDEST
HIPPOLYTE	Jean-Claude	DDT Maine-et-Loire
HUBERT	Thierry	MEDDE / DGPR
HUFSCMITT	Franck	Conseil général du Bas-Rhin
HUGUES	Joseph	Communauté de communes
ILHES	Pierre-Henri	EPTB Aude
JACQUET	Marc	MEDDE / DGPR
JACQUIN	Michel	DDT Val d'Oise
JACQUINOD	Florence	Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris
JADOT	Julien	CEPRI
JAVOUHEY	Kevin	DREAL Centre
JESSON	Jacques	Syndicat Mixte du Scot
JOURDAIN	Stéphane	DREAL Bassin Rhône Méditerranée
JUND	Sabine	Conseil régional PACA
KAVVADAS	Ioannis	Commission Européenne
KIHL	Préfet Jean Paul	Secrétaire général
KOHLER	Patrick	DREAL Poitou-Charentes
KREIS	Nicolas	Conseil général du Haut-Rhin
LABISTE	Yann	Conseil général de la Seine-Maritime
LACROIX	Corinne	Syndicat d'aménagement
LALUQUE-ALLANO	Isabelle	DDT Indre-et-Loire
LAMBERT	Guy-Marie	Bureau d'études
LAMBOURG	Morgane	ENTENTE Oise-Aisne
LAMY	Christophe	DDTM Eure
LAREUR	Christiane	DDTM Ille-et-Vilaine
LASTENNET	Camille	Ville de Paris

LAURENT	Jean-François	Scot Sud Gard
LE BRAY	Françoise	DDT Seine-et-Marne
LE COZ	Véronique	DREAL Centre
LE DUC	Emmanuel	DDT Yvelines
LECLERC	Boris	MEDDE / DGPR
LEGROS	Sébastien	DDTM Seine
LEITZ	Claudie	Syndicat du SCOT
LENGLET	Bernard	AMEVA
LEPEU	Anne	SM3A
LEROUX	Chloé	SGZDS
LEVY	Lisa	Université de Tours
L'HARIDON	Alain	DDT Val d'Oise
LOPEZ	Séverine	DREAL PACA
LOUIS	Eric	DDT Bas-Rhin
MACAREZ	Frédéric	DDT Gard
MACE	Grégoire	DDTM Seine
MALLET	Pascal	CODAH
MALLET	Francis	DDT Meurthe-et-Moselle
MAMETZ	Danièle	CNE
MANIN	Olivier	SYMBHI
MARCOVITCH	Daniel	EPTB Seine Grands Lacs
MARTIN	Vincent	Agence de l'eau
MARTIN-HERROU	Adelaïde	Communauté Urbaine de Bordeaux
MASQUELET	Sandrine	Moulins communauté
MASSICOT	Pascal	Communauté de communes
MASSON	Jean-Luc	SYMADREM
MASSON PLANCHON	Sandra	Préfecture de Paris
MERGOUD	Gilbert	SIDCEHR
MIQUEU-BARNECHE	Claude-Laurence	Comité de bassin Adour Garonne
MODARRESSI	Tina	SMBVAS
MONCLAR	Michel	DEAL La Réunion
MONTAGNIER	André	Communauté d'Agglo
MOPTY	Olivier	AMEVA
MORANTIN	Anne	DREAL Bretagne
MORAZZANI	Arnaud	Mairie de Châteauvert
MOREAU	Anne-Laure	CEPRI
MOREL	Mathieu	MEDDE / DGPR
MORENA	Florianne	Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire
MOUREAUD	Agathe	Ville de Nantes
MOUROT	Françoise	Centre Hospitalier de Meaux
MOUSSEAU	Jérôme	Chambre d'agriculture
NOUVEL	Philippe	DDT Sarthe
ORELLE	Béatrice	Conseil général des Bouches-du-Rhône
PANNEAU	Michel	DDT Sarthe
PANNIER	Rodolphe	CEPRI
PARMENTIER	Stéphane	Agence de l'eau

PASCAL	Séverine	Conseil général de la Gironde
PASSERIN	Camille-Léa	Bureau d'études
PEINTURIER	Cédric	DDTM Ille-et-Vilaine
PENE	Jean-Philippe	MEDDE / DGPR
PENIGUEL	Axelle	Préfecture du Val d'Oise
PHILIP	Eric	EDF
PLANCOT	Carole	Conseil général des Hauts-de-Seine
POIREAU	Elise	DDT Indre-et-Loire
PREVOST	Michaël	MEDDE / DGPR
PRIMAUT	Elisabeth	DREAL Haute-Normandie
PRINET	Alexandre	Ville de Blois
PUPPINCK	Fanny	Communauté de communes
RABY	Estelle	DDT Meurthe-et-Moselle
RANDON	Marie-Claude	Mairie de Moulins
RANFAING	David	DREAL Languedoc-Roussillon
RAOULT	Paul	Parc naturel régional de l'Avesnois
RAVARD	Pierre	DDTM Landes
RETAILLEAU	Etienne	SMAGE des Gardons
RICHARD	Denis	Agglo du Grand Dax
RIMBERT	Sébastien	Bureau d'études
ROBERT	Sandrine	DRIEE IDF
ROMANENS	Patrick	DDT Aube
ROTHSCHILD	Elsa	MRN
ROUSSEL	Michel	Communauté d'agglo du Puy en Velay
SALLES	Elodie	DRIEE Seine-Normandie
SANCHIDRIAN	Christian	UNALCI France Inondations
SEIMBILLE	Gérard	ENTENTE Oise-Aisne
SEMBLAT	Laure	FNCCR
SOISSONS	Jérôme	Communauté Urbaine de Dunkerque
SPINOUSA	Nancy	Conseil régional PACA
STONINA	Jessica	DDT Seine-et-Marne
SUBRENAT	Kevin	Communauté Urbaine de Bordeaux
SZTUKA	Clarisse	Conseil général de la Moselle
TARRIT	Reine	CEREMA Dter Med
TELLIER	Melinda	Conseil général Val-de-Marne
THEVENOT	Anne	Conseil général du Var
THOLE	Romain	DDT Yonne
THOMAS-BOUGNEUF	Astrid	DRIEE IDF
TIRARD	Luc	Conseil général du Bas-Rhin
TOPIN	Laurent	SBV Saane Vienne Scie
TORRIN	David	DREAL Nord-Pas-de-Calais
TOUSSAINT	Justine	Pôle métropolitain Côte d'Opale
TUAL	Annick	Communauté Urbaine de Dunkerque
VAUTERIN	Patrick	DREAL Rhône-Alpes
VECCHINI	Odile	Préfecture de Paris
VELIN	Olivier	Stratégie gestion de crise

VERECKE  
VERRHIEST  
VIALATTE  
VIGNASSE  
VINET  
VIVET

Julie  
Ghislaine  
Danièle  
Isabelle  
Freddy  
Didier

DREAL Franche-Comté  
DREAL Franche-Comté  
DDT Dordogne  
DRIEE Seine-Normandie  
Université de Montpellier  
DDT Loiret